



النسخة الفرنسية

غنائم العمد

Les butins de toute une vie

Recensés et classés par
Mouhammad ibn 'Abd Ar-Rahmân
ibn 'Abdillah As-Soubayhîn



سائر طيبات





عَنَا مِ الْعَمْرِ

Les butins de toute
une vie



جميع الحقوق محفوظة

الطبعة الأولى
2024م / 1445هـ



يمكنكم طلب الكتب
من متجرنا الإلكتروني



دار الطيبة
للطباعة والنشر والتوزيع

بيروت
00961 7883 54 86
استانبول
0090 539 607 75 14

دمشق
00963 11 225 76 60
00963 944 977 222

@taibadamas info@taibadamas.com

taibadamas.us taibadamas@gmail.com

www.taibadamas.com



السُّحَّةُ الْفَرَنْسِيَّةُ

غَنَائِمُ الْعَمَلِ

Les butins de toute une vie

Recensés et classés par
Mouhammad ibn 'Abd Ar-Rahmân
ibn 'Abdillah As-Soubayhîn

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



الله



Préface

*Par le chaykh 'Abd Al-'Azîz ibn Mouḥammad ibn
'Abdillah As-Sadhân*

Toutes les louanges appartiennent à Allah qui enseigna à travers le calame et enseigna à l'homme ce qu'il ignorait. Que les éloges et les salutations d'Allah soient sur celui à qui les paroles concises et pleines de sens ont été données, mais aussi sur ses émérites et vertueux Compagnons, ainsi que ceux qui auront emprunté leur voie, suivi leurs traces et participé à la propagation de la science par la parole ou la plume.

Ceci dit :

L'un des moyens de tirer profit de la science pour celui qui l'écrit, la lit et celui à qui elle parviendra, est d'en faciliter la présentation, à l'écrit ou à l'oral, car cela est plus à même d'être compris, mémorisé et transmis à autrui.

Je crois d'ailleurs que l'auteur de cette thèse, qui est un véritable butin dans son titre, son contenu et dans le style avec laquelle elle a été rédigée, a su remporter deux butins parmi les butins que l'on retrouve dans les compilations [de hadiths] :

Le premier : à ma connaissance, c'est un type de compilation encore jamais vu concernant les œuvres méritoires.

Le second : il a su réunir des informations qui étaient éparpillées et les classer. Il a également utilisé différentes couleurs pour sa thèse, selon le texte ; ce qui permet, sans aucun doute, au lecteur de mieux mémoriser les propos et les assimiler. D'ailleurs, je ne connais pas d'ouvrage hormis cette thèse, à mon humble

connaissance, ayant emprunté cette méthodologie dans les œuvres méritoires.

Également, l'un des mérites de sa thèse est d'avoir veillé à rapporter les hadiths dont la chaîne de transmission est authentique ou bonne. Et c'est une bonne chose que l'auteur a faite ! En effet, nombreux sont ceux qui parlent ou écrivent à propos des œuvres méritoires en s'appuyant sur des hadiths faibles, voire mensongers.

Il est possible que la voie de certains savants du hadith permettant l'utilisation de hadiths faibles soit une justification pour ceux qui s'appuient sur ces hadiths faibles. Néanmoins, l'autre voie – la plus prudente et la meilleure – est de se contenter de ce qui est bon et authentique et de se passer du reste. Et quelle belle parole prononcée par l'imam du hadith, 'Abdoullah ibn Al-Moubârak رَحِمَهُ اللهُ : « Il y a suffisamment de quoi s'occuper avec les hadiths authentiques pour se passer des hadiths faibles. »

Avant de conclure :

Je propose au professeur et docteur Mouhammad d'élargir sa méthodologie et de réunir les hadiths, qu'il estime judicieux, concernant quatre piliers [de l'Islam] : la prière, l'aumône obligatoire, le jeûne et le pèlerinage, en rapportant les termes des hadiths et en clarifiant le type de récompense : expiation de péchés, élévation en degré, etc.

Pour conclure :

Qu'Allah récompense le professeur et docteur Mouhammad pour ses efforts et sa créativité. Je suis très optimiste quant au bénéfice tiré de sa thèse ! D'ailleurs, l'un des points qui permettra d'étendre

ce bénéfice à un maximum de personnes, par la grâce d'Allah, est que son contenu traite des œuvres méritoires liées au dogme, à l'adoration et aux actes de bienséance, et montre ainsi l'immense faveur d'Allah le Très Haut dans des œuvres qu'Il a rendues faciles à accomplir. Ceci nous incitera donc à lire cette thèse, pour la science qu'elle renferme, et à œuvrer avec.

Je pense d'ailleurs que les signes de la réussite qu'Allah lui a écrite sont apparents à la fois dans l'écriture et la hiérarchisation de ces butins.

Je demande à Allah le Très Haut qu'Il fasse que les fruits de cette thèse soient des butins profitables pour son auteur ici-bas, dans sa vie intermédiaire et son au-delà. Mais aussi qu'Il lui accorde la même récompense que celui qui la lira, l'écouterà, la rapportera et la transmettra aux autres. Qu'Allah soit loué pour tous Ses bienfaits à travers lesquels les œuvres pieuses se terminent.

'Abd Al-'Azîz ibn Mouhammad ibn 'Abdillah As-Sadhân

Ma méthodologie dans « Les butins de toute une vie »

Premièrement : Concernant les preuves des butins rapportées, je me suis contenté des nobles versets et des hadiths authentiques et bons.

Les désaccords présents entre les savants du hadith pour authentifier, rendre bon ou faible un hadith est quelque chose de connue ; ils résultent de leurs méthodologies qui diffèrent lorsqu'ils étudient la chaîne de transmission. Tu trouveras donc certains hadiths que des savants ont rendus bons et que d'autres ont rendus faibles. Pourtant, ceci ne doit pas être une source de querelles. En effet, la divergence entre les savants est une chose présente et connue. Cependant, ce qui nous importe dans cet ouvrage, c'est que le hadith ait été jugé authentique ou bon par les savants reconnus dans le domaine de l'étude des chaînes de transmission du hadith.

Deuxièmement : J'ai divisé les butins en plusieurs grandes parties selon l'ordre suivant :

1. La proximité avec Allah l'exalté.
2. La dissipation des calamités.
3. La réalisation de ce qui nous est demandé.

Et ce, en tenant compte de l'objectif premier du musulman qui est de se rapprocher d'Allah le Très Haut, puis de se purifier de tout ce qui est blâmable, et enfin de se parer en concrétisant ce qui lui est demandé. Chaque partie se compose de plusieurs chapitres.

Troisièmement : J'ai classé les butins selon l'importance de leurs vertus. Ainsi, si tu ne peux pas tous les accomplir, alors commence par ceux qui ont la plus grande vertu afin d'obtenir une plus grande récompense.

Quatrièmement : J'ai placé à côté de chaque butin un encadré que l'on coche une fois accompli.

Cinquièmement : Dans chaque chapitre, j'ai évoqué dans des sections distinctes : le butin, sa vertu et sa preuve.

Sixièmement : J'ai écrit le nom du butin en **gras**, sa vertu en **vert** (qui est la couleur des vêtements des gens du Paradis), sa preuve en **bleu** (qui est la couleur de la mer) et mis en **rouge** la partie de la preuve concernée par le butin en question.

Septièmement : Les hadiths ont été brièvement référencés, avec leurs numéros et leurs ouvrages. Je me suis appuyé sur les deux *Sahîh*, les quatre *Souman* et d'autres encore. Concernant l'authentification des hadiths, je me suis référé aux savants du hadith, notamment : *Aḥmad Châkir*, *Al-Albânî* et *Chou'ayb Al-Arna'ouî* رَحِمَهُمُ اللهُ.

Il est possible que l'un des signes de réussite qu'Allah a déposé dans ce travail est que le nombre total de ces butins soit de trois cents soixante, environ le nombre de jours d'une année. Si le musulman s'impose d'accomplir quotidiennement un butin, il obtiendra, de ces butins, en une année ce qu'un incapable n'acquerra pas durant toute sa vie. Le gagnant est celui à qui Allah accordera la réussite.

Je demande à Allah le Très Haut qu'Il fasse profiter ce livre à tous ceux qui le liront, l'entendront, le propageront et œuvreront avec. C'est en Allah que je place ma confiance, à Lui que je confie mes affaires et vers qui je reviens. Il n'y a de force et puissance qu'en Allah le Tout-Puissant, le Sage.

*Mouhammad ibn 'Abd Ar-Rahmân ibn
'Abdillah As-Soubayhîn*



LES BUTINS DE TOUTE UNE VIE

360
BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé ici-bas et l'au-delà

210
BUTINS

Les butins qui dissipent les calamités d'ici-bas et de l'au-delà

91
BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser la volonté d'Allah, se rapprocher de Lui et d'obtenir Sa grâce.

59
BUTINS

5
BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé dans la religion

53
BUTINS

Les butins qui dissipent les maux qui touchent la religion

25
BUTINS

Les butins qui réalisent la volonté d'Allah

14
BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé dans les œuvres

17
BUTINS

Les butins qui permettent de se protéger des maux après la mort

13
BUTINS

Les butins qui permettent de se rapprocher d'Allah

146
BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé dans l'au-delà

21
BUTINS

Les butins qui dissipent les calamités ici-bas

21
BUTINS

Les butins qui permettent d'obtenir Sa grâce

31
BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé envers son âme

10
BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé ici-bas

4
BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé envers ton entourage





Première partie :

**Les butins qui permettent de réaliser la
volonté d'Allah, se rapprocher de Lui et
d'obtenir Sa grâce**



(59 butins)

Cette partie comprend trois chapitres :

**Premier chapitre : Les butins qui réalisent la
volonté d'Allah (25 butins)**

**Deuxième chapitre : Les butins qui permettent
de se rapprocher d'Allah (13 butins)**

**Troisième chapitre : Les butins qui permettent
d'obtenir Sa grâce (21 butins)**



25
BUTINS

Les butins qui réalisent la volonté d'Allah

13
BUTINS

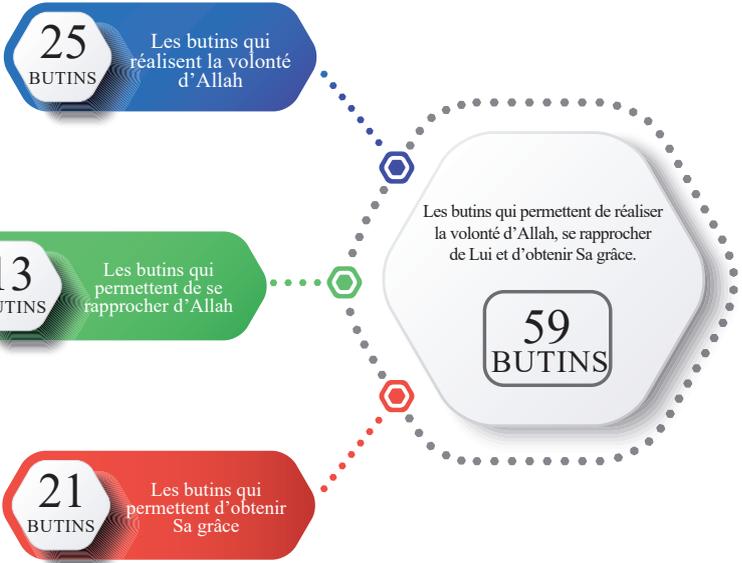
Les butins qui permettent de se rapprocher d'Allah

21
BUTINS

Les butins qui permettent d'obtenir Sa grâce

Les butins qui permettent de réaliser la volonté d'Allah, se rapprocher de Lui et d'obtenir Sa grâce.

59
BUTINS





Premier chapitre :
Les butins qui réalisent la volonté
d'Allah
(25 butins)





Butin n°1



1- L'invocation

Sa vertu : Concrétiser l'adoration.

Sa preuve : An-Nou'mân ibn Bachîr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit: « Certes l'invocation, c'est l'adoration. » Puis il lut :

﴿ وَقَالَ رَبُّكُمْ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي
سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ ﴾ [غافر : ٦٠]

{Votre Seigneur a dit : « Invoquez-Moi, Je vous exaucerai. Quant à ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer, ils entreront couverts d'opprobre dans la Géhenne. »} [Ghâfir, v.60].

[Rapporté par At-Tirmidhî (2969) qui a dit : « C'est un hadith bon et authentique », authentifié par Al-Albâni].

Butin n°2



2- La véracité

Sa vertu : Devenir quelqu'un de véridique.

Sa preuve : 'Abdoullah ibn Mas'oud رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « La véracité mène à la piété et la piété mène au Paradis. L'homme ne cesse d'être véridique jusqu'à ce qu'il soit inscrit, auprès d'Allah, comme un grand véridique... »

[Rapporté par Al-Boukhâri (6094) et Mouslim (2607)].

Butin n°3



3- La crainte pieuse d'Allah

Sa vertu : Le serviteur devient le plus noble auprès d'Allah.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَنْفَكُمْ﴾ [الحجرات : ١٣]

Allah le Très Haut dit : {Le plus noble d'entre vous, pour Allah, est celui qui Le craint le plus.} [*Al-Houjourât, v.13*].

Accompli



Butins n°4 et 5

4 et 5- Dominer la colère et pardonner aux gens

Leur vertu : Concrétiser la crainte pieuse d'Allah.

Leur preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿أَعَدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ * الَّذِينَ يُفِقُونَ فِي السَّرَّاءِ وَالضَّرَّاءِ وَالْكَبِيرِينَ
الْقَيْظِ وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ﴾

[آل عمران : ١٣٤-١٣٣]

{Un jardin préparé pour ceux qui craignent Allah, ceux qui, dans la gêne comme dans l'aisance, offrent leurs biens par charité, sont capables de dominer leur colère et de pardonner à leur prochain. Allah aime les hommes de bien.} [*Âlou Imrân, v.134 - 133*].

Accompli



Butin n°6

6- La prière de la matinée (*Ad-Douhâ*) lorsque les chamelons se brûlent

Sa vertu : Le serviteur fait partie de ceux qui reviennent sans cesse à Allah.

Sa preuve : Zayd ibn Arqam رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que lorsqu'il vit des gens qui accomplissaient la prière de la matinée, il dit : « Ne savent-ils pas que la prière est plus méritoire à un autre moment ? Le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a certes dit : “La prière de ceux qui reviennent sans cesse à Allah a lieu lorsque les chamelons se brûlent !” »

[Rapporté par Mouslim (748)].

Butin n°7



7- Être présent lors du premier *Takbîr* de la prière en groupe pendant quarante jours

Sa vertu : Être sauvé de l'hypocrisie.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque prie pour Allah durant quarante jours, en groupe, en assistant au premier *Takbîr*, sera sauvé de deux choses : de l'Enfer et de l'hypocrisie. »

[Rapporté par *At-Tirmidhî* (241), authentifié par *Al-Albâni*].

Butin n°8



8- Le jeûne

Sa vertu : Il fait partie des meilleures œuvres et des plus pures.

Sa preuve : Aboû Oumâmah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate avoir dit : « Ô Messager d'Allah ! Informe-moi d'une œuvre qui me fera entrer au Paradis ? » Il répondit : « Attache-toi au jeûne, car il n'a pas d'équivalent. », ou il a dit : « rien ne lui est semblable. » »

[Rapporté par *Ahmad* (22707), authentifié par *Al-Albâni*].

Butin n°9



9- L'évocation d'Allah le Très Haut

Sa vertu : Elle fait partie des meilleures œuvres et les plus pures.

Sa preuve : Aboû Ad-Dardâ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Ne vous indiquerais-je pas la meilleure de toutes vos actions, la plus pure auprès de votre Souverain, et qui élève le plus vos rangs ? Celle

qui vaut mieux que de dépenser l'or et l'argent ; et qui est meilleure, pour vous, que d'affronter vos ennemis en frappant leurs cous pendant qu'eux-mêmes frappent les vôtres ?" Les Compagnons s'exclamèrent : "Mais si, ô Messager d'Allah !" Il répondit : "L'évocation d'Allah, le Très Haut !" ».

[Rapporté par *At-Tirmidhi* (3377), authentifié par *Al-Albâni*].

Accompli



Butin n°10

10- Dire : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent » (*Lâ ilâha illa Llâh waḥdahou lâ charîka lah, lahou-l-moulk wa lahou-l-ḥamdou, wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr*), cent fois par jour

Sa vertu : Cela fait partie des meilleures œuvres et les plus pures.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رضي الله عنه relate que le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم a dit : « Celui qui dit cent fois en un jour : "Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent", aura la récompense de celui qui aura affranchi dix esclaves, cent bonnes actions lui seront inscrites et cent mauvaises effacées, et ce sera pour lui une protection contre le Diable toute la journée jusqu'au soir. Nul ne pourra venir avec quelque chose de meilleur que Lui, hormis celui qui aura dit plus que cela. »

[Rapporté par *Al-Boukhâri* (3293) et *Moulim* (2691)].

Accompli



Butin n°11

11- Dire : « Gloire et louange à Allah » *Soubḥânallâhi wa bi ḥamdih*) cent fois, matin et soir

Sa vertu : Cela fait partie des meilleures œuvres et des plus pures.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Nul ne viendra le Jour de la Résurrection avec des œuvres plus méritoires que celui qui dit cent fois le matin et cent fois le soir : “Gloire et louange à Allah”, hormis celui qui l'aura répété autant ou davantage. » [Rapporté par Mouslim (2692)].

Accomplis



Butins n°12 et n°13

12 et 13- Offrir de la nourriture et saluer ceux que l'on ne connaît pas

Leur vertu : Cela fait partie des meilleures œuvres et des plus pures.

Leur preuve : ‘Abdoullah ibn ‘Amr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate qu'un homme demanda au Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : « Quel est le meilleur Islam ? » Il lui répondit : “Tu offres de la nourriture et tu salues ceux que tu connais ou que tu ne connais pas.” »

[Rapporté par Al-Boukhâri (12) et Mouslim (39)].

Accomplis



Butins n°14 au n°17

14 à 17- Apporter de la joie à un musulman, le sortir de son affliction, lui rembourser sa dette et assouvir sa faim

Leur vertu : Cela fait partie des œuvres les plus aimées auprès d'Allah le Très Haut.

Leur preuve : Ibn ‘Oumar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Les œuvres les plus aimées d'Allah sont : apporter de la joie à un musulman, le sortir d'une affliction, lui rembourser une dette ou lui assouvir sa faim. »

[Rapporté At-Tabarâni dans son ouvrage Al-Mou'jam Al-Kabîr (13646), authentifié par Al-Albâni].

Accompli



Butin n°18

18- Le combat dans le sentier d'Allah, combattre une courte période dans le sentier d'Allah, et monter la garde un jour et une nuit, ou seul un jour, dans le sentier d'Allah

Leurs vertus : Cela est meilleur que prier la nuit du décret auprès de la pierre noire, qu'être en adoration soixante ans, que prier soixante années et meilleur que jeûner tout un mois et de veiller ses nuits en prière.

Leurs preuves : * Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Combattre une courte période dans le sentier d'Allah est meilleur que se tenir en prière la nuit du décret auprès de la pierre noire. »

[Rapporté par Ibn Hibbân (463), authentifié par Al-Albâni].

* 'Imrân ibn Houçayn رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Un homme qui se tient en rang dans le sentier d'Allah est meilleur auprès d'Allah que s'il était en adoration pendant soixante années. ».

[Rapporté par Al-Hâkim (2396), authentifié par As-Souyoûtî et Al-Albâni].

* Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Combattre dans le sentier d'Allah est meilleur que de prier soixante ans. »

[Rapporté par Ahmad dans Al-Mousnad (10937), authentifié par Al-Albâni].

* Salmân رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Monter la garde un jour et une nuit est meilleur que de jeûner un mois et de veiller ses nuits en prière. »

[Rapporté par Mouslim (1913)].

* Salmân رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

dire : « Monter la garde un jour dans le sentier d'Allah est meilleur que de jeûner un mois et de veiller ses nuits en prière. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (1665), authentifié par Al-Albânî].

Butin n°19



19- Œuvrer pendant la nuit du décret

Sa vertu : **Cela est meilleur que d'œuvrer pendant mille mois.**

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿لَيْلَةُ الْقَدْرِ خَيْرٌ مِنْ أَلْفِ شَهْرٍ﴾ [القدر: 3]

{La nuit du décret est meilleure que mille mois.} [Al-Qadr, v.3].

Butin n°20



20- Réconcilier les gens

Sa vertu : **Cela est meilleur que le rang du jeûne, de la prière et de l'aumône.**

Sa preuve : Aboû Ad-Dardâ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Souhaitez-vous que je vous informe d'une œuvre qui est meilleure que le rang du jeûne, de la prière et de l'aumône ? » – « Oui, ô Messager d'Allah ! » s'exclamèrent-ils. Il dit : « Il s'agit de réconcilier les gens, car corrompre leur relation détruit la religion. »

[Rapporté par Aboû Dâwoûd (4919), At-Tirmidhî (2509) et Al-hamad (28156), authentifié par Al-Albânî].

Butin n°21



21- Accomplir la prière de l'aube (Al-Fajr) du vendredi, en congrégation

Sa vertu : **C'est la meilleure des prières.**

Sa preuve : Abou 'Oubaydah ibn Al-Jarrâh رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « La meilleure des prières est la prière de l'aube du vendredi, en congrégation. »

[Rapporté par Al-Bazzâr dans Al-Mousnad (1279), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°22

22- La prière surérogatoire à la maison

Sa vertu : Il s'agit de la meilleure prière, hormis les prières obligatoires.

Sa preuve : Zayd ibn Thâbit رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Priez donc dans vos demeures, ô gens ! Car la meilleure prière que l'homme puisse accomplir est celle qu'il fait chez lui, sauf s'il s'agit d'une prière obligatoire ! »

[Rapporté par Al-Boukhârî (731)].

Accompli



Butin n°23

23- La prière nocturne et réciter cent versets

Ses vertus : Il s'agit de la meilleure prière après les prières obligatoires, et le serviteur fait partie des serviteurs pleins d'obéissance.

Ses preuves : * Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « La meilleure prière après la prière prescrite est la prière nocturne. » [Rapporté par Mouslim (1163)].

* 'Abdoullah ibn 'Amr ibn Al-'Âs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque prie la nuit en récitant cent versets fera partie de ceux qui sont pleins d'obéissance. »

[Rapporté par Abou Dâwoûd (1398), authentifié par Al-Albânî].

Butin n°24



24- Jeûner le mois de Mouharram

Sa vertu : Il s'agit du meilleur jeûne après celui du mois de Ramadan.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le meilleur jeûne après celui du Ramadan est celui du mois sacré d'Allah Mouharram. »

[Rapporté par Mouslim (1163)].

Butin n°25



25- Prier quatre unités de prière après la prière du soir (Al-'Ichâ), sans les séparer par une salutation

Sa vertu : Ces quatre unités valent la récompense de quatre unités accomplies pendant la nuit du décret.

Sa preuve : 'Abdoullah ibn Mas'oud رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ a dit : « Quiconque prie quatre unités de prière, après la prière du soir, sans les séparer par une salutation, celles-ci équivaudront à la récompense de quatre unités de prières accomplies pendant la nuit du décret. »

[Rapporté par Ibn Abî Chaybah dans Al-Mousannaf (1/72/2), authentifié par Al-Albâni].







Deuxième chapitre :
Les butins qui permettent de
se rapprocher d'Allah
(13 butins)







1- La crainte pieuse d'Allah

Ses vertus : **L'alliance d'Allah, Sa proximité et Son amour pour Son serviteur.**

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿أَلَا إِنَّ أَوْلِيَاءَ اللَّهِ لَا خَوْفَ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ * الَّذِينَ آمَنُوا وَكَانُوا يَتَّقُونَ﴾ [يونس: 62 - 63]

* {Les alliés d'Allah seront, en vérité, préservés de toute crainte et de toute affliction. Ce sont ceux qui, aujourd'hui, croient en leur Seigneur et Le craignent pieusement.} [Yoûnous, v.63-62].

﴿وَاللَّهُ وَلِيُّ الْمُتَّقِينَ﴾ [الحجاثية: 19]

* {Allah est le soutien des pieux croyants qui Le craignent.} [Al-Jâthiyah, v.19].

﴿وَأَعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ مَعَ الْمُتَّقِينَ﴾ [التوبة: 36]

* {Sachez qu'Allah est avec ceux qui Le craignent.} [At-Tawbah, v.36].

﴿إِنَّ اللَّهَ مَعَ الَّذِينَ اتَّقَوْا﴾ [النحل: 128]

* {Allah, en vérité, est avec ceux qui Le craignent.} [An-Nahl, v.128].

﴿فَإِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُتَّقِينَ﴾ [آل عمران: 76]

* {Qu'il sache qu'Allah aime ceux qui Le craignent.} [Âlou Imrân, v.76].

﴿إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُتَّقِينَ﴾ [التوبة: 7]

* {Allah aime ceux qui Le craignent.} [At-Tawbah, v.7].



Butin n°27

2- La bienfaisance

Ses vertus : **Obtenir la proximité d'Allah et Son amour pour le serviteur.**

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿ إِنَّ اللَّهَ مَعَ الَّذِينَ اتَّقَوْا وَالَّذِينَ هُمْ مُحْسِنُونَ ﴾ [النحل: ١٢٨]

* {Allah, en vérité, est avec ceux qui Le craignent et sont bienfaisants.}

[An-Nabl, v.128].

﴿ وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ ﴾ [آل عمران: ١٣٤]

* {Allah aime les bienfaisants.} [Âlou 'Imrân, v.134].



Butin n°28

3- L'évocation d'Allah

Sa vertu : **Obtenir la proximité d'Allah le Très Haut.**

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Allah le Très Haut a dit : “Je suis selon l'opinion que se fait de Moi Mon serviteur, et Je suis avec lui lorsqu'il M'évoque.” »

[Rapporté par Al-Boukhârî (7405) et Mouslim (2675)].



Butin n°29

4- L'invocation d'Allah

Sa vertu : **Obtenir la proximité d'Allah le Très Haut.**

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Allah le Très Haut a dit : “Je suis selon l'opinion que se fait de Moi Mon serviteur, et Je suis avec lui lorsqu'il M'invoque.” »

[Rapporté par Mouslim (2675)].

Butin n°30



5- Être utile aux gens

Sa vertu : Être compté parmi les gens les plus aimés auprès d'Allah.

Sa preuve : Ibn 'Oumar رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Les plus aimés auprès d'Allah sont ceux qui sont les plus utiles aux autres. »

[Rapporté par At-Tabarâni dans Al-Kabir (13646), authentifié par Al-Al-bâni].

Butin n°31



6- Placer sa confiance en Allah

Sa vertu : Le serviteur obtient l'amour d'Allah.

Sa preuve : Allah dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُتَوَكِّلِينَ﴾ [آل عمران: ١٥٩]

{En vérité, Allah aime ceux qui placent leur confiance en Lui.}

[Âlou 'Imrân, v.159].

Butin n°32



7- Aimer et visiter quelqu'un pour Allah, s'aimer mutuellement, se conseiller et se visiter en Lui

Sa vertu : Le serviteur obtient l'amour d'Allah.

Ses preuves : * Aboû Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ « qu'un homme rendit visite à l'un de ses frères en Allah dans un autre village. Allah plaça un ange sur son chemin. Lorsque l'homme

passa à proximité de l'ange, ce dernier lui demanda : "Où vas-tu ?" – "Je vais rendre visite à l'un de mes frères dans ce village", répondit-il. "Espères-tu tirer quelque profit de cette visite ?" Demanda l'ange. "Non, mais je l'aime en Allah le Très Haut." – "Je suis envoyé par Allah pour t'annoncer que ton Seigneur t'aime aussi comme tu aimes ton frère en Allah", dit l'ange. »

[Rapporté par Mouslim (2567)].

* 'Oubâdah ibn As-Sâmit رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ rapporter de son Seigneur exalté soit-Il : « Mon amour s'impose pour des personnes qui s'aiment en Moi, qui se conseillent pour Moi et qui se rendent visite pour Moi. »

[Rapporté par Ibn Hibbân (577), authentifié Al-Albâni].

Acompli



Butin n°33

8- Maintenir les liens avec les autres pour Allah

Sa vertu : Le serviteur obtient l'amour d'Allah.

Sa preuve : 'Oubâdah ibn As-Sâmit رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ rapporte de son Seigneur, exalté soit-Il : « Mon amour s'impose pour ceux qui maintiennent leurs liens avec les autres pour Allah. » [Rapporté par Al-Hâkim (7409)].

Acompli



Butin n°34

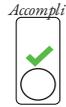
9- S'entraider pour Allah

Sa vertu : Le serviteur obtient l'amour d'Allah.

Sa preuve : 'Oubâdah ibn As-Sâmit رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ rapporte de son Seigneur exalté soit-Il : « Mon amour s'impose pour ceux qui s'entraident pour Allah. »

[Rapporté par Al-Hâkim (7409)].

Butin n°35



10- Aimer les Ansârs

Sa vertu : Le serviteur obtient l'amour d'Allah.

Sa preuve : Al-Hârith ibn Ziyâd رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque aime les Ansârs, Allah l'aimera le Jour où Il le rencontrera. »

[Rapporté par Ibn Hibbân (7273), Ibn Mâjah (163), An-Nasâ'i (6274) et Ahmad (15780), authentifié par Al-Albâni].

Butin n°36



11- Se réjouir de rencontrer Allah

Sa vertu : Allah se réjouit de rencontrer le serviteur.

Sa preuve : 'Oubâdah ibn As-Sâmit رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Que celui qui se réjouit de rencontrer Allah sache qu'Allah se réjouit de le rencontrer. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (6507) et Mouslim (2683)].

Butin n°37



12- Maintenir les liens de parenté

Sa vertu : Allah maintient le lien avec le serviteur.

Sa preuve : 'Aïchah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا rapporte que le Messager صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « [Le Jour de la Résurrection], le lien de parenté sera accroché au Trône et dira : "Quiconque m'aura maintenu, qu'Allah maintienne le lien avec lui ! Et quiconque aura rompu avec moi, qu'Allah rompe avec lui !" »

[Rapporté par Mouslim (2555)].

Accompli



Butin n°38

13- Multiplier les invocations en prosternation

Sa vertu : C'est un moment propice pour l'exaucement des invocations.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Là où le serviteur est le plus proche de son Seigneur est quand il se prosterne. Alors multipliez-y les invocations. »

[Rapporté par Mouslim (482)].





Troisième chapitre :
Les butins qui permettent
d'obtenir Sa grâce
(21 butins)





Butin n°39

1- La crainte pieuse d'Allah

Sa vertu : **Obtenir l'agrément d'Allah.**

Sa preuve : Allah dit :

﴿لِلَّذِينَ اتَّقَوْا عِنْدَ رَبِّهِمْ جَنَّاتٌ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا وَأَزْوَاجٌ مُطَهَّرَةٌ وَرِضْوَانٌ مِنَ اللَّهِ﴾ [آل عمران: ١٥]

{Ceux qui craignent Allah trouveront auprès de Lui des jardins traversés de rivières et où, agréés par leur Seigneur, ils demeureront pour l'éternité aux côtés d'épouses purifiées.}

[*Âlou 'Imrân, v.15*].

Butin n°40

2- Louer Allah après avoir mangé et bu

Sa vertu : **Obtenir l'agrément d'Allah.**

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « En vérité, Allah est satisfait de son adorateur qui, après avoir mangé ou bu, Le loue pour cette faveur. »

[*Rapporté par Mouslim (2734)*].

Butin n°41

3- L'utilisation du Siwâk

Sa vertu : **Obtenir l'agrément d'Allah.**

Sa preuve : 'Aïchah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le Siwâk permet à la fois de se purifier la bouche et d'obtenir la satisfaction du Seigneur. »

[*Rapporté par An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (4) et Ibn Mâjab (3449), authentifié par Ibn Hibbân, Al-Moundhiri et An-Nawawi*].



Accompli



Butin n°42

4- Dire, matin et soir : « Nous agréons Allah comme Seigneur, l'islam comme religion et Mouhammad comme messenger. (*Radîtou bi-Llâhi rabban, wa bi-l-islâmi dînan, wa bi Mouhammadin rasoûlan,*). »

Sa vertu : Allah accordera à Son serviteur ce qui le rendra satisfait.

Sa preuve : Aboû Sallâm رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque dit, matin et soir : “Nous agréons Allah comme Seigneur, l'islam comme religion et Mouhammad comme messenger”, Allah accordera à Son serviteur ce qui le satisfera [le Jour de la Résurrection]. »

[Rapporté par Aboû Dâwoûd (5072), authentifié par Al-Arna'out].

Accompli



Butin n°43

5- Le repentir

Sa vertu : Allah accepte le repentir de Son serviteur.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui se repent avant que le soleil ne se lève de son couchant, Allah accepte son repentir. »

[Rapporté par Mouslim (2703)].

Accompli



Butin n°44

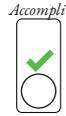
6- Apprendre le Coran et l'enseigner

Sa vertu : Faire partie des meilleures personnes.

Sa preuve : 'Outhmân رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (5027)].

Butin n°45



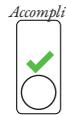
7- Dire trente-trois fois, après chaque prière : « Gloire et pureté à Allah, louange à Allah et Allah est le plus grand. »
(Soubhânallâh, wa-l-hamdouillâh, wa Allâhou akbar)

Sa vertu : Faire partie des meilleures personnes.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Voulez-vous que je vous enseigne des paroles qui vous permettront d'atteindre le niveau de ceux qui vous ont devancés et de devancer ceux qui vous succéderont, si bien que vous serez meilleurs que ceux qui vous entourent hormis celui qui agira comme vous ? Vous n'avez qu'à glorifier Allah, Le louer et célébrer Sa grandeur trente-trois fois après chaque prière. Vous dites : "Gloire et pureté à Allah, louange à Allah et Allah est le plus grand" trente-trois fois. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (843) et Mouslim (595)].

Butin n°46



8- S'empresse de rompre le jeûne

Sa vertu : Être dans le bien.

Sa preuve : Sahl ibn Sa'd رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Les gens ne cesseront d'être dans le bien aussi longtemps qu'ils s'empresseront de rompre le jeûne. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (1957) et Mouslim (1098)].

Butin n°47



9- Faire l'éloge du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

Sa vertu : Allah fera l'éloge de Son serviteur dix fois.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah

صَلَّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque fait mon éloge une seule fois sera, en récompense, loué dix fois par Allah. »

[Rapporté par Mouslim (408)].

Accompli



Butin n°48

10- Prier au premier rang

Sa vertu : Allah fera l'éloge de Son serviteur.

Sa preuve : Al-Barâ ibn 'Âzib رَضِيَ اللّٰهُ عَنْهُ rapporte que le Prophète d'Allah صَلَّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Certes, Allah fait l'éloge de ceux qui sont au premier rang et Ses Anges invoquent pour eux. »

[Rapporté par An-Nasâ'î dans Al-Koubrâ (3/645), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°49

11- Abreuver les animaux assoiffés

Sa vertu : Allah est reconnaissant envers Son serviteur.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللّٰهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Pendant qu'un homme parcourait un chemin, il eut une grande soif. Il trouva un puits et y descendit pour se désaltérer. Ensuite, il remonta et c'est alors qu'il vit un chien haleter en léchant le sable humide à cause de sa soif intense. L'homme s'est alors dit : "Ce chien a aussi soif que moi !" Il redescendit donc dans le puits, remplit sa chaussure d'eau, puis donna à boire au chien. Allah lui en fut reconnaissant. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (2466) et Mouslim (2244)].

Accompli



Butin n°50

12- Évoquer Allah dans une assise

Ses vertus : Allah évoque Son serviteur à ceux qui sont auprès de Lui et la quiétude descend.

Ses preuves : * Aboû Hourayrah et Aboû Sa'ïd Al-Khoudrî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا rapporte tous deux que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Il n'y a pas un groupe de gens qui évoque Allah l'exalté, sans que les Anges ne les entourent, que la miséricorde ne les enveloppe, que la quiétude ne descende sur eux et qu'Allah ne les évoque à ceux qui sont auprès de Lui. »

[Rapporté par Mouslim (2700)].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Allah le Très Haut a dit : “Je suis selon l'opinion que se fait de Moi Mon serviteur, et Je suis avec lui lorsqu'il M'évoque. S'il M'évoque quand il est seul, Je l'évoque à Mon tour ; et s'il M'évoque auprès d'un groupe de gens, Je l'évoque auprès d'un groupe bien meilleur qu'eux.” »

[Rapporté par Al-Boukhâri (7405) et Mouslim (2675)].

Butin n°51

13- L'évocation d'Allah

Sa vertu : Allah évoquera Son serviteur.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿فَاذْكُرُونِي أَذْكَرْكُم﴾ [البقرة: ١٥٢]

{Évoquez-Moi donc, Je vous évoquerai !} [Al-Baqarah, v.152].

Butin n°52

14- Évoker Allah quand on est seul

Sa vertu : Allah évoque Son serviteur.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Allah le Très Haut a dit : “Je suis selon l'opinion que se fait de Moi Mon serviteur, et Je suis avec lui lorsqu'il M'évoque. S'il M'évoque quand



il est seul, Je l'évoque à Mon tour ; et s'il M'évoque auprès d'un groupe de gens, Je l'évoque auprès d'un groupe bien meilleur qu'eux." ».

[Rapporté par Al-Boukhârî (7405) et Mouslim (2675)].



Butin n°53

15- Être en état de faiblesse et méprisé

Sa vertu : Allah l'aidera à tenir sa promesse s'il jure par Allah.

Sa preuve : Al-Hârithah ibn Wahb Al-Khouzâ'i رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Ne vous informerais-je pas des caractéristiques des gens du Paradis ? Tout faible méprisé, s'il jurait par Allah pour une quelconque chose, Il l'aiderait à tenir sa promesse. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (4918) et Mouslim (2853)].



Butin n°54

16- Accomplir des prières [surrogatoire] dans sa maison après l'accomplissement d'une prière [obligatoire] à la mosquée

Sa vertu : Le bien se répand dans la maison.

Sa preuve : Jâbir رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Lorsque l'un d'entre vous a accompli une prière [obligatoire] à la mosquée, qu'il accomplisse chez lui une partie de ses prières [surrogatoires] par lesquelles Allah répandra le bien dans sa maison. »

[Rapporté par Mouslim (778)].



Butin n°55

17- Réciter la sourate Al-Baqarah

Sa vertu : Elle est source de bénédiction.

Sa preuve : Aboû Oumâmah Al-Bâhilî رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Récitez la sourate *Al-Baqarah* ! Car la réciter, méditer ses sens et œuvrer avec est une source de bénédiction. »

[Rapporté par Mouslim (804)].

Butin n°56



18- Le repas pris par le jeûneur avant l'aube (*As-Souhoûr*)

Sa vertu : Il est source de bénédiction.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Prenez le *Souhoûr*, car dans ce repas se trouve une grande bénédiction. »

[Rapporté par *Al-Boukhâri* (1923) et *Mouslim* (1095)].

Butin n°57



19- Repousser la mauvaise action par une bonne

Sa vertu : Cela fait partie des grandes vertus.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿وَلَا تَسْتَوِي الْحَسَنَةُ وَلَا السَّيِّئَةُ ادْفَعْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ فَإِذَا الَّذِي بَيْنَكَ
وَبَيْنَهُ عَدَاوَةٌ كَأَنَّهُ وَلِيٌّ حَمِيمٌ * وَمَا يُلْقِهَا إِلَّا الَّذِينَ صَبَرُوا وَمَا يُلْقِهَا إِلَّا ذُو
حِظِّ عَظِيمٍ﴾ [فصلت: ٣٤-٣٥]

{La bonne action et la mauvaise ne sauraient être égales. Repousse donc le mal par ce qui est meilleur, tu verras alors celui qui te traitait en ennemi devenir l'être le plus amical. Mais une telle attitude n'est donnée qu'à celui qui sait se montrer magnanime et qui est doté de grandes vertus.}

[*Foussilat*, v.35 – 34].

Accompli



Butin n°58

20- Réciter la sourate *Al-Kahf* le vendredi

Sa preuve : Obtenir une lumière pendant une semaine.

Ses preuves : * Aboû Sa'îd Al-Khoudrî رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque récite la sourate *Al-Kahf* le vendredi obtiendra une lumière qui perdurera jusqu'au vendredi prochain. »

[Rapporté par *Al-Hakim* (3412), authentifié par *As-Souyouûti* et *Al-Albâni*].

* Aboû Sa'îd Al-Khoudrî رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque récite la sourate *Al-Kahf* le vendredi obtiendra une lumière équivalente à la distance qu'il y a entre lui et l'antique Maison. »

[Rapporté par *Al-Bayhaqi* dans *As-Sounan Al-Koubrâ* (6078), authentifié par *Al-Albâni*].

Accompli



Butin n°59

21- Reprendre son souffle à trois reprises lorsque l'on boit

Sa vertu : Obtenir la bénédiction lorsque l'on boit.

Sa preuve : *Anas* رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate : « Le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ avait l'habitude, lorsqu'il buvait, de reprendre son souffle à trois reprises. Il disait : "Ceci est plus désaltérant, plus sain et plus facilement assimilable." ».

[Rapporté par *Mousslim* (2028)].





Deuxième partie :

Les butins qui dissipent les calamités d'ici-bas et de l'au-delà



(91 butins)

Cette partie comprend trois chapitres :

Premier chapitre : Les butins qui dissipent les maux qui touchent la religion (53 butins)

Deuxième chapitre : Les butins qui permettent de se protéger des maux après la mort (17 butins)

Troisième chapitre : Les butins qui dissipent les calamités ici-bas (21 butins)



53
BUTINS

Les butins qui
dissipent les maux qui
touchent la religion

17
BUTINS

Les butins qui permettent
de se protéger des maux
après la mort

21
BUTINS

Les butins qui
dissipent les
calamités ici-bas

Les butins qui
dissipent les calamités
d'ici-bas
et de l'au-delà

91
BUTINS



Premier chapitre :
Les butins qui dissipent les maux
qui touchent la religion
(53 butins)





Butin n°60



1- Dire cent fois : « Gloire et louange à Allah
(*Soubhânallâhi wa bi hamdih*) »

Ses vertus : **Le pardon de tous les péchés et l'absolution de mille fautes.**

Ses preuves : * Abou Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque dit cent fois en une journée : “Gloire et louange à Allah”, ses péchés seront absous, même s'ils sont aussi nombreux que l'écume sur la mer. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (6405) et Mouslim (2691)].

Sa'd ibn Abî Waqqâs رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate : « Nous étions auprès du Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ quand il dit : “L'un d'entre vous serait-il capable d'acquérir chaque jour mille bonnes actions ? [...] La personne dit cent fois : Gloire à Allah ! (*Soubhânallâh*), alors on lui inscrit mille bonnes actions, ou on lui absout mille péchés !” »

[Rapporté par Mouslim (2698)].

Butin n°61



2- Accomplir soigneusement les ablutions et les parfaire malgré les désagréments (tels que le froid, la douleur...)

Sa vertu : **Le pardon de tous les péchés.**

Ses preuves : * Abou Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Lorsque le musulman (ou le croyant) accomplit ses ablutions et se lave le visage, tous les péchés commis avec ses yeux s'en vont avec l'eau ou la dernière goutte d'eau. Lorsqu'il se lave les mains, tous les péchés commis avec ses mains s'en vont avec l'eau ou la dernière goutte d'eau. Lorsqu'il se lave les pieds, tous les péchés commis avec ses pieds s'en vont avec l'eau ou la dernière goutte d'eau, jusqu'à ce qu'il en ressorte pur de tout péché. »

[Rapporté par Mouslim (244)].

* 'Outhmân ibn 'Affân رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque accomplit soigneusement ses ablutions verra son corps purifié de tous ses péchés, même de ceux situés sous ses ongles. »

[Rapporté par Mouslim (245)].

* Abou Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « “Voulez-vous que je vous indique certaines œuvres par lesquelles Allah effacera vos péchés et vous élèvera en degrés ?” – “Oui, ô Messager d'Allah”, répondirent les Compagnons. Il dit : “Accomplir soigneusement les ablutions malgré les désagréments...” »

[Rapporté par Mouslim (251)].



Butin n°62

3- Accomplir le pèlerinage sans obscénité ni péché

Sa vertu : Le pardon de tous les péchés.

Sa preuve : Abou Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporté avoir entendu le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Quiconque accomplit le pèlerinage en s'abstenant de toute obscénité et de tout péché en reviendra aussi pur que le jour où sa mère l'a enfanté. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (1521) et Mouslim (1350)].



Butin n°63

4- Se rendre à la Mosquée d'Al-Aqsâ pour y prier

Sa vertu : Le pardon de tous les péchés.

Sa preuve : 'Abdollah ibn 'Amr رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Lorsque Soulaymân ibn Dâwoûd acheva la construction de Jérusalem, il demanda à Allah trois choses : un jugement qui soit conforme à celui d'Allah, un royaume à nul autre pareil et que quiconque se rende à cette Mosquée, uniquement pour y prier, ses péchés

sortiront [pour devenir pur] comme le jour où sa mère l'a enfanté. » Le Prophète ﷺ ajouta : « Les deux premières lui ont été accordées, et j'espère que ce fut la même chose pour la troisième. »

[Rapporté par An-Nasâ'i (774) et Ibn Mâjah (1408), authentifié par Al-Albâni].



Butin n°64

5- Assister au sacrifice de la bête

Sa vertu : Le pardon de tous les péchés.

Sa preuve : 'Imrân ibn Housayn رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Ô Fâtimah, lève-toi et assiste au sacrifice de ta bête ! Tous les péchés qui tu as commis seront pardonnés dès que la première goutte de sang [coulera]. »

[Rapporté par Al-Bayhaqi dans As-Sounan Al-Koubrà (10336), rendu bon par As-Souyoûtî].



Butin n°65

6- Tomber en martyr dans le sentier d'Allah

Sa vertu : Le pardon de tous les péchés, excepté la dette.

Sa preuve : 'Abdoullah ibn 'Amr ibn Al-Âs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Se faire tuer dans la voie d'Allah expie tous les péchés, sauf les dettes. »

[Rapporté par Mouslim (1886)].



Butin n°66

**7- Accomplir soigneusement ses ablutions,
puis prier deux unités de prière sans être distrait,
puis demander pardon à Allah**

Ses vertus : Le pardon des péchés antérieurs et la rémission du péché.

Ses preuves : * ‘Outhmân ibn ‘Affân رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messenger d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui accomplit ses ablutions comme je viens de le faire, puis prie deux unités de prière, sans être distrait [au cours de sa prière], tous ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. ».

[Rapporté par Al-Boukhâri (159) et Mouslim (226)].

* Abouî Bakr رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messenger d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Pas un serviteur ne commet de péché puis accomplit soigneusement ses ablutions, puis se lève pour prier deux unités de prière puis demande le pardon d’Allah, sans qu’Allah ne lui pardonne [son péché]. ».

[Rapporté par Abouî Dâwoûd (1521), At-Tirmidhî (406) et An-Nasâ’î dans Al-Koubrâ (10175), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°67

8- Jeûner le mois de Ramadan avec foi et désir de la récompense

Sa vertu : Le pardon des péchés antérieurs.

Sa preuve : Abouî Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui jeûne le Ramadan avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. ».

[Rapporté par Al-Boukhâri (1901) et Mouslim (760)].

Accompli



Butin n°68

9- Passer la nuit du décret [dans l’adoration] avec foi et désir de la récompense

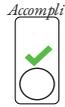
Sa vertu : Le pardon des péchés antérieurs.

Sa preuve : Abouî Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

a dit : « Celui qui passe la nuit du décret [dans l'adoration] avec foi et désir de la récompense, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. ».

[Rapporté par Al-Boukhâri (1901) et Mouslim (760)].

Butin n°69



10- Dire « *Âmîn* », après l'imam, en même temps que les Anges

Sa vertu : Le pardon des péchés antérieurs.

Sa preuve : Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Lorsque l'imam dit : “*Âmîn* !”, dites : “*Âmîn* !”. Car celui dont le “*Âmîn*” aura correspondu à celui des Anges, on lui pardonnera ses péchés passés. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (780) et Mouslim (410)].

Butin n°70



11- Dire : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Allah est le Plus Grand, et il n'y a de force et de puissance qu'en Allah » (*Lâ ilâha illa Llâh, wa Allâhou akbar, wa lâ hawla, wa lâ kouwwata illâ billâh*)

Sa vertu : La rémission de nombreux péchés.

Sa preuve : 'Abdoullah ibn 'Amr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque, sur terre, dit : “Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Allah est le Plus Grand, et il n'y a de force et de puissance qu'en Allah”, ses péchés seront absous, même s'ils sont aussi nombreux que l'écume sur la mer. ».

[Rapporté par At-Tirmidhî (3460), An-Nasâ'î (9873) et Alḥmad (6554), authentifié par Alḥmad Châkir].

Accompli



Butin n°71

12- Glorifier Allah (*Dire : « Soubhânallâhi »*), Le louer (*Dire : « Al-Hamdoulillah »*) et célébrer Sa grandeur (*Dire : « Allâhou Akbar »*) trente-trois fois après chaque prière, et dire à la centième fois : « Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent. » (*Lâ ilâha illa Llâh wahdabou lâ charîka lah, labou-l-moulk wa labou-l-hamdou, wa bouwa ‘alâ koulli chay’in qadîr*)

Sa vertu : La rémission de nombreux péchés.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque, après chaque prière, glorifie Allah trente-trois fois, Le loue trente-trois fois et célèbre Sa grandeur trente-trois fois, cela fait un total de quatre-vingt-dix-neuf. Et s’il dit au centième : “Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent” ses péchés seront absous, même s’ils sont aussi nombreux que l’écume sur la mer. »

[Rapporté par Mouslim (597)].

Accompli



Butin n°72

13- Faire de nombreux pas en direction des mosquées après avoir soigneusement et parfaitement accompli les ablutions à la maison, et ne sortir que pour accomplir une prière obligatoire en groupe

Sa vertu : La rémission des péchés.

Ses preuves : * Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « “Voulez-vous que je vous indique certaines œuvres par lesquelles Allah effacera vos péchés et vous élèvera en degrés ?” – “Oui, ô Messager d’Allah”, répondirent les Compagnons. Il dit : “Accomplir

soigneusement les ablutions malgré les désagréments, multiplier les pas vers la mosquée...” »

[Rapporté par Mouslim (251)].

* ‘Outhmân ibn ‘Affân رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Quiconque effectue parfaitement ses ablutions en vue d’une prière, puis marche afin d’accomplir une prière obligatoire, puis qu’il la prie avec des fidèles (ou en groupe) à la mosquée, Allah lui pardonnera ses péchés. »

[Rapporté par Mouslim (232)].

* Abou Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque effectue soigneusement ses ablutions, puis se rend à la mosquée uniquement pour y accomplir la prière alors que rien ne l’a obligé à sortir hormis la prière, il ne fait pas un seul pas sans être élevé d’un degré, ni un autre sans qu’un péché ne lui soit pardonné. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (2119) et Mouslim (649)].

* Abou Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque se purifie chez lui puis marche vers l’une des maisons d’Allah afin d’y accomplir une prière obligatoire décrétée par Allah, pour l’un de ses pas un péché lui est pardonné et pour l’autre, il est élevé d’un degré. »

[Rapporté par Mouslim (666)].

Butin n°73



14- Attendre la prochaine prière après l’accomplissement d’une prière

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Abou Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Voulez-vous que je vous indique certaines œuvres par lesquelles Allah effacera vos péchés et vous élèvera en degrés ? » – “Oui, ô Messager d’Allah”, répondirent les Compagnons.

Il dit : « Accomplir soigneusement les ablutions malgré les désagréments, multiplier les pas vers la mosquée et y attendre la prière suivante : voilà la meilleure manière de lutter pour la cause d'Allah. » ».

[Rapporté par Mouslim (251)].



Butin n°74

15- Prier en plein cœur de la nuit

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Mou'adh ibn Jabal رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « L'aumône éteint le péché à l'instar de l'eau qui éteint le feu, de même que la prière d'un homme en plein cœur de la nuit. »

[Rapporté par An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (11330), At-Tirmidhî (2616) et Ahmad (22439), authentifié par Ibn Al-Qayyim et Al-Albânî].



Butin n°75

16- Faire des aumônes et des dépenses [dans la voie d'Allah] dans les moments d'aisance et de difficulté

Sa vertu : La rémission des péchés.

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿ وَسَارِعُوا إِلَى مَغْفِرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا السَّمَوَاتُ وَالْأَرْضُ
 أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ * الَّذِينَ يُنْفِقُونَ فِي السَّرَّاءِ وَالضَّرَّاءِ ﴾ [آل عمران: ١٣٣-١٣٤]

* {Empressez-vous vers les œuvres qui vous vaudront le pardon de votre Seigneur et un jardin aussi large que les cieux et la terre, préparé pour ceux qui craignent Allah et qui dépensent dans la gêne comme dans l'aisance.} [Âlou 'Imrân, v.134 - 133]

* Mou'adh ibn Jabal رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « L'aumône éteint le péché à l'instar de l'eau qui éteint le feu. »

[Rapporté par An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (11330), At-Tirmidhî (2616) et Ahmad (22439), authentifié par Ibn Al-Qayyim et Al-Albânî].

Butin n°76



17- Alternier entre le pèlerinage et la 'Oumrah

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : 'Abdoudllah ibn Mas'ou'd رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Alterniez entre le pèlerinage et la 'Oumrah. Car tous deux effacent la pauvreté et les péchés comme effacerait le soufflet l'impureté du fer, de l'or et de l'argent. »

[Rapporté par *Ahmad* (3743), *At-Tirmidhî* (810) et *An-Nasâ'i* (3597), authentifié par *Ahmad Châkir*].

Butin n°77



18- Le combat dans le sentier d'Allah

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Combattre dans le sentier d'Allah est meilleur que de prier soixante ans. N'aimeriez-vous pas qu'Allah vous accorde Son pardon ? »

[Rapporté par *Ahmad* (10879), authentifié par *Al-Albânî*].

Butin n°78



19- Le repentir sincère

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿يَتَابِعُهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا تَوْبُوا إِلَى اللَّهِ تَوْبَةً نَّصُوحًا عَسَىٰ رَبُّكُمْ أَن يُكَفِّرَ عَنْكُمْ سَيِّئَاتِكُمْ﴾ [التحریم: ٨]

{Ô vous qui croyez ! Revenez à Allah en vous repentant sincèrement afin que votre Seigneur efface vos péchés.} [*At-Tabrîm*, v.8].

Accompli



Butin n°79

20- La crainte pieuse d'Allah

Sa vertu : La rémission des péchés.

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿ وَسَارِعُوا إِلَىٰ مَغْفِرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا السَّمَوَاتُ وَالْأَرْضُ

أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ ﴾ [آل عمران: ١٣٣]

* Empressez-vous vers les œuvres qui vous vaudront le pardon de votre Seigneur et un jardin aussi large que les cieus et la terre, préparé pour ceux qui craignent Allah. } .[*Alou Imrân, v.133*].

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا إِن تَتَّقُوا اللَّهَ يَجْعَل لَّكُمْ فُرْقَانًا وَيُكَفِّرْ عَنْكُمْ

سَيِّئَاتِكُمْ وَيَغْفِر لَكُمْ وَاللَّهُ ذُو الْفَضْلِ الْعَظِيمِ ﴾ [الأنفال: ٢٩]

* {Ô vous qui croyez ! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner le vrai du faux, effacera vos péchés et vous accordera Son pardon. Les faveurs d'Allah sont infinies.} .[*Al-Anfâl, v.29*].

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَقُولُوا قَوْلًا سَدِيدًا * يُصْلِحْ لَكُمْ أَعْمَالَكُمْ

وَيَغْفِر لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ﴾ [الأحزاب: ٧٠-٧١]

* {Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et tenez des propos justes ! Il vous rendra vertueux et vous pardonnera vos péchés.}.

[*Al-Abzâb, v.71-70*].

﴿ مَثَلُ الْجَنَّةِ الَّتِي وَعَدَ الْمُتَّقُونَ فِيهَا أَنْهَارٌ مِّن مَّاءٍ غَيْرِ ءَاسِنٍ وَأَنْهَارٌ مِّن لَّبَنٍ لَّمْ يَتَغَيَّرْ

طَعْمُهُ وَأَنْهَارٌ مِّن حَمْرٍ لَّدَةٌ لِلشَّرْبِ وَأَنْهَارٌ مِّن عَسَلٍ مُّصَفًّى وَهُمْ فِيهَا مِن كُلِّ الثَّمَرَاتِ

وَمَغْفِرَةٌ مِّن رَّبِّهِمْ ﴾ [محمد: ١٥]

* {Voici la description du Paradis promis à ceux qui craignent leur Seigneur : y coulent des rivières dont l'eau jamais ne s'altère, des rivières de



lait gardant toujours la même saveur, des rivières de vin délicieux à boire et des rivières de miel parfaitement pur. Ils y trouveront également des fruits de toutes sortes et le pardon de leur Seigneur.} [Mouhammad, v.15].

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَءَامِنُوا بِرِسُولِهِ يُؤْتِكُمْ كَفْلًا مِّن رَّحْمَتِهِ
وَيَجْعَل لَّكُمْ نُورًا تَمْشُونَ بِهِ وَيَغْفِر لَكُمْ ۗ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴾ [الحديد: ٢٨]

* {Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et croyez en Son Messager ! Il vous accordera une double part de Sa grâce, une lumière pour vous guider et Son pardon. Allah est Très Clément et Très Miséricordieux.}

[Al-Hadîd, v.28].

﴿ وَمَن يَتَّقِ اللَّهَ يُكَفِّرْ عَنْهُ سَيِّئَاتِهِ وَيُعْظِمْ لَهُ أَجْرًا ﴾ [الطلاق: ٥]

* {Quiconque craint Allah, Allah effacera les mauvaises actions et leur accordera une immense récompense.} [At-Talâq, v.5].



Butin n°80



21- La demande de pardon, dire : « Je demande pardon à Allah ! Celui en dehors de Qui aucune divinité n'est digne d'être adorée, le Vivant, Celui qui se suffit à Lui-même et qui pourvoit aux autres, et je me repens à Lui ! (Astaghfirou-Llâha al-ladhî lâ ilâha illâhou, Al-Hayyou-l-Qayyûm, wa atoûbou ilayhi) » et ne pas persister dans le péché

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿ وَسَارِعُوا إِلَىٰ مَغْفِرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا السَّمَوَاتُ وَالْأَرْضُ أُعِدَّتْ
لِلْمُتَّقِينَ ۗ * الَّذِينَ يُنْفِقُونَ فِي السَّرَّاءِ وَالضَّرَّاءِ وَالْكُظُمِينِ الْغَيْظِ وَالْعَافِينَ عَنِ
النَّاسِ ۗ وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ ۗ * وَالَّذِينَ إِذَا فَعَلُوا فَجَسَةً أَوْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ ذَكَرُوا
اللَّهَ فَاستَغْفَرُوا لِلذُّنُوبِ ۗ وَمَن يَغْفِرِ الذُّنُوبَ إِلَّا اللَّهُ وَلَمْ يُصِرُّوا عَلَىٰ مَا فَعَلُوا وَهُمْ
يَعْلَمُونَ ﴾ [آل عمران: ١٣٣-١٣٥]

{Empressez-vous vers les œuvres qui vous vaudront le pardon de votre Seigneur et un jardin aussi large que les cieus et la terre, préparé pour ceux qui craignent Allah, dépensent dans la gêne comme dans l'aisance, sont capables de dominer leur colère et de pardonner à leur prochain. Allah aime les hommes de bien. Préparé aussi pour ceux qui, s'ils commettent un acte infâme ou se lèsent eux-mêmes, se rappellent Allah dont ils implorent le pardon plutôt que de persister délibérément dans leurs agissements, conscients qu'Allah seul peut pardonner les péchés.} [*Âlou 'Imrân, v.135 – 133*].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Par Celui qui détient mon âme dans Sa main ! Si vous ne commettiez pas de péchés, Allah vous aurait fait disparaître et remplacés par un peuple qui commet des péchés. Ceci afin qu'ils implorent le pardon d'Allah et qu'Il les pardonne. » [*Rapporté par Mouslim (2749)*].

* Yasâr ibn Zayd رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ, l'esclave affranchi du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, rapporte avoir entendu le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Quiconque dit : "Je demande pardon à Allah ! Celui en dehors de Qui aucune divinité n'est digne d'être adorée, le Vivant, Celui qui se suffit à Lui-même et qui pourvoit aux autres, et je me repens à Lui !" Tous ses péchés lui seront pardonnés, même s'il a tourné le dos à l'ennemi sur le champ de bataille. »

[Rapporté par Aboû Dâwoûd (1517) et At-Tirmidhî (3577), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°81

22- Endurer face aux calamités telles que la fatigue, la maladie, le souci, la tristesse, le mal ou l'angoisse

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Aboû Sa'îd Al-Khoudrî et Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relatent que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Il n'est pas une fatigue, une maladie, un souci, une tristesse, un mal, une angoisse ou même une épine qui n'atteint le croyant sans qu'Allah ne lui efface par cela une partie de ses péchés. » [*Rapporté par Al-Boukhârî (5641)*].

Accompli



Butin n°82

23- Accomplir une bonne action après une mauvaise

Sa vertu : **La rémission des péchés.**

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿إِنَّ الْحَسَنَاتِ يُذْهِبْنَ السَّيِّئَاتِ﴾ [هود: ١١٤]

* {Les bonnes actions effacent les mauvaises.} [Hoûd, v.114].

* Abou Dharr رضي الله عنه relate que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « Fais suivre la mauvaise action par une bonne, celle-ci l'effacera ! ».

[Rapporté par Ahmad (21750) et At-Tirmidhi (1987), authentifié par Ibn Al-Arabi et As-Saffârîni].

Accompli



Butin n°83

24- S'écarter des grands péchés

Sa vertu : **La rémission des péchés.**

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿إِنْ تَجْتَنِبُوا كَبَائِرَ مَا نُهَوْنَ عَنْهُ نَكْفُرْ عَنْكُمْ سَيِّئَاتِكُمْ وَنُدْخِلْكُمْ مُدْخَلًا كَرِيمًا﴾ [النساء: ٣١]

{Si vous évitez les péchés les plus graves qui vous sont interdits, Nous effacerons vos péchés véniels et vous réserverons un digne accueil au Paradis.}

[An-Nisâ, v.31].

Accompli



Butin n°84

25- Consacrer toutes ses invocations à la prière sur le Prophète صلى الله عليه وسلم

Sa vertu : **La rémission des péchés.**

Sa preuve : Oubayy ibn Ka'b رضي الله عنه relate avoir demandé : « Puis-je

te consacrer toute ma prière ?” Le Prophète ﷺ répondit : “Si tu le fais, tu seras débarrassé de tout ce qui te préoccupe et tes péchés te seront pardonnés.” »

[Rapporté par At-Tirmidhî (2457) qui a dit : c’est un hadith bon et authentique].

Accompli



Butin n°85

26- Lire la sourate *Al-Moulk*

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète ﷺ a dit : « Il est une sourate de trente versets qui a intercédé en faveur d’un homme jusqu’à ce qu’il fût pardonné :

﴿ تَبَرَّكَ الَّذِي بِيَدِهِ الْمُلْكُ ﴾ [المالك : ١]

{Gloire à Celui qui détient la Royauté dans Sa Main.} [Al-Moulk, v.1]

[Rapporté par Ibn Mâjah (2899), authentifié par Al-Albâni.].

Accompli



Butin n°86

27- Se réunir pour évoquer [Allah]

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah ﷺ a dit : « Allah a des Anges qui parcourent la terre à la recherche d’hommes et de femmes qui évoquent Son nom. Lorsqu’ils en trouvent qui L’évoquent, ils s’appellent les uns les autres en disant : “Venez, voilà ce que vous cherchiez.” Les Anges les entourent alors de leurs ailes, remplissant l’espace compris entre le ciel et la terre. Puis leur Seigneur les interroge – bien qu’Il le sache mieux qu’eux – : “Que disent Mes adorateurs ?” – “Ils célèbrent Ta gloire, Ta grandeur, Tes louanges et Ta majesté”, répondent les Anges. Allah dit alors à Ses Anges : “Je vous prends à témoins que Je leur ai pardonné.” »>. [Rapporté par Al-Boukhârî (6408) et Mouslim (2689)].



Butin n°87

28- Demander pardon au dernier tiers de la nuit

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رضي الله عنه relate que le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم a dit : « Notre Seigneur, béni et exalté soit-Il, descend chaque nuit au ciel le plus bas, quand il ne reste que le dernier tiers de la nuit. Il déclare : “Qui M'invoque que Je l'exauce ? Qui Me demande que Je lui donne ? Qui implore Mon pardon que Je lui pardonne ?” »

[Rapporté par Al-Boukhâri (7494) et Mouslim (758)].



Butin n°88

29- Se serrer la main lorsque l'on se rencontre

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Al-Barâ رضي الله عنه relate que le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم a dit : « Il n'est pas deux musulmans qui se rencontrent et se serrent la main sans que leurs péchés ne leur soient pardonnés avant même qu'ils ne se séparent. »

[Rapporté par Aboû Dâwoûd (5212), At-Tirmidhî (2727), Ibn Mâjah (3703) et Al-hmad (18845), authentifié par As-Souyoûti et Al-Albâni].



Butin n°89

30- Dire après la prière : « J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé, et que Mouhammad est Son serviteur et Son messager ; j'agréé Allah comme Seigneur, Mouhammad comme messager et l'Islam comme religion (Ach-

*hadou an lâ ilâha illa-Llâh wahdabou lâ charîka lah,
wa anna Mouhammadan ‘abdouhou wa rasoûloub,
radîtou biLlâhi rabban, wa bi Mouhammadin
rasoûlan, wa bi-l-islâmi dînan)*

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Sa’d ibn Abî Waqqâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui dit après l’appel à la prière du muezzin : “J’atteste qu’il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé, et que Mouhammad est Son serviteur et Son messager ; j’agréé Allah comme Seigneur, Mouhammad comme messager et l’Islam comme religion” ses péchés lui seront pardonnés. »

[Rapporté par Mouslim (386)].

Accompli



Butin n°90

31- Écarter un obstacle du chemin

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Tandis qu’un homme marchait sur un chemin, il trouva une branche épineuse en travers de la route et l’écarta. Allah lui en fut reconnaissant et Il lui pardonna. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (653) et Mouslim (1914)].

Accompli



Butins n°91 et n°92

32 et 33- Dominer sa colère et pardonner aux autres

Leur vertu : La rémission des péchés.

Leur preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿ وَسَارِعُوا إِلَىٰ مَغْفِرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا السَّمَوَاتُ
وَالْأَرْضُ أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ * الَّذِينَ يُنْفِقُونَ فِي السَّرَّاءِ وَالضَّرَّاءِ وَالْكَنُظُمِ
الْعَظِيمِ وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ ﴾ [آل عمران: ١٣٣-١٣٤]

{Empressez-vous vers les œuvres qui vous vaudront le pardon de votre Seigneur et un jardin aussi large que les cieux et la terre, préparé pour ceux qui craignent Allah, dépendent dans la gêne comme dans l'aisance, sont capables de dominer leur colère et de pardonner à leur prochain.}

[*Âlou 'Imrân, v.134 – 133*].

Butin n°93



34- L'appel à la prière

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رضي الله عنه rapporte que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « Le pardon est accordé au muezzin selon la portée de sa voix. »

[Rapporté par An-Nasâ'i dans *Al-Koubrâ* (1621), *Al-hmad* (7726) et Aboû Dâwoûd (515), authentifié par *Al-Albânî*].

Butin n°94



35- Abreuver les animaux assoiffés

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رضي الله عنه relate que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « Pendant qu'un homme parcourait un chemin, il eut une grande soif. Il trouva un puits et y descendit pour se désaltérer. Ensuite, il remonta et c'est alors qu'il vit un chien haleter en léchant le sable humide à cause de sa soif intense. L'homme s'est alors dit : "Ce chien a aussi soif que moi !" Il redescendit donc dans le puits, remplit sa chaussure d'eau, puis donna à boire au chien. Allah lui en fut reconnaissant et lui pardonna ses péchés. »

[Rapporté par *Al-Boukhâri* (2466) et *Mousslim* (2244)].

Accompli



Butin n°95

36- Faire aumône avec l'argent du défunt en son nom

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate qu'un homme demanda au Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : « "Mon père est décédé en laissant derrière lui de l'argent, mais il ne fit aucune recommandation. Si je faisais aumône en son nom, est-ce que cela lui expierait ses fautes ?" Il répondit : "Oui." »

[Rapporté par Mouslim (1630)].

Accompli



Butin n°96

37- Accorder un délai à celui qui éprouve des difficultés de paiement et faire preuve d'indulgence lorsque l'on est remboursé avec un léger manque

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Houdhayfah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Un homme est mort puis est entré au Paradis. On lui demanda : "Qu'as-tu œuvré ?" Il répondit : "Je vendais à des gens en leur facilitant [le paiement]. J'accordais un délai à celui qui éprouvait de la difficulté [à payer sa dette] et me montrais indulgent envers les gens aisés en acceptant qu'ils me remboursent avec une petite réduction de sa dette." C'est ainsi qu'on lui pardonna. »

[Rapporté par Al-Boukbârî (2391) et Mouslim (1560)].

Accompli



Butin n°97

38- Les pas que l'on fait lors de la circumambulation autour de la Maison sacrée

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Ibn ‘Oumar رضي الله عنهما rapporte avoir entendu le Messager d’Allah صلى الله عليه وسلم dire : « Chaque fois que celui qui accomplit sept tours autour de la Maison sacrée pose un pied et lève un autre, Allah lui absout une faute, lui écrit une bonne action et l’élève d’un degré. »

[Rapporté par Ibn Hibbân (3697) et At-Tirmidhî (959), authentifié par Al-Albâni].

Butin n°98



39- Toucher le coin yéménite et le coin de la pierre noire [de la Ka‘bah]

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Ibn ‘Oumar رضي الله عنهما rapporte que le Messager d’Allah صلى الله عليه وسلم a dit : « Toucher ces deux coins expie les fautes. »

[Rapporté par Al-Hâkim dans Al-Moustadrak (1805) et At-Tirmidhî (959), authentifié par Al-Albâni].

Butin n°99



40- Se prosterner pour Allah

Sa vertu : La rémission des péchés.

Sa preuve : Thawbân رضي الله عنه – l’esclave affranchi du Messager d’Allah صلى الله عليه وسلم – relate que le Messager d’Allah صلى الله عليه وسلم a dit : « J’ai entendu le Messager d’Allah صلى الله عليه وسلم dire : “Multiplie les prosternations car tu n’accompliras pas une prosternation sans qu’Allah ne t’élève par cela d’un degré et n’efface l’un de tes péchés.” »

[Rapporté par Mouslim (488)].

Butin n°100



41- Dire, lorsque l’on entre dans un marché : « Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange. Il est Celui

qui donne la vie et la mort, Il est le Vivant qui ne meurt jamais et tout le bien se trouve dans Sa Main, et Il est sur toute chose Omnipotent » (*Lâ ilâha illa-Llâhou wahdahou lâ charîka lah, lahou-l-moulk wa lahou-l-hamdou, youhyî wa youmît, wa houwa hayyoun lâ yamouît, bi yadihi-l-khayr, wa houwa ‘alâ koulli chay’in qadîr*)

Sa vertu : Un million de péchés sont effacés.

Sa preuve : ‘Oumar ibn Al-Khattâb رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque entre dans un marché et dit : “Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange. Il est Celui qui donne la vie et la mort, Il est le Vivant qui ne meurt jamais et tout le bien se trouve dans Sa Main, et Il est sur toute chose Omnipotent”, Allah lui inscrit un million de bonnes actions, lui efface un million de mauvaises actions et lui construit une maison dans le Paradis. »

[Rapporté par Al-Hâkim dans Al-Moustadrak (1980) et At-Tirmidhî (3428), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°101

42- Jeûner le jour de ‘Arafat

Sa vertu : L’expiation [des péchés] de l’année précédente et la suivante.

Sa preuve : Abou Qatâdah Al-Ansârî رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ fut questionné au sujet du jeûne du jour de ‘Arafat, il répondit : « Il expie [les péchés] de l’année précédente et celle d’après. »

[Rapporté par Mouslim (1163)].

Accompli



Butin n°102

43- Jeûner le jour de ‘Âchoûrà’

Sa vertu : L'expiation [des péchés] de l'année précédente.

Sa preuve : Aboû Qatâdah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « J'espère en Allah que le jeûne du jour de 'Achoûrà expie [les péchés] de l'année précédente. »

[Rapporté par Mouslim (1162)].

Butin n°103



44- Faire suivre un 'Oumrah par une autre

Sa vertu : L'expiation [des péchés] entre deux 'Oumrah.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Entre deux 'Oumrah, les [petits] péchés sont expiés. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (1773) et Mouslim (1349)].

Butin n°104



45- Dire cent fois : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent » (Lâ ilâha illa Llâh wahdahou lâ charîka lah, labou-l-moulk wa labou-l-hamdou, wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr)

Ses vertus : L'absolution de cent péchés et une protection contre le Diable.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui dit cent fois en un jour : "Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent", aura la récompense de celui qui aura affranchi dix esclaves, cent bonnes actions lui seront inscrites et cent mauvaises effacées, et ce sera pour lui une protection contre le Diable toute la journée jusqu'au soir. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (2393) et Mouslim (2691)].

Acomplì



Butin n°105

46- Prononcer dix fois après la prière de l'aube (*Al-Fajr*), en étant toujours dans la position [du *Tachabboud*], avant de se lever : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. Il est Celui qui donne la vie et la mort, Il est le Vivant qui ne meurt jamais et tout le bien se trouve dans Sa Main. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent » (*Lâ ilâha illa Llâh wabdhahou lâ charîka lah, labou-l-moulk wa labou-l-hamdou, youhyî wa youmît, wa houwa hayyoun lâ hamoût, bi yadibi-l-khayr, wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr*)

Ses vertus : L'absolution de dix péchés, aucun péché ne causera la perte du serviteur hormis le polythéisme, et cela est une protection contre le Diable.

Sa preuve : Aboû Dharr رضي الله عنه relate que le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم a dit : « Quiconque prononce dix fois après la prière de l'aube, en étant toujours dans la position [du *Tachabboud*], avant qu'il ne se lève : "Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. Il est Celui qui donne la vie et la mort, Il est le Vivant qui ne meurt jamais et tout le bien se trouve dans Sa Main. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent", Allah lui inscrira une bonne action chaque fois qu'il la prononcera, dix péchés lui seront effacés, il sera élevé d'un degré, obtiendra [la récompense] de celui qui affranchit un esclave, sera à l'abri de tout mal durant sa journée, sera protégé du Diable et aucun péché ne lui causera sa perte, hormis le polythéisme. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (3473) et An-Nasâ'î dans *Al-Koubrâ* (9878), rendu bon par *Al-Albânî*].

Accompli



Butin n°106

47- Dire lorsque l'on quitte une assemblée : « Gloire et louange à Toi, ô Allah ! Je témoigne qu'il n'y a de divinité en droit d'être adorée que Toi. J'implore Ton pardon et reviens à Toi repentant. » (*Soubhânaka Allâhoumma wa bi hamdik, ach-hadou allâ ilâha illâ Anta, astaghfrouka wa atoûbou ilayk*)

Sa vertu : La rémission des futilités dites au cours de l'assemblée.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque s'est assis dans une assemblée où il a multiplié les paroles futiles mais, avant de se lever, a dit : "Gloire et louange à Toi, ô Allah ! Je témoigne qu'il n'y a de divinité en droit d'être adorée que Toi. J'implore Ton pardon et reviens à Toi repentant", se verra pardonner ce qu'il a dit au cours de cette assemblée. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (3433), An-Nasâ'î dans Al-Koubrâ (10157) et Ahmad (10559), authentifié par Ibn Al-'Arabi et Al-Albâni].

Accompli



Butin n°107

48- Placer sa confiance en Allah

Sa vertu : Il s'agit d'une protection contre le Diable.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿ إِنَّهُ لَيْسَ لَهُ سُلْطَانٌ عَلَى الَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَلَى رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ ﴾

[النحل: ٩٩]

{Ce dernier (le Diable) n'a en effet aucun pouvoir sur les croyants qui s'en remettent entièrement à leur Seigneur.}

[An-Nahl, v.99].

Accompli



Butin n°108

49- Lire le verset du « Marchepied » avant de dormir

Sa vertu : **Aucun démon n'approchera le serviteur jusqu'au matin.**

Sa preuve : Aboû Hourayrah رضي الله عنه relate que le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم a dit : « Quand tu regagnes ton lit, lis entièrement le verset du “Marchepied” ! Tu ne cesseras ainsi d'être sous la protection d'Allah et aucun démon ne pourra t'approcher jusqu'au matin. ».

[Rapporté par Al-Boukhâri (3275)].

Accompli



Butin n°109

50- Dire, lorsque l'on veut avoir des rapports avec son épouse : « Au nom d'Allah. Ô Allah ! Éloigne Satan de nous et éloigne-le de l'enfant que Tu nous accorderas » (*Bismillâh, Allâhoumma jannibna-ch-chaytân, wa jannibi-ch-chaytâna mâ razaqtanâ*)

Sa vertu : **L'enfant sera protégé contre Satan.**

Sa preuve : Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما relate que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « Si, au moment d'avoir des rapports avec son épouse, l'un de vous dit : “Au nom d'Allah. Ô Allah ! Éloigne Satan de nous et éloigne-le de l'enfant que Tu nous accorderas”, et si un enfant leur est destiné à travers cette relation, alors Satan ne pourra lui nuire. ».

[Rapporté par Al-Boukhâri (6388) et Mouslim (1434)].

Accomplis



Butins n°110 et n°111

51 et 52- Caresser la tête de l'orphelin et nourrir le nécessaire

Leur vertu : La dissipation de la dureté du cœur.

Leur preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate qu'un homme se plaignit au Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ de la dureté de son cœur. Ce dernier lui dit : « Caresse la tête de l'orphelin et nourris le nécessiteux. ».

[Rapporté par Ahmad (9140), Al-Moudhiri et Al-Albâni ont dit : « Les rapporteurs de ce hadith font partie des rapporteurs du Sahîh. »].

Butin n°112

Accompli



53- Lire dix versets durant la prière nocturne

Sa vertu : Être protégé de l'insouciance.

Sa preuve : 'Abdoullah ibn 'Amr ibn Al-Âs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque prie la nuit et lit dix versets ne sera pas inscrit parmi les insoucians. ».

[Rapporté par Aboû Dâwoûd (1398), authentifié par Al-Albâni].





Deuxième chapitre :
Les butins qui permettent de se protéger
des maux après la mort

(17 butins)







1- La crainte pieuse d'Allah et l'accomplissement de bonnes actions

Ses vertus : Elles sont une protection contre l'Enfer et une dissipation de la peur et de l'affliction.

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿إِنَّ الْمُتَّقِينَ فِي مَقَامٍ أَمِينٍ * فِي جَنَّاتٍ وَعُيُوتٍ * يَلْبَسُونَ مِنْ سُنْدُسٍ
وَإِسْتَبْرَقٍ مَتَّقِلِينَ * كَذَلِكَ وَزَوَّجْنَاهُمْ بِحُورٍ عِينٍ * يَدْعُونَ فِيهَا بِكُلِّ
فَنَكْهَةٍ آمِنِينَ * لَا يَذُوقُونَ فِيهَا الْمَوْتَ إِلَّا الْمَوْتَةَ الْأُولَىٰ وَوَقَّهْمُ
عَذَابَ الْجَحِيمِ * فَضْلًا مِّن رَّبِّكَ ذَٰلِكَ هُوَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ﴾ [الدخان: ٥١-٥٧]

* {Ceux qui auront vécu dans la crainte de leur Seigneur seront, quant à eux, dans un lieu sûr, au milieu de vergers et de sources vives où les uns feront face aux autres, vêtus de soie fine et de brocart. Il en sera ainsi. Nous les aurons unis à de blanches houris aux grands yeux noirs. Ils obtiendront toutes les variétés de fruits qu'ils demanderont, sans jamais craindre la privation. Ils ne connaîtront plus jamais la mort et seront préservés des tourments du Brasier par ton Seigneur qui les comblera ainsi de Ses faveurs. Voilà le bonheur suprême.}

[Ad-Doukhân, v.57 – 51].

﴿وَنَجِيَّ اللَّهِ الَّذِينَ اتَّقَوْا بِمَقَارِنِهِمْ لَا يَمَسُّهُمُ السُّوءُ وَلَا هُمْ
يَحْزَنُونَ﴾ [الزمر: ٦١]

* {Allah sauvera les pieux croyants en les introduisant au Paradis où ils seront préservés de tout mal et de toute affliction.}

[Az-Zoumar, v.61].

﴿ثُمَّ نَجِيَّ الَّذِينَ اتَّقَوْا وَنَذَرُ الظَّالِمِينَ فِيهَا جِثَّتًا﴾ [مريم: ٧٢]

* {Nous sauverons alors ceux qui auront craint le Seigneur et y abandonneront les impies à genoux.} [*Maryam, v.72*].

﴿فَمَنْ أَتَقَىٰ وَأَصْلَحَ فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ﴾ [الأعراف: ٣٥]

* {Ceux d'entre vous qui craindront le Seigneur et accompliront de bonnes actions seront préservés de toute crainte et de toute affliction.}

[*Al-A'raf, v.35*].

﴿أَلَا إِنَّ أَوْلِيَاءَ اللَّهِ لَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ﴾ * الَّذِينَ

ءَامَنُوا وَكَانُوا يَتَّقُونَ﴾ [يونس: ٦٢-٦٣]

* {Les fidèles serviteurs d'Allah seront, en vérité, préservés de toute crainte et de toute affliction. Ce sont ceux qui, aujourd'hui, croient en leur Seigneur et Le craignent pieusement.}. [*Younous, v.63 - 62*].

Accompli



Butin n°114

2- Jeûner un jour dans la voie d'Allah

Ses vertus : Être protégé contre l'Enfer et avoir le visage éloigné de l'Enfer d'une distance de soixante-dix automnes.

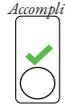
Ses preuves : * Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le jeûne est une protection et une véritable forteresse contre l'Enfer. »

[Rapporté par Ahmad (9348) et An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (2549), authentifié par As-Souyoûtî et Al-Arna'ouî].

* Abou Sa'îd Al-Khoudrî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Quiconque jeûne un jour dans la voie d'Allah, Allah éloigne son visage de l'Enfer d'une distance de soixante-dix automnes. »

[Rapporté par Mouslim (1153)].

Butin n°115



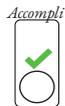
3- Assister au premier *Takbîr* de la prière en groupe durant quarante jours

Sa vertu : Être protégé de l'Enfer.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque prie pour Allah durant quarante jours, en groupe, en assistant au premier *Takbîr*, sera sauvé de deux choses : de l'Enfer et de l'hypocrisie. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (241), authentifié par Al-Albânî].

Butin n°116



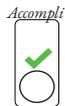
4- Accomplir assidument quatre unités de prière avant celle du midi (*Adh-Dhouhr*) et quatre après

Sa vertu : Être protégé de l'Enfer.

Sa preuve : Oumm Habîbah رَضِيَ اللهُ عَنْهَا, épouse du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui est assidu dans l'accomplissement de quatre unités de prière avant la prière du midi et quatre après, Allah l'épargnera de l'Enfer. »

Rapporté par Abou Dâwoûd (1269), At-Tirmidhî (428), An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (1486) et Ibn Mâjab (1160), authentifié par Al-Albânî].

Butin n°117



5- Faire aumône, ne serait-ce qu'avec la moitié d'une datte

Sa vertu : Être protégé de l'Enfer.

Ses preuves : * Adî ibn Hâtim رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Protégez-vous du Feu ne serait-ce qu'avec une moitié de datte. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (1417) et Mouslim (1016)].

* Adî ibn Hâtim رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Si l'un d'entre vous est capable de se protéger du Feu ne serait-ce qu'avec une moitié de datte, [qu'il le fasse !] »

[Rapporté par Al-Boukhârî (6539) et Mouslim (1016)].



Butin n°118

6- Avoir ses pieds couverts de poussière et sentir la poussière dans le combat dans la voie d'Allah

Sa vertu : Être protégé de l'Enfer.

Ses preuves : * Abouï 'Abs رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Les pieds du serviteur qui se sont couverts de poussière dans la voie d'Allah, seront interdits à l'Enfer. »

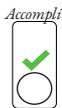
[Rapporté par At-Tirmidhî (1632), authentifié par Al-Albânî].

* 'Aïchah رَضِيَ اللهُ عَنْهَا rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Il n'y a pas de poussière se mélangeant au musulman qui combat pour la cause d'Allah, sans qu'Allah ne l'interdise à l'Enfer. »

[Rapporté par Ahmad (25187), authentifié par Al-Albânî].

* Abouï Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Jamais ne se mélangeront la poussière soulevée par celui qui combat pour la cause d'Allah et la fumée de la Géhenne. »

[Rapporté par An-Nasâ'î dans Al-Koubrâ (4306), authentifié par Al-Albânî].



Butin n°119

7- L'évocation d'Allah

Sa vertu : Être protégé de l'Enfer.

Sa preuve : Mou'âdh ibn Jabal رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Aucune œuvre accomplie par le fils d'Âdam ne le préserve plus du châtement d'Allah que l'évocation d'Allah ! »

[Rapporté par Ahmad (22504), authentifié par As-Souyoutî et Al-Albânî].

Butin n°120



8- Patienter sur les filles, les nourrir, les abreuver, les vêtir et être bon envers elles

Sa vertu : Être protégé de l'Enfer.

Ses preuves : * 'Aïchah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا, l'épouse du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, relate que ce dernier a dit : « Celui qui est éprouvé à travers des filles et qui, malgré cela, se montre bon envers elles, trouvera en elles une protection contre le feu de l'Enfer. »

[Rapporté par Mouslim (2629) et Al-Boukhârî (1418)].

* 'Oubah ibn 'Âmir رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Quiconque possède trois filles et patiente sur leur éducation, les nourrit, les abreuve et les vêtit de bon cœur, elles seront pour lui un voile protecteur contre le feu. »

[Rapporté par Ibn Mâjah (3669) et Ahmad (17675), authentifié par Al-Albâni].

Butin n°121



9- Pleurer par crainte d'Allah

Sa vertu : Être protégé de l'Enfer.

Ses preuves : * Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « L'homme qui a pleuré par crainte d'Allah ne pourra entrer en Enfer que lorsque le lait pourra retourner dans la mamelle dont il est sorti. »

[Rapporté par An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (4301), authentifié par Ibn Al-Arabî et Al-Albâni].

* Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Deux yeux ne seront jamais touchés par le feu de l'Enfer : l'œil de

celui qui a pleuré par crainte d'Allah... »

[Rapporté par Aboû Ya'la dans son Mousnad (4346), authentifié par As-Souyouûti et Al-Albâni].

Accompli



Butin n°122

10- Être affable, doux et proche des gens

Sa vertu : Être protégé de l'Enfer.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque est affable, doux et proche des gens, Allah l'interdit à l'Enfer. »

[Rapporté par Al-Hâkim dans Al-Moustadrak (434), authentifié par As-Souyouûti et Al-Albâni].

Accompli



Butin n°123

11- Préserver l'honneur d'un musulman quand une personne médit de lui en son absence

Sa vertu : Être protégé de l'Enfer.

Sa preuve : Asmâ bint Yazîd رَضِيَ اللهُ عَنْهَا relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui défend l'honneur de son frère car une personne médit de lui en son absence, Allah se fait un devoir de l'affranchir de l'Enfer. »

[Rapporté par Ahmad (28257), authentifié par Al-Albâni].

Accompli



Butin n°124

12- Monter la garde dans la voie d'Allah

Sa vertu : Être protégé de l'Enfer.

Sa preuve : Ibn 'Abbâs رَضِيَ اللهُ عَنْمَا rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Deux yeux ne seront pas touchés par le feu de l'Enfer : l'œil de celui qui a pleuré par crainte d'Allah et l'œil de celui qui a monté la garde toute une nuit dans la voie d'Allah. »

[Rapporté par At-Tirmidhi (1639), authentifié par Al-Albâni].

Butin n°125



13- Œuvrer nuit et jour durant le Ramadan

Sa vertu : Être protégé de l'Enfer.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Chaque jour et nuit [du Ramadan], Allah affranchit des esclaves. »

[Rapporté par Ahmad (7567), authentifié par Al-Albâni].

Butin n°126



14- Renoncer à la colère

Sa vertu : Être protégé du châtement.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque renonce à sa colère, Allah lui repousse Son châtement. »

[Rapporté par Ad-Diyâ Al-Maqdisî dans Al-Moukhtârah (2066), authentifié par Al-Albâni].

Butin n°127



15- Demander trois fois le refuge auprès d'Allah contre l'Enfer

Sa vertu : L'Enfer invoque pour lui afin qu'il soit protégé de lui.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque demande à Allah le refuge auprès de Lui contre l'Enfer à trois reprises, l'Enfer implore : "Ô Allah ! Préserve-le de l'Enfer." »

[Rapporté par At-Tirmidhî (2572), An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (7907), Ibn Mâjah (4340) et Ahmad (12353), authentifié par Ibn Hibbân (1034), As-Souyouâtî et Al-Albâni].

Accompli



Butin n°128

16- Mourir en montant la garde dans le sentier d'Allah

Sa vertu : Être préservé de l'épreuve de la tombe.

Ses preuves : * Faḍlāh ibn 'Oubayd رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Tout mort a ses œuvres scellées, sauf celui qui meurt en montant la garde dans le sentier d'Allah. En effet, les œuvres de ce dernier ne cessent de croître jusqu'au Jour de la Résurrection et il sera préservé de l'épreuve de la tombe. »

[Rapporté par Abou Dâwoûd (2500), At-Tirmidhî (1621) et Ah̄mad (24584), authentifié par Ibn Al-'Arabî et Al-Albânî].

* Salmân رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Et si celui qui monte la garde meurt, les œuvres qu'il accomplissait continueront de lui être comptabilisées, sa subsistance lui sera attribuée et il sera préservé de l'épreuve de la tombe. ». [Rapporté par Mouslim (1913)].

* Salmân Al-Fârîsî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Quiconque meurt en montant la garde dans le sentier d'Allah sera protégé de l'épreuve de la tombe. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (1665), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°129

17- Dissiper une affliction d'un musulman

Sa vertu : Allah dissipera une des afflictions du Jour de la Résurrection.

Sa preuve : 'Abdoullah ibn 'Oumar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque dissipe une affliction d'un musulman [ici-bas], Allah lui dissipera une des afflictions du Jour de la Résurrection. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (2442) et Mouslim (2580), dont les termes du hadith sont les siens].





Troisième chapitre :
Les butins qui dissipent
les calamités ici-bas
(21 butins)





Butin n°130

Accompli



1- Dire en sortant de la maison : « Au nom d'Allah, je m'en remets à Lui, et il n'est de mouvement, ni de force que par Allah. » (*BismiLLâhi tawkkaltou 'alaLLahi, wa lâ hawla wa la qouwwata illâ biLLâh*)

Sa vertu : Obtenir la protection d'Allah et Sa préservation contre les soucis.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque, en sortant de chez lui, prononce ces mots : “Au nom d'Allah, je m'en remets à Allah, et il n'est de mouvement, ni de force que par Allah”, s'entendra dire : “Tu seras guidé, préservé de tout mal et à l'abri de tout souci”, et les démons s'éloigneront de lui. Un autre diable dira : “Que peux-tu faire contre un homme guidé, préservé et à l'abri ?” »

[Rapporté par Aboû Dâwoûd (5095) et An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (9837), authentifié par Al-Albâni].

Butin n°131

Accompli



2- Réciter trois fois la sourate, matin et soir : {Dis : « Allah est la seule et unique divinité. »}

Sa vertu : Obtenir la protection d'Allah.

Sa preuve : 'Abdoullah ibn Khoubayb رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Récite trois fois la sourate : {Dis : « Allah est la seule et unique divinité. »} ainsi que les deux sourates protectrices, le matin et le soir, elles te suffiront pour tout ! »

[Rapporté par Aboû Dâwoûd (5082), authentifié par Al-Albâni].

Accompli



Butin n°132

3- Dire trois fois, matin et soir : « Au nom d'Allah, Celui dont la mention empêche toute chose de nuire, tant sur la Terre que dans le Ciel. Et Il est Celui qui entend tout, Celui qui sait tout. » (*BismiLLâhi-l-ladhî lâ yaḍourrouhou ma'a-s-mihi chay'oun, fî-l-ard wa lâ fî-s-samâ, wa houwa-s-Samî'ou-l-'Alîm*)

Sa vertu : Obtenir la protection d'Allah.

Sa preuve : 'Outhmân ibn 'Affân رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Il n'est pas un serviteur qui dise chaque matin et chaque soir, trois fois : "Au nom d'Allah, Celui dont la mention empêche toute chose de nuire, tant sur la Terre que dans le Ciel. Et Il est Celui qui entend tout, Celui qui sait tout", sans que rien ne lui nuise. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (3388), An-Nasâ'î dans Al-Koubrâ (10106) et Ibn Mâjah (3869), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°133

4- Lire le verset du « Marchepied » avant de dormir

Sa vertu : Obtenir la protection d'Allah.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Lis le verset du "Marchepied" : {Allah ! Il n'est de divinité digne d'être adorée que Lui, le Dieu Vivant et Éternel} [Al-Baqarah, v.255], jusqu'à la fin du verset ! Tu ne cesseras ainsi d'être sous la protection d'Allah et aucun démon ne pourra t'approcher jusqu'au matin. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (2311)].

Accompli



Butin n°134

5- Dire lorsque l'on est touché par des soucis et la tristesse :
« Ô Allah ! Je suis Ton serviteur, fils de Ton serviteur, fils de
Ta servante. Mon toupet est dans Ta Main... »

Sa vertu : Les soucis et la tristesse sont dissipés et changés en joie.

Sa preuve : ‘Abdoullah ibn Mas‘ouûd رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Pas une personne touchée par un souci ou une tristesse ne dit : “Ô Allah ! Je suis Ton serviteur, fils de Ton serviteur, fils de Ta servante. Mon toupet est dans Ta Main. Ton jugement s’accomplit sur moi, Ton décret est juste à mon égard. Je Te demande par tous les noms qui T’appartiennent, avec lesquels Tu T’es nommé, ou que Tu as enseigné à l’une de Tes créatures, ou que Tu as révélé dans Ton Livre, ou bien que Tu as gardé secret dans Ta science de l’invisible, de faire le Coran le printemps de mon cœur, la lumière de ma poitrine, la dissipation de ma tristesse et la fin de mes soucis” (*Allâhoumma innî ‘abdouka ibnou ‘abdika ibnou amatik, nâsiyatî biyadik, mâdin fiyya boukmouk, ‘adloun fiyya qadâ’ouk, as-alouka bikoullismîn bouwa lak, sammayta bihi nafsak, aw ‘allamtabou ahadan min khalqik, aw anzaltahou fi kitâbik, awi-sta-tharta bihi fi ‘ilmi-l-ghaybi ‘indak, an taj’ala-l-qour’âna rabî’a qalbî, wa noûra sadrî, wa jalâ’a bouznî, wa dbahâba hammî*), sans qu’Allah ne lui retire ses soucis et sa tristesse et les remplace par un sentiment de bonheur. On lui demanda : “Ô Messager d’Allah ! Devons-nous l’apprendre ?” Il répondit : “Bien sûr, il convient à tous ceux qui l’entendent de l’apprendre.” »

[Rapporté par Ahmad (3788), dont les termes du hadith sont les siens, et Ibn Hibbân (972), authentifié par Al-Albâni].

Butin n°135



6- Prononcer dix fois après la prière de l’aube
(Al-Fajr), en étant toujours dans la position [*du Tachabboud*], avant de se lever : « Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange. Il est Celui qui donne la vie et la mort, et Il est sur toute

chose Omnipotent » (*Lâ ilâha illa Llâh wahdabou lâ charîka lah, labou-l-moulk wa labou-l-ḥamdou, youbyî wa youmî, wa houwa ‘alâ koulli chay’in qadîr*)

Sa vertu : Être à l’abri de tout mal toute la journée.

Sa preuve : Aboû Dharr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : « Quiconque prononce dix fois après la prière de l’aube, en étant toujours dans la position [du Tachabboud], avant qu’il ne se lève : “Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange. Il est Celui qui donne la vie et la mort, et Il est sur toute chose Omnipotent”, dix bonnes actions lui seront inscrites, dix péchés lui seront effacés, il sera élevé de dix degrés et il sera à l’abri de tout mal toute la journée. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (3474) et An-Nasâ’î dans Al-Koubrâ (9878), rendu bon par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°136

7- Placer sa confiance en Allah

Sa vertu : Être préservé des soucis qui nous préoccupent.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿ وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ ﴾ [الطلاق: ٣]

{Quiconque s’en remet à Allah, Allah lui suffira.} [At-Talâq, v.3].

Accompli



Butin n°137

8- Dire lorsque l’on voit une personne éprouvée : « La louange est à Allah qui m’a préservé de ce dont Il l’a éprouvé, et m’a préféré sur bon nombre de créatures. » (*Al-ḥamdouli Llâhi-l-ladhî ‘âfânî mimma-b-talâhou bib, wa faddalanî ‘alâ kathîr mimman kbalaqa tafdilâ*)

Sa vertu : Être protégé de son épreuve.

Sa preuve : ‘Oumar رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quand un homme voit une personne éprouvée et dit : “La louange est à Allah qui m’a préservé de ce dont Il l’a éprouvé, et m’a préféré sur bon nombre de créatures”, l’épreuve de cette personne ne le touchera point. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (3431) et Abouî Dâwoûd At-Tayâlistî (13), dont les termes du hadith sont les siens, authentifié par Ibn Al-Qayyim et Al-Albânî].

Butin n°138



9- L’invocation qui ne renferme aucun péché et aucune rupture du lien familial

Sa vertu : Être préservé des soucis qui nous préoccupent.

Sa preuve : Abouî Sa’îd رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « “Il n’est pas un musulman qui demande quelque chose à Allah, sans qu’Allah ne lui donne l’une de ces trois choses et ceci, tant qu’il ne demande pas ce qui est un péché ou ce qui rompt les liens de parenté : soit Il s’empresse d’exaucer sa demande [ici-bas], soit Il lui réserve une récompense dans l’au-delà, soit Il lui écarte un mal équivalent.”

Les Compagnons s’exclamèrent : “Nous devons donc demander beaucoup de choses !” Il leur répondit : “Et Allah est plus généreux encore !” »

[Rapporté par Ahmad (11302), authentifié par Al-Albânî].

Butin n°139



10- Consacrer toutes ses invocations à la prière sur le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

Sa vertu : Être préservé des soucis qui nous préoccupent.

Sa preuve : Oubayy ibn Ka’b رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate avoir demandé : « “Puis-je te consacrer toute ma prière ?” Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ répondit : “Si

tu le fais, tu seras débarrassé de tout ce qui te préoccupe et tes péchés te seront pardonnés.” »

[Rapporté par At-Tirmidhî (2457) qui a dit : c'est un hadith bon et authentique].



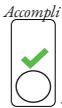
Butin n°140

11- Dire sept fois, matin et soir : « Allah me suffit ! Point de divinité digne d'adoration que Lui ! C'est à Lui que je me remets et Il est le Seigneur du Trône immense ! » (*Hasbiya-llâhou lâ ilâha illâhou, 'alayhi tawakkaltou wa houwa Rabbou-l-'archi-l-'adhîm*)

Sa vertu : Être préservé des soucis qui nous préoccupent.

Sa preuve : Aboû Dharr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque dit, matin et soir : “Allah me suffit ! Point de divinité digne d'adoration que Lui ! C'est à Lui que je me remets et Il est le Seigneur du Trône immense !”, Allah lui suffira face à ce qui le préoccupe. »

[Rapporté par Aboû Dâwoud (5081), authentifié par Al-Arna'out].



Butin n°141

12- Lire les deux derniers versets de la sourate *Al-Baqarah* dans une demeure durant trois nuits

Ses vertus : Être préservé des soucis qui nous préoccupent et empêcher le Diable de s'approcher du foyer.

Ses preuves : *Aboû Mas'oud Al-Ansârî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque récite, durant la nuit, les deux derniers versets de la sourate *Al-Baqarah*, ceux-ci lui suffiront. »

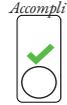
[Rapporté par Mouslim (808)].

* An-Nou'mân ibn Bachîr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Allah a écrit un livre mille ans avant la création des cieux et de

la terre, et Il descendit de ce livre deux versets avec lesquels Il clôtura la sourate *Al-Baqarah*. En lisant ces deux versets dans une demeure pendant trois nuits, le Diable ne s'en approche pas. »

[Rapporté par *At-Tirmidhi* (3136), authentifié par *Al-Albâni*].

Butin n°142



13- La crainte pieuse d'Allah

Ses vertus : Elle dissipe les calamités et protège contre la ruse de l'ennemi.

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿وَجَبَّأَ الَّذِينَ آمَنُوا وَكَانُوا يَتَّقُونَ﴾ [فصلت: ١٨]

* {Nous avons toutefois épargné ceux qui étaient croyants et craignaient Allah.} [*Foussilat*, v.18].

﴿وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مَخْرَجًا﴾ [الطلاق: ٢]

* {Allah ménagera toujours une heureuse issue à celui qui Le craint.}

[*At-Talâq*, v.2].

﴿وَإِنْ تَصْبِرُوا وَتَتَّقُوا لَا يَضُرُّكُمْ كَيْدُهُمْ شَيْئًا﴾ [آل عمران: ١٢٠]

* {Si toutefois vous vous armez de patience et craignez Allah, leurs manœuvres resteront sans effet.}

[*Âlou 'Imrân*, v.120].

Butin n°143



14- Ne cesser d'implorer le pardon d'Allah

Sa vertu : Les difficultés sont dissipées.

Sa preuve : Ibn 'Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui ne cesse d'implorer le pardon d'Allah se verra

soulager de chacune de ses angoisses par Allah qui lui ménagera une issue à chaque difficulté. »

[Rapporté par Aboû Dâwoûd (1513), An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (10217) et Ibn Mâjah (3819), authentifié par 'Abd Al-Haqq Al-Ichbîlî et Ibn Bâz].

Accompli



Butin n°144

15- Accomplir la prière de la matinée (Ad-Douhâ) en quatre unités de prière

Sa vertu : Obtenir la protection d'Allah jusqu'en fin de journée.

Sa preuve : Aboû Ad-Dardâ et Aboû Dharr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا ont relaté que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a rapporté les propos d'Allah, exalté soit-Il : « Ô fils d'Âdam ! Prie pour moi quatre unités de prière en début de matinée, Je te protégerai jusqu'en fin de journée. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (475), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°145

16- Alterner entre le pèlerinage et la 'Oumrah

Sa vertu : Cela efface la pauvreté.

Sa preuve : 'Abdoullah ibn Mas'ôud رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Alternez entre le pèlerinage et la 'Oumrah, car tous deux effacent la pauvreté et les péchés comme effacerait le soufflet l'impureté du fer, de l'or et de l'argent. »

[Rapporté par Ahmad (3743), At-Tirmidhî (810) et An-Nasâ'i (3597), authentifié par Ahmad Châkir].

Accompli



Butin n 146

17- Endurer les épreuves

Sa vertu : Être protégé contre la ruse de l'ennemi.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿وَإِنْ نَصَبُوا وَتَتَقُوا لَا يَضُرُّكُمْ كَيْدُهُمْ شَيْئًا﴾ [آل عمران: ١٢٠]

{Si toutefois vous vous armez de patience et craignez Allah, leurs manœuvres resteront sans effet.} [Alou 'Imrân, v.120].

Butin n°147

18- Réciter la sourate *Al-Baqarah*

Sa vertu : Elle est une protection contre les sorciers.

Sa preuve : Abou Oumâmah Al-Bâhili رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Récitez la sourate *Al-Baqarah* ! Car la réciter, méditer ses sens et œuvrer avec est une source de bénédiction et la délaisser est une grande perte. **Aucun sorcier ne peut la supporter.** »

[Rapporté par Mouslim (804)].

Butin n°148

19- Lorsque l'on a fait un rêve qui nous déplaît : souffler ou crachoter à sa gauche trois fois, rechercher refuge auprès d'Allah contre Satan trois fois, et s'allonger sur son autre côté

Sa vertu : C'est une protection contre les mauvais rêves.

Ses preuves : * Abou Qatadah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quand l'un d'entre vous fait un mauvais rêve, qu'il crachote trois fois sur sa gauche et qu'il cherche refuge auprès d'Allah contre Satan. Ainsi, ce rêve ne lui portera aucun préjudice. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (6995) et Mouslim (2261)].

* Jâbir رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : «Lorsque l'un d'entre vous fait un mauvais rêve, qu'il crachote trois fois sur sa gauche, qu'il cherche refuge auprès d'Allah contre Satan à trois reprises et qu'il s'allonge de l'autre côté. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (7005) et Mouslim (2262), dont les termes du hadith sont les siens.].

Accompli



Butin n°149

20- Dire lorsque l'on se réveille apeuré : « Je cherche refuge à travers les Noms et les Livres parfaits révélés d'Allah contre Sa colère, Son châtiment, le mal de Ses serviteurs, les insufflations des démons et leur présence durant mes adorations. » (*A'ouðhou bi kalimâti-Llâbi at-tâmmati min ghadâbibi, wa 'iqâbibi, wa charri 'ibâdibi, wa min hamazâti-ch-chayâtîn, wa an yah-douroûn*)

Sa vertu : Être protégé des mauvais rêves.

Sa preuve : Abdoullah ibn 'Amr ibn Al-Âs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quand l'un d'entre vous se réveille apeuré, qu'il dise : "Je cherche refuge à travers les Noms et les Livres parfaits révélés d'Allah contre Sa colère, Son châtiment, le mal de Ses serviteurs, les insufflations des démons et leur présence durant mes adorations." En effet, ils ne pourront pas lui causer de tort. »

[Rapporté par An-Nasâ'i dans *Al-Koubrâ* (10533), *Abou Dâwoûd* (3893) et *At-Tirmidhî* (3528). *Al-Moudbirî* a dit : « Hadith authentique, ou bon, ou une parole qui se rapproche de ces deux choses. »].

Accompli



Butin n°150

21- Mémoriser les dix premiers versets de la sourate *Al-Kahf*

Sa vertu : C'est une protection contre le faux Messie.

Sa preuve : Abou Ad-Dardâ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque mémorise les dix versets du début de la sourate *Al-Kahf* sera protégé du faux Messie. »

[Rapporté par Mouslim (809)].



Troisième partie :

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé ici-bas et l'au-delà

(210 butins)



Cette partie comprend six chapitres :

- 1- Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé dans la religion. (5 butins)
 - 2- Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé dans les œuvres. (14 butins)
 - 3- Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé dans l'au-delà. (146 butins)
 - 4- Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé envers son âme. (31 butins)
 - 5- Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé ici-bas. (10 butins)
 - 6- Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé envers ton entourage. (4 butins)
- 
- 



5

BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé dans la religion

14

BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé dans les œuvres

146

BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé dans l'au-delà

31

BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé envers son âme

10

BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé ici-bas

4

BUTINS

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé envers ton entourage

Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé ici-bas et l'au-delà

210
BUTINS



Premier chapitre :

**Les butins qui permettent de réaliser ce
qui est demandé dans la religion**

(5 butins)







Butin n°151

1- Avoir une bonne opinion d'Allah

Sa vertu : Allah sera selon l'opinion que tu te fais de Lui.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Allah le Très Haut a dit : “Je suis selon l'opinion que se fait de Moi Mon serviteur.” »

[Rapporté par Al-Boukhâri (7405) et Mouslim (2675)].



Butin n°152

2- Accomplir deux unités de prière avant celle de l'aube (Al-Fajr)

Sa vertu : Elles valent mieux que ce bas monde et ce qu'il contient.

Sa preuve : 'Aïchah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Les deux unités [faites avant la prière] de l'aube valent mieux que ce bas monde et ce qu'il contient. »

[Rapporté par Mouslim (725)].



Butin n°153

3- La crainte pieuse d'Allah

Sa vertu : Elle accorde une faculté, une lumière et une facilité pour discerner le vrai du faux et accomplir les œuvres qu'Allah agréée.

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِن تَتَّقُوا اللَّهَ يَجْعَلْ لَكُمْ فُرْقَانًا ﴾ [الأنفال: ٢٩]

* {Ô vous qui croyez ! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner le vrai du faux.} [Al-Anfâl, v.29].

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَآمِنُوا بِرَسُولِهِ يُؤْتِكُمْ كِفْلَيْنِ مِنْ رَحْمَتِهِ
وَيَجْعَلْ لَكُمْ نُورًا تَمْشُونَ بِهِ ﴾ [الحديد: ٢٨]

* {Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et croyez en Son Messager !
Il vous accordera une double part de Sa grâce, une lumière pour vous
guider.}

[*Al-Hadîd*, v.28].

﴿ فَأَمَّا مَنْ أَعْطَى وَاتَّقَى * وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَى * فَسَنبِئُهُهُ لِلْيُسْرَى ﴾ [الليل: ٧٠]

* {À celui qui, par crainte du Seigneur, fait la charité dans l'espoir
d'obtenir la récompense de l'au-delà, Nous faciliterons l'accomplissement
du bien.} [*Al-Layl*, v.7-5].



Butin n°154

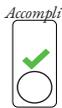
4- L'aumône

Sa vertu : Elle facilite l'accomplissement des œuvres qu'Allah agréee.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿ فَأَمَّا مَنْ أَعْطَى وَاتَّقَى * وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَى * فَسَنبِئُهُهُ لِلْيُسْرَى ﴾ [الليل: ٧٠]

{À celui qui, par crainte du Seigneur, fait la charité dans l'espoir
d'obtenir la récompense de l'au-delà, Nous faciliterons l'accomplissement
du bien.} [*Al-Layl*, v.7-5].



Butin n°155

5- Dire en sortant de la maison : « Au nom d'Allah, je m'en
remets à Lui, et il n'est de mouvement, ni de force que par
Allah. » (*Bismillahi tawkkaltou 'alaLlah, wa lâ hawla wa la
qouwwah illâ biLlah*)

Sa vertu : Cela facilite l'accomplissement d'œuvres qu'Allah
agréee.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque, en sortant de chez lui, prononce ces mots : “Au nom d'Allah, je m'en remets à Allah, et il n'est de mouvement, ni de force que par Allah”, s'entendra dire : “Tu seras guidé, préservé de tout mal et à l'abri de tout souci”, et les démons s'éloigneront de lui. Un autre diable dira : “Que peux-tu faire contre un homme guidé, préservé et à l'abri ?” »

[Rapporté par Aboû Dâwoûd (5095) et An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (9837), authentifié par Al-Albâni].







Deuxième chapitre :

**Les butins qui permettent de réaliser ce
qui est demandé dans les œuvres.**

(14 butins)







Butin n°156

1- La crainte pieuse d'Allah

Ses vertus : Elle fait partie des œuvres les plus aimées d'Allah, elle améliore les œuvres et fait que les œuvres soient acceptées.

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿ وَتَكْرَدُوا فَإِنَّ خَيْرَ الزَّادِ التَّقْوَى ﴾ [البقرة: ١٩٧]

* {Emportez des provisions de route, mais sachez que le meilleur viatique est la crainte d'Allah.} [Al-Baqarah, v.197].

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَقُولُوا قَوْلًا سَدِيدًا * يُصْلِحْ لَكُمْ أَعْمَالَكُمْ ﴾

[الأحزاب: ٧٠-٧١]

* {Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et tenez des propos justes ! Il rendra vos œuvres meilleures.} [Al-Ahzab, v.71 - 70].

﴿ إِنَّمَا يَقْبَلُ اللَّهُ مِنَ الْمُتَّقِينَ ﴾ [المائدة: ٢٧]

* {Allah n'accepte que les œuvres de ceux qui Le craignent.} [Al-Mâ'idah, v.27].

Butins n°157 au n°160



2 à 5- Procurer de la joie à un musulman, lui dissiper son affliction, rembourser sa dette et le nourrir

Leur vertu : Elles font partie des œuvres les plus aimées d'Allah.

Leur preuve : Ibn 'Oumar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Parmi les œuvres les plus aimées auprès d'Allah le Très haut : susciter de la joie à un musulman, lui dissiper une affliction, lui rembourser une dette et le nourrir. »

[Rapporté par At-Tabarâni dans Al-Kabîr (13646), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°161

6- Les œuvres pieuses accomplies durant les dix jours de Dhoû-l-Hijjah

Sa vertu : Elles font partie des œuvres les plus aimées d'Allah.

Sa preuve : Ibn 'Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messenger d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit: « Il n'y a pas de jours où les œuvres pieuses sont meilleures que pendant ces jours. – c'est-à-dire les dix de Dhoû-l-Hijjah. »

[Rapporté par Aboû Dâwoûd (2438), authentifié par Al-Albâni].

Accompli



Butin n°162

7- Faire couler le sang de sa bête le jour du sacrifice

Sa vertu : Cela fait partie des œuvres les plus aimées d'Allah.

Sa preuve : 'Aïchah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا relate que le Messenger d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit: « Le fils d'Âdam n'accomplit pas d'œuvre autant aimée auprès d'Allah le jour du sacrifice, que de faire couler le sang [de la bête]. Le Jour de la Résurrection, la bête se présentera avec ses cornes, ses poils et ses pattes [pour être pesée]. Allah accepte le sacrifice du fils d'Âdam dès qu'il souhaite l'immoler, avant même que le sang de sa bête n'atteigne le sol. Sacrifiez donc votre bête de plein gré ! »

[Rapporté et rendu bon par At-Tirmidhî (1493), rendu bon également par As-Souyouûti et Ibn Hajar].

Accompli



Butin n°163

8- Dire : « Gloire à Allah ! Toutes les louanges reviennent à Allah ! Point de divinité digne d'adoration qu'Allah ! Allah est le plus Grand ! » (Soubhânallah, wa-l-hamdoulillah, wa lâ ilâha illaLlah, wa Allâhou Akbar)

Sa vertu : Elles font partie des paroles les plus aimées d'Allah.

Sa preuve : Samourah ibn Joundoub رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Les paroles les plus aimées auprès d'Allah sont au nombre de quatre et peu importe par laquelle tu commences : “Gloire à Allah ! Toutes les louanges reviennent à Allah ! Point de divinité digne d'adoration qu'Allah ! Allah est le plus Grand !” »

[Rapporté par Mouslim (2137)].

Butin n°164



9- Dire : « Gloire et louange à Allah »

(*Soubhânallâhi wa bi hamdih*)

Sa vertu : Elles font partie des paroles les plus aimées d'Allah.

Sa preuve : Aboû Dharr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ lui demanda : « Veux-tu connaître les paroles les plus aimées d'Allah ? Les paroles qu'Allah aime le plus sont : “Gloire et louange à Allah”. »

[Rapporté par Mouslim (2731)].

Butin n°165



10- Dire : « Gloire à Allah l'Immense, gloire et louange à Allah »

(*Soubhânallâhi-l-‘Adhîm, soubhânallâhi wa bi hamdih*)

Sa vertu : Ce sont deux paroles aimées du Tout-Miséricordieux.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Deux paroles légères à prononcer pèseront pourtant lourd dans la balance et sont aimées du Tout-Miséricordieux : “Gloire à Allah l'Immense, gloire et louange à Allah.” »

[Rapporté par Al-Boukhâri (6406) et Mouslim (2694)].

Accompli



Butin n°166

11- Dire lorsque l'on se réveille la nuit : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé...», puis accomplir ses ablutions et prier

Sa vertu : La prière est acceptée.

Sa preuve : 'Oubâdah ibn As-Sâmit رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque se réveille la nuit et dit : “Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent. Louange à Allah ! Gloire à Allah ! Point de divinité digne d'adoration qu'Allah ! Allah est le Plus Grand ! Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah. » (*Lâ ilâha illa Llâh wahdâhou lâ charîka lah, lahou-l-moulk wa lahou-l-ḥamdou, wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr, al-ḥamdoulillâh, wa soubḥânallâhi, wa lâ ilâha illa Llâh, wa Allâhou Akbar, wa lâ ḥawla wa lâ qouwwata illâ billâh*), puis ajoute : “Ô Allah, pardonne-moi !” ou invoque, il sera exaucé. Et s'il accomplit ses ablutions, sa prière sera acceptée. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (1154)].

Accompli



Butin n°167

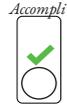
12- Rechercher la récompense d'Allah en dépensant pour sa famille

Sa vertu : Sa dépense lui est comptée comme une aumône.

Sa preuve : Aboû Mas'ûd Al-Anṣârî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Lorsque l'homme dépense pour sa famille en espérant la récompense d'Allah, cela lui est compté comme une aumône. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (5351) et Mouslim (1002)].

Butin n°168



13- Prier quatre unités de prière après que le soleil, à son zénith, commence à décliner, avant d'accomplir la prière du midi (*Adh-Dhoubr*)

Sa vertu : Les portes du ciel s'ouvrent pour elles.

Sa preuve : ‘Abdoullah ibn As-Sâ’ib رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ priait quatre unités de prière après que le soleil, à son zénith, commençait à décliner, avant d’accomplir la prière du midi (*Adh-Dhoubr*). Il disait : « Il y a un moment où les portes du ciel s’ouvrent, et j’aime que l’une de mes œuvres pieuses monte au ciel à ce moment-là. »

[Rapporté At-Tirmidhî (478), authentifié par Al-Albâni].

Butin n°169



14- Dire trente-trois fois après chaque prière : « Gloire et pureté à Allah, louange à Allah et Allah est le plus grand. »
(*Soubhânallah, wa-l-hamdoulillah, wa Allâhou Akbar*)

Sa vertu : Atteindre le niveau de ceux qui nous ont devancés et devancer ceux qui nous succéderont.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ raconte que les pauvres vinrent se plaindre au Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : « “Les riches ont accaparé les rangs les plus élevés et le bonheur éternel auprès d’Allah. Ils accomplissent la prière et jeûnent comme nous. Mais, avec l’excédent de leurs biens, ils font le grand et le petit pèlerinage, luttent pour la cause d’Allah et font l’aumône.” Le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit alors : “Voulez-vous que je vous enseigne des paroles qui vous permettront d’atteindre le niveau de ceux qui vous ont devancés et de devancer ceux qui vous succéderont, si bien que vous serez meilleurs que ceux qui vous entourent hormis celui qui agira comme vous ? Vous n’avez qu’à glorifier Allah, Le louer et célébrer Sa grandeur trente-trois fois après

chaque prière.” » Aboû Hourayrah poursuit : « Nous divergeâmes entre nous ; certains dirent : “Nous glorifions Allah trente-trois fois, Le louons trente-trois fois et célébrons Sa grandeur trente-quatre fois.” Je retournai voir le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ qui me répondit : “Tu dis trente-trois fois : Gloire et pureté à Allah, louange à Allah et Allah est le plus grand.” »

[Rapporté par Al-Boukhâri (843) et Mouslim (595)].





Troisième chapitre :

**Les butins qui permettent de réaliser ce
qui est demandé dans l'au-delà.**

(146 butins)





Butin n°170



1- L'évocation d'Allah

Ses vertus : Elle est l'œuvre qui permet le plus de s'élever en degrés, elle est meilleure que le combat dans le sentier d'Allah et meilleure que de dépenser l'or et l'argent.

Sa preuve : Aboû Ad-Dardâ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Ne vous indiquerais-je pas la meilleure de toutes vos actions, la plus pure auprès de votre Souverain, et qui élève le plus vos rangs ? Celle qui vaut mieux que de dépenser l'or et l'argent ; et qui est meilleure, pour vous, que d'affronter vos ennemis en frappant leurs cous pendant qu'eux-mêmes frappent les vôtres ? » Les Compagnons s'exclamèrent : « Mais si, ô Messager d'Allah ! » Il répondit : « L'évocation d'Allah, le Très Haut ! » »

[Rapporté par At-Tirmidhî (3377), authentifié par Al-Albânî].

Butin n°171



2- Dire lorsque l'on entre dans un marché : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. Il est Celui qui donne la vie et la mort, Il est le Vivant qui ne meurt jamais et tout le bien se trouve dans Sa Main. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent »
(Lâ ilâha illa Llâh wahdabou lâ charîka lah, labou-l-moulk wa labou-l-ḥamdou, youhyî wa youmît, wa houwa ḥayyoun lâ yamouît, bi yadihi-l-khayr, wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr)

Sa vertu : Un million de bonnes actions sont inscrites et une maison est construite dans le Paradis.

Sa preuve : 'Oumar ibn Al-Khattâb رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager

d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque entre dans un marché et dit : “Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange. Il est Celui qui donne la vie et la mort, Il est le Vivant qui ne meurt jamais et tout le bien se trouve dans Sa Main, et Il est sur toute chose Omnipotent”, Allah lui inscrit un million de bonnes actions, lui efface un million de mauvaises actions et lui construit une maison dans le Paradis. »

[Rapporté par et At-Tirmidhî (3429), authentifié par At-Tirmidhî].

Acompli



Butin n°172

3- Prononcer dix fois après la prière de l’aube (*Al-Fajr*), en étant toujours dans la position [du *Tachabboud*], avant de se lever : « Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange. Il est Celui qui donne la vie et la mort, et Il est sur toute chose Omnipotent » (*Lâ ilâha illa Llâh wahdahou lâ charîka lah, lahou-l-moulk wa lahou-l-hamdou, youhyî wa youmît, wa houwa ‘alâ koulli chay’in qadîr*)

Sa vertu : Dix bonnes actions seront inscrites et le serviteur sera élevé de dix degrés.

Sa preuve : Aboû Dharr رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : « Quiconque prononce dix fois après la prière de l’aube, en étant toujours dans la position [du *Tachabboud*], avant qu’il ne se lève : “Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange. Il est Celui qui donne la vie et la mort, et Il est sur toute chose Omnipotent”, dix bonnes actions lui seront inscrites, dix péchés lui seront effacés et il sera élevé de dix degrés. »

[Rapporté par An-Nasâ’î dans *Al-Koubrâ* (9878) et At-Tirmidhî (3473), dont les termes du *hadith* sont les siens, rendu bon par Al-Albâni].

Butin n°173



4- Se purifier à la maison et marcher de nombreux pas en se rendant aux mosquées pour y accomplir une prière obligatoire en groupe

Ses vertus : L'élévation dans les degrés du Paradis, une demeure dans le Paradis et la récompense d'un pèlerinage.

Ses preuves : * Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Voulez-vous que je vous indique certaines œuvres par lesquelles Allah effacera vos péchés et vous élèvera en degrés ? » – « Oui, ô Messager d'Allah », répondirent les Compagnons. Il dit : « Accomplir soigneusement les ablutions malgré les désagréments et multiplier les pas en se rendant aux mosquées... » »

[Rapporté par Mouslim (251)].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque se purifie chez lui puis qu'il marche vers l'une des maisons d'Allah afin d'y accomplir une prière obligatoire décrétée par Allah, pour l'un de ses pas un péché lui est pardonné et pour l'autre, il est élevé d'un degré. »

[Rapporté par Mouslim (666)].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « La prière que l'un d'entre vous accomplit en groupe est vingt fois et quelques degrés supérieure à celle accomplie au marché ou à la maison. En effet, lorsque l'un de vous effectue soigneusement ses ablutions, puis se dirige vers la mosquée avec la seule intention d'accomplir la prière et ne désirant que la prière, il ne fait pas un seul pas sans qu'Allah ne l'élève par cela d'un degré. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (2119), dont les termes sont les siens, et Mouslim (666)].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui se rend à la mosquée le matin et en fin de journée, Allah lui prépare des mets du Paradis. Et ce, à chaque fois qu'il part le matin ou en fin de journée. » [Rapporté par Al-Boukhârî (662) et Mouslim (669)].

* Aboû Oumâmah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque se rend, en état de purification, [à la mosquée] pour accomplir une prière obligatoire, obtiendra l'équivalent de la récompense d'un pèlerin en état de sacralisation. ».

[Rapporté par *Abmad* (22735) et *Aboû Dâwoûd* (558), rendu bon par *Al-Albâni*].



Butin n°174

5- Attendre la prière suivante après l'accomplissement d'une prière

Ses vertus : S'élever en degrés et avoir la récompense d'une prière.

Ses preuves : * Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Voulez-vous que je vous indique certaines œuvres par lesquelles Allah effacera vos péchés et vous élèvera en degrés ? » – “Oui, ô Messager d'Allah”, répondirent les Compagnons. Il dit : “Accomplir soigneusement les ablutions malgré les désagréments, multiplier les pas vers la mosquée et y attendre la prière suivante : voilà la meilleure manière de lutter pour la cause d'Allah.” »

[Rapporté par *Mousslim* (251)].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « ... Et l'un d'entre vous ne cesse d'être en prière tant qu'il attend cette dernière. »

[Rapporté par *Al-Boukhâri* (659) et *Mousslim* (649)].



Butin n°175

6- Accomplir soigneusement les ablutions et les parfaire malgré les désagréments (tels que le froid, la douleur...)

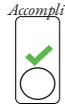
Sa vertu : Être élevé en degrés.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah

صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Voulez-vous que je vous indique certaines œuvres par lesquelles Allah effacera vos péchés et vous élèvera en degrés ? » – “Oui, ô Messager d’Allah”, répondirent les Compagnons. Il dit : “Accomplir soigneusement les ablutions malgré les désagréments.” »

[Rapporté par Mouslim (251)].

Butin n°176



7- Se prosterner abondamment pour Allah

Ses vertus : Être élevé d’un degré et être en compagnie du Messager صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dans le Paradis.

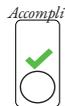
Ses preuves : * Thawbân رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ demanda : « Ô Messager d’Allah ! Informe-moi d’une œuvre par laquelle Allah me fera entrer au Paradis ? » Il répondit : “Multiplie les prosternations car tu n’accompliras pas une prosternation sans qu’Allah ne t’élève par cela d’un degré.” »

[Rapporté par Mouslim (488)].

* Rabi’ah ibn Ka’b Al-Aslami رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate : « Je passais la nuit auprès du Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ; je lui apportai de l’eau pour ses ablutions et sa purification quand il me dit : “Demande-moi ce que tu veux.” Je lui dis : “Je demande à être en ta compagnie dans le Paradis.” Il me demanda : “Désires-tu autre chose ?” – “Uniquement cela”, répondis-je. Il dit alors : “Alors aide-moi en cela par de nombreuses prosternations.” »

[Rapporté par Mouslim (489)].

Butin n°177



8- L’enfant qui implore le pardon d’Allah pour son père

Sa vertu : Être élevé d’un degré.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah

صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : « Allah, exalté soit-Il, élève le degré du serviteur vertueux dans le Paradis, qui dira : “Seigneur ! Comment ai-je obtenu cela ?” Il répondra : “Par le biais de ton enfant qui a imploré en ta faveur.” »

[Rapporté par Ahmad (10760), authentifié par Ibn Kathîr et Ach-Chawkânî].

Accompli



Butins n°178 au n°181

9 à 12- Ne pas croire au mauvais sort, ne pas demander d'être exorcisé, ne pas se faire cautériser et placer sa confiance en Allah

Leur vertu : Entrer dans le Paradis sans jugement.

Leur preuve : Ibn 'Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Les communautés précédentes m'ont été exposées [...] et j'ai pu voir des groupes de gens remplir l'horizon. On me dit : “Voici ta communauté ! Il y a avec eux soixante-dix milles qui entreront le Paradis sans jugement [...], ce sont ceux : qui ne croient pas au mauvais sort, qui ne demandent pas qu'on les exorcise, qui ne pratiquent pas la cautérisation et qui placent leur confiance en leur Seigneur.” »

[Rapporté par Al-Boukhârî (5752)].

Accompli



Butin n°182

13- Aimer le Messager صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

Sa vertu : Être en compagnie du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ au Paradis.

Sa preuve : Anas رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Tu seras avec ceux que tu aimes. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (3688)].

Butin n°183

Accompli



14- Entretenir les filles et les sœurs jusqu'à leur mariage, ou jusqu'à ce que l'on meure

Sa vertu : Être en compagnie du Messager ﷺ au Paradis.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque entretient deux ou trois filles, ou deux ou trois sœurs, jusqu'à leur mariage ou jusqu'à sa mort, nous serons, lui et moi, au Paradis comme ceci ! » et il joignit son majeur avec l'index. »

[Rapporté par Ibn Hibbân (447), authentifié par Al-Albâni].

Butin n°184

Accompli



15- Entretenir l'orphelin

Sa vertu : Être en compagnie du Messager ﷺ au Paradis.

Sa preuve : Sahl ibn Sa'd رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui entretient l'orphelin et moi serons au Paradis comme ces deux doigts. » Puis il joignit l'index au majeur, en les espaçant légèrement. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (5304)].

Butin n°185

Accompli



16- Parfaire ses ablutions, puis prier deux unités de prière en y consacrant son cœur et son visage

Sa vertu : La garantie d'entrer au Paradis.

Ses preuves : * 'Oubah ibn 'Âmir رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Pas un musulman n'accomplit soigneusement ses ablutions, puis se lève pour prier deux unités de prière, en y consacrant son cœur et son visage, sans que le Paradis ne lui soit garanti ! »

[Rapporté par Mouslim (234)].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ interrogea Bilâl lors de la prière de l'aube : « Ô Bilâl ! Quelle est l'œuvre que tu as accomplie depuis que tu es musulman et dont tu espères la plus grande récompense ? En effet, j'ai entendu le bruit de tes sandales devant moi au Paradis. » Bilâl répondit : « Voici l'œuvre dont j'espère le plus grand salaire : je n'accomplis pas d'ablutions, de jour comme de nuit, sans les faire suivre de ce qu'il m'est donné comme prières. » »

[Rapporté par Al-Boukhâri (1149) et Mouslim (2458)].

Accompli



Butin n°186

17- Combattre dans le sentier d'Allah, même un court instant

Sa vertu : La garantie d'entrer au Paradis.

Ses preuves : * Allah le Très Haut dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ اشْتَرَىٰ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ أَنفُسَهُمْ وَأَمْوَالَهُمْ بِآبٍ لَهُمُ الْجَنَّةُ ۚ يُقَاتِلُونَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ فَيَقْتُلُونَ وَيُقْتَلُونَ وَعَدَّ اللَّهُ عَلَيْهِمْ حَقًّا فِي التَّوْبَةِ وَالْإِنجِيلِ وَالْقُرْآنِ﴾ [التوبة: ١١١]

{Allah a acheté aux croyants leurs vies et leurs biens en échange du Paradis. Ils luttent pour la cause d'Allah, tuant l'ennemi ou se faisant tuer par lui. Promesse qu'Allah, dans la Torah, l'Évangile et le Coran, s'est fait un devoir d'honorer.} [At-Tawbah, v.111].

* Mou'adh ibn Jabal رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le Paradis est assuré à tout musulman qui combat au service d'Allah, ne serait-ce que le temps qui sépare les deux traites d'une chamelle. »

[Rapporté par Aboû Dâwoûd (2541), An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (4334), At-Tirmidhî (1657) et Ibn Mâjah (2792), authentifié par Al-Albâni].

* 'Abdoullah ibn Abî Awfâ رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Sachez que le Paradis se trouve à l'ombre des sabres ! »

[Rapporté par Al-Boukhâri (2818)].

Butin n°187



18- Se préserver du péché de la langue et du sexe

Sa vertu : Être garanti du Paradis.

Sa preuve : Sahl ibn Sa'd رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Je garantis le Paradis à quiconque me garantit qu'il préservera du péché ce qui se trouve entre ses mâchoires et entre ses jambes. »

[Rapporté par *Al-Boukhâri* (6474)].

Butin n°188



19- Dire le matin : « J'agréé Allah comme Seigneur, Mouhammad صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ comme messager et l'Islam comme religion » (*Radîtou bi-llâhi rabban, wa bi Mouhammadan rasoûlan, wa bi-l-islâmi dînan*)

Sa vertu : Être garanti du Paradis.

Sa preuve : Al-Moundhir صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, le compagnon du Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Quiconque dit le matin : "J'agréé Allah comme Seigneur, Mouhammad صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ comme messager et l'Islam comme religion", je lui garantis de le prendre par la main jusqu'à le faire entrer au Paradis. »

[Rapporté par *At-Tabarâni* dans *Al-Kabîr* (838), authentifié par *Al-Albâni*].

Butin n°189



20- Rester attaché au groupe

Sa vertu : L'obtention de la meilleure place au Paradis.

Sa preuve : Jâbir ibn Samourah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Que celui d'entre vous qui désire obtenir la meilleure place

au Paradis s'attache au groupe ! En effet, Satan est avec celui qui est seul, mais quand ils sont deux, il est bien plus éloigné. »

[Rapporté par *Ahmad* (179), authentifié par *Al-Arna'ouî*].



Butin n°190

21- Visiter un malade ou un frère musulman en Allah

Sa vertu : Obtenir une maison au Paradis, y cueillir des fruits et y entrer.

Ses preuves : * *Abou Hourayrah* رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quand le musulman rend visite à son frère musulman malade, ou à l'un de ses frères en Allah, Allah – exalté soit-Il – dit : “Puisse-tu trouver le bonheur, être purifié de tes péchés, être récompensé pour tes pas et obtenir une demeure au Paradis”. »

[Rendu authentique par *Ibn Hibbân* (2961)].

* *Alî* رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Il n'est pas un musulman qui rende visite à un musulman malade, au matin, sans que soixante-dix mille Anges ne prient sur lui jusqu'au soir ; et s'il le visite au soir, soixante-dix mille Anges prient sur lui jusqu'au matin. En outre, il aura droit à des fruits fraîchement cueillis du Paradis. »

[Rapporté par *At-Tirmidhî* (969), authentifié par *Al-Albânî*].

* *Thawbân* رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque rend visite à un malade ne cesse de cueillir les fruits du Paradis jusqu'à ce qu'il le quitte. »

[Rapporté par *Mousslim* (2568)].

* *Anas ibn Mâlik* رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « L'homme qui rend visite à son frère malade dans un endroit éloigné, et ne le visite uniquement pour Allah, est au Paradis. »

[Rapporté par *At-Tabarâni* dans *Al-Awsat* (1743) et *As-Saghir* (118), rendu bon par *Al-Albânî*].



22- S'aimer mutuellement en Allah

Sa vertu : Obtenir une maison au Paradis, y entrer et être à l'ombre le Jour de la Résurrection.

Ses preuves : * Aboû Sa'îd Al-Khoudrî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Les appartements de ceux qui s'aiment mutuellement en Allah se verront dans le Paradis comme l'on voit l'étoile se lever à l'est ou à l'ouest. On demandera : "Qui sont ces gens ?" Il leur sera répondu : "Ce sont ceux qui se sont aimés pour Allah, l'exalté." »

[Rapporté par Al-hamad (12009), authentifié par As-Souyoûti].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Vous n'entrerez au Paradis que lorsque vous aurez la foi et vous n'aurez véritablement la foi que lorsque vous vous aimerez les uns les autres. Voulez-vous que je vous indique une chose qui fera naître de l'amour entre vous ? Saluez-vous les uns les autres. »

[Rapporté par Mouslim (54)]

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Il y a sept catégories de personnes qu'Allah protégera de Son ombre le jour où il n'y aura d'ombre que la Sienna », et parmi elles : « deux hommes qui se sont aimés en Allah, se sont réunis en raison de cet amour et se sont séparés sur lui. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (660) et Mouslim (1031)].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Allah le Très Haut dira le Jour de la Résurrection : "Où sont ceux qui se sont aimés pour Ma Gloire ? Aujourd'hui, Je les protégerai de Mon ombre, en ce jour où il n'y aura d'ombre que la Mienne." »

[Rapporté par Mouslim (2566)].

Accompli



Butin n°192

23- Le bon comportement

Sa vertu : On construit pour le serviteur une demeure au Paradis et on le récompense.

Ses preuves : * Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ fut questionné sur ce qui fait le plus entrer au Paradis. Il répondit : « La crainte d'Allah et le bon comportement. »

[Rapporté et authentifié par At-Tirmidhî (2004)].

* Abou Ad-Dardâ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le Jour de la Résurrection, rien ne pèsera plus lourd dans la balance du croyant que son bon comportement. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (2002) et Abou Dâwoûd (4799), authentifié par Al-Albâni].

* Abou Oumâmah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Je garantis une demeure dans les plus hauts degrés du Paradis à celui qui parfait son comportement. »

[Rapporté par Abou Dâwoûd (4800), authentifié par An-Nawawî et Ibn Al-Qayyim].

Accompli



Butin n°193

24- Lors d'une calamité, louer Allah et dire : « Nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous retournerons.

Ô Allah ! Veuille me récompenser dans mon malheur et compenser ma perte par un bienfait meilleur » (*Innâ lillahi wa innâ ilayhi râji'ou'n, Allâhoumma' jour-nê fi mousîbatî wa akhlif lî khayran min-hâ*)

Sa vertu : On construit pour le serviteur une demeure au Paradis et on le récompense.

Ses preuves : * Aboû Mouâsâ Al-Ach'arî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Lorsque quelqu'un perd un enfant, Allah dit à Ses Anges : "Vous avez repris l'âme de l'enfant de. Mon serviteur ?" – "Oui," répondent les Anges. – "Vous lui avez repris le fruit de ses entrailles ?" – "Oui," disent-ils. – "Qu'a dit Mon serviteur ?" Demande Allah. Ils répondent : "Il T'a adressé des louanges et a dit : Nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous retournerons." – Allah dit alors : "Construisez pour Mon serviteur une demeure au Paradis que vous appellerez : La demeure de la louange. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (1021) qui l'a rendu bon].

* Oumm Salamah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا, l'épouse du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Tout serviteur qui a été frappé d'un malheur, puis dit : "Nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous retournerons. Ô Allah ! Veuille me récompenser dans mon malheur et compenser ma perte par un bienfait meilleur", se verra récompensé par Allah dans son malheur et verra sa perte compensée par un bienfait meilleur. » [Rapporté par Mouslim (918)].

Butin n°194



25- S'abstenir de mentir, même en plaisantant

Sa vertu : La garantie d'une demeure au centre du Paradis.

Sa preuve : Aboû Oumâmah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Je garantis une demeure au centre du Paradis à celui qui s'abstient de mentir, même en plaisantant. »

[Rapporté par Aboû Dâwoûd (4800), authentifié par An-Nawawî et Ibn Al-Qayyim].

Butin n°195

26- Prier pour Allah quotidiennement douze unités de prière surérogatoire, en dehors des prières obligatoires

Sa vertu : La construction d'une demeure au Paradis.

Sa preuve : Oumm Habîbah رَضِيَ اللهُ عَنْهَا, l'épouse du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Il n'est pas un musulman qui prie quotidiennement, pour Allah, douze unités de prière, en dehors des prières obligatoires, sans qu'Allah ne lui construise une demeure au Paradis. » [Rapporté par Mouslim (728)].

Accompli



Butin n°196

27- Construire une mosquée sincèrement pour Allah

Sa vertu : La construction d'une demeure au Paradis.

Ses preuves : * 'Outhmân ibn 'Affân رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Quiconque construit une mosquée sincèrement pour Allah, Allah lui construira une bâtisse semblable au Paradis. » Et dans une autre version : « Allah lui construira une demeure dans le Paradis. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (450) et Mouslim (533), dont les termes du hadith sont les siens].

* Jâbir ibn 'Abdillah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque construit une mosquée sincèrement pour Allah, de la taille d'un nid de Ganga (une espèce d'oiseau) ou plus petit encore, Allah lui construit une demeure dans le Paradis. »

[Rapporté par Ibn Mâjah (738) et Ibn Khoubzaymah (1292), authentifié par Al-Albâni].

Accompli



Butin n°197

28- Délaisser une dispute même si l'on a raison

Sa vertu : La garantie d'une demeure à la périphérie du Paradis.

Sa preuve : Aboû Oumâmah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Je garantis une demeure à la périphérie du Paradis à celui qui met un terme à une dispute, même s'il a raison. »

[Rapporté par Abou Dâwoûd (4800), authentifié par An-Nawawî et Ibn Al-Qayyim].

Butin n°198

29- La crainte pieuse d'Allah

Accompli



Ses vertus : Des épouses au Paradis ; l'entrée au Paradis ; être dans un séjour véritablement merveilleux, auprès d'un Roi omnipotent ; l'heureuse annonce de la récompense d'Allah et de Son Paradis ; le succès et la bonne fin ; Allah récompense la crainte que l'on a eu de Lui ; l'obtention de nombreuses récompenses.

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿لِلَّذِينَ اتَّقَوْا عِنْدَ رَبِّهِمْ جَنَّاتٌ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا وَأَزْوَاجٌ مُطَهَّرَةٌ﴾ [آل عمران: ١٥]

* {Ceux qui craignent Allah trouveront auprès de Lui des jardins traversés de rivières et où, agréés par leur Seigneur, ils demeureront pour l'éternité aux côtés d'épouses purifiées.} [Âloû 'Imrân, v.15].

﴿إِنَّ الْمُتَّقِينَ فِي مَقَامٍ أَمِينٍ * فِي جَنَّاتٍ وَعُيُونٍ * يَلْبَسُونَ مِنْ سُنْدُسٍ وَإِسْتَبْرَقٍ مُتَقَابِلِينَ * كَذَلِكَ وَرَوَّجْنَاهُمْ بِحُورٍ عِينٍ﴾ [الدخان: ٥١-٥٤]

* {Ceux qui auront vécu dans la crainte de leur Seigneur seront, quant à eux, dans un lieu sûr, au milieu de vergers et de sources vives où les uns feront face aux autres, vêtus de soie fine et de brocart. Il en sera ainsi. Nous les aurons unis à de blanches houris aux grands yeux noirs.}

[Ad-Doukhân, v.54 – 51].

﴿إِنَّ لِلْمُتَّقِينَ مَفَارِجَ خَالِقِينَ وَعُيُونًا * وَكَوَاعِبَ أَنْهَابٍ * وَأَنْهَابًا * لَا يَسْمَعُونَ فِيهَا لَغْوًا وَلَا كِدًّا * بَابًا * جَزَاءً مِنْ رَبِّكَ عَطَاءً حِسَابًا﴾ [النبا: ٣١-٣٦]

* {Les pieux croyants, pour leur part, jouiront de tous les délices : vergers luxuriants et vignes, jeunes filles d'égale jeunesse, coupes remplies de vin à volonté. Là, ils n'entendront ni futilités, ni propos mensongers.

Récompense plus que suffisante accordée par ton Seigneur.}

[An-Naba, v.36 – 31].

﴿ وَسَارِعُوا إِلَىٰ مَغْفِرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا السَّمَاوَاتُ وَالْأَرْضُ أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ ﴾ [آل عمران: ١٣٣]

* {Empressez-vous vers les œuvres qui vous vaudront le pardon de votre Seigneur et un jardin aussi large que les cieus et la terre, préparé pour ceux qui craignent Allah.} [Ālou ‘Imrân, v.133].

﴿ مَثَلُ الْجَنَّةِ الَّتِي وَعَدَ الْمُتَّقُونَ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ أُكُلُهَا دَائِمٌ وَظُلُمَاتُهَا تِلْكَ عُقْبَى الَّذِينَ اتَّقَوْا وَعُقْبَى الْكَافِرِينَ النَّارُ ﴾ [الرعد: ٣٥]

* {Tel est le Paradis promis à ceux qui craignent le Seigneur : des jardins traversés de rivières aux fruits et aux ombrages éternels. Voici les délices réservés aux pieux croyants, tandis que les mécréants sont voués au feu de l’Enfer.} [Ar-Ra’id, v.35].

﴿ وَلَنِعَمَ دَارَ الْمُتَّقِينَ * جَنَّاتٌ عَدْنٍ يَدْخُلُونَهَا يُجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ لَهُمْ فِيهَا مَا يَشَاءُونَ كَذَلِكَ يَجْزِي اللَّهُ الْمُتَّقِينَ ﴾ [النحل: ٣٠-٣١]

* {Sublime demeure que celle des hommes qui craignent leur Seigneur ! Ils seront admis dans les jardins d’Eden traversés de rivières où tous leurs désirs seront assouvis. C’est ainsi qu’Allah récompense les pieux croyants.}

[An-Nabl, v.31 – 30].

﴿ إِنَّ الْمُتَّقِينَ فِي جَنَّاتٍ وَعُيُونٍ ﴾ [الذاريات: ١٥]

* {Ceux qui craignent leur Seigneur seront, quant à eux, au milieu de jardins et de sources.} [Adh-Dhâriyât, v.15].

﴿ فَأَمَّا مَنْ أَعْطَىٰ وَاتَّقَىٰ * وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَىٰ * فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْيُسْرَىٰ ﴾ [الليل: ٥٠]

* {À celui qui, par crainte du Seigneur, fait la charité dans l’espoir d’obtenir la récompense de l’au-delà, Nous faciliterons l’accomplissement du bien.} [Al-Layl, v.7-5].

﴿ وَأَزْلَفْتِ الْجَنَّةَ لِلْمُنْقِنِ ﴾ [الشعراء: ٩٠]

* {Le Paradis sera alors rapproché de ceux qui furent pleins de piété.}
[Acb-Chou'arâ, v.90]

﴿ إِنَّ لِلْمُنْقِنِ عِنْدَ رَبِّهِمْ جَنَّاتِ النَّعِيمِ ﴾ [القلم: ٣٤]

* {À ceux qui craignent Allah sont promis, auprès de leur Seigneur, les jardins des délices.} [Al-Qalam, v.34].

﴿ مَثَلُ الْجَنَّةِ الَّتِي وَعَدَ الْمُتَّقُونَ فِيهَا أَنْهَارٌ مِنْ مَاءٍ غَيْرِ آسِنٍ وَأَنْهَارٌ مِنْ لَبَنٍ
لَمْ يَتَغَيَّرَ طَعْمُهُ، وَأَنْهَارٌ مِنْ حَمْرٍ لَذَّةٍ لِلشَّرْبِينِ وَأَنْهَارٌ مِنْ عَسَلٍ مُصَفًّى وَلَهُمْ فِيهَا
مِنْ كُلِّ الثَّمَرَاتِ ﴾ [محمد: ١٥]

* {Voici la description du Paradis promis à ceux qui craignent leur Seigneur : y coulent des rivières dont l'eau jamais ne s'altère, des rivières de lait gardant toujours la même saveur, des rivières de vin délicieux à boire et des rivières de miel parfaitement pur. Ils y trouveront également des fruits de toutes sortes.} [Mouhammad, v.15].

﴿ وَسَيَقَى الَّذِينَ اتَّقَوْا رَبَّهُمْ إِلَى الْجَنَّةِ زُمَرًا حَتَّى إِذَا جَاءَهَا
وَفُتِحَتْ أَبْوَابُهَا وَقَالَ لَهُمْ خَزَنَتُهَا سَلِّمٌ عَلَيْكُمْ طِبْتُمْ فَأَدْخُلُوهَا
خَالِدِينَ ﴾ [الزمر: ٧٣]

* {Ceux qui auront craint leur Seigneur seront, quant à eux, conduits par groupes au Paradis dont les portes seront ouvertes à leur arrivée et dont les gardiens leur diront : « Que la paix soit avec vous ! Vous étiez pleins de vertu, entrez au Paradis pour l'éternité ! »}

[Az-Zoumar, v.73]

﴿ إِنَّ الْمُتَّقِينَ فِي ظِلِّلٍ وَعُيُونٍ * وَفَوَازِهِمْ مِمَّا يَشْتَهُونَ * كُلُوا وَاشْرَبُوا هَنِيئًا بِمَا
كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ * إِنَّا كُنَّا بِنُجْحَى الْمُحْسِنِينَ ﴾ [المرسلات: ٤٤-٤١]

* {Les pieux croyants, quant à eux, seront sous d'épais ombrages, au milieu de sources vives, dégustant les fruits les plus désirables. « Mangez

et buvez en paix pour prix de vos œuvres passées ! » C'est ainsi que Nous récompenserons ceux qui auront vécu dans la piété.}

[*Al-Moursalât*, v.44 – 41].

﴿ إِنَّ النَّافِلِينَ فِي جَنَّاتٍ وَهَرِيرٍ * فِي مَقْعَدٍ صِدْقٍ عِنْدَ مَلِكٍ مُّقَدِّرٍ ﴾

[القمر: ٥٤-٥٥]

* {Les pieux croyants seront, quant à eux, dans des jardins traversés de rivières, dans un séjour véritablement merveilleux, auprès d'un Roi omnipotent.} [*Al-Qamar*, 55 – 54].

﴿ الَّذِينَ ءَامَنُوا وَكَانُوا يَتَّقُونَ * لَهُمُ الْبُشْرَىٰ فِي الْحَيَاةِ
الدُّنْيَا وَفِي الْآخِرَةِ ۗ لَا نَبْدِلُ إِيكُم بِأَلَّٰهِ ذَٰلِكَ هُوَ الْفَوْزُ

الْعَظِيمُ ﴿ [يونس: ٦٣-٦٤]

* {Ce sont ceux qui, aujourd'hui, croient en leur Seigneur et Le craignent pieusement. Une heureuse annonce leur sera faite ici-bas et dans l'au-delà. La promesse d'Allah ne saurait être trahie. Voilà le bonheur suprême.} [*Younous*, v.64-63].

﴿ فَإِنَّمَا يَسَّرْنَاهُ بِلِسَانِكَ لِتُبَشِّرَ بِهِ الْمُتَّقِينَ ﴾ [مريم: ٩٧]

* {Nous en avons facilité la compréhension en le révélant dans ta langue afin que, par lui, tu annonces l'heureuse nouvelle à ceux qui Nous craignent.} [*Maryam*, v.97].

﴿ وَالْعَاقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ ﴾ [الأعراف: ١٢٨], [القصص: ٨٣]

* {Une fin heureuse est toujours réservée à ceux qui craignent le Seigneur.} [*Al-A'raf*, v.128] et [*Al-Qasas*, v.83].

﴿ فَاصْبِرْ إِنَّ الْعَاقِبَةَ لِلْمُتَّقِينَ ﴾ [هود: ٤٩]

* {Arme-toi donc de patience et sache qu'une fin heureuse est réservée à ceux qui craignent le Seigneur.} [*Hoûd*, v.49].

﴿وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يُمْحِرْ عَنْهُ سَيِّئَاتِهِ. وَيُعْظِمَ لَهُ أَجْرًا﴾ [الطلاق: ٥٠]

* {Quiconque craint Allah, Allah effacera les mauvaises actions et leur accordera une immense récompense.} [At-Talâq, v.5].

﴿وَإِنْ تَوَمَّنُوا وَتَسْتَفْتُوا فَلَكُمْ أَجْرٌ عَظِيمٌ﴾ [آل عمران: ١٧٩]

* {Si vous avez réellement la foi et craignez Allah comme il se doit, vous obtiendrez une immense récompense.} [Âlou 'Imrân, v.179].

﴿وَإِنْ تَوَمَّنُوا وَتَسْتَفْتُوا يُؤْتِكُمْ أَجُورَكُمْ﴾ [محمد: ٣٦]

* {Mais si vous avez la foi et craignez Allah, Il vous accordera la récompense que vous méritez.}

[Mouhammad, v.36].

* Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ fut questionné sur ce qui fait le plus entrer au Paradis. Il répondit : « La crainte d'Allah. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (2004) qui a lui-même authentifié le hadith].

Butins n°199 au n°202

Accomplis



30 à 33- Dire : “Gloire à Allah (*Soubhânallâh*)” ou le *Tasbîh* (la glorification d'Allah) ; dire : “Louange à Allah (*Al-Hamdoulillâh*)” ou le *Tahmîd* (la louange d'Allah) ; dire : “Il n'y a de divinité digne d'être adorée qu'Allah (*Lâ ilâha illa-llâh*)” ou le *Tablîl* (l'attestation de l'unicité d'Allah) ; dire : “Allah est le Plus Grand (*Allâhou Akbar*)” ou le *Takbîr* (la proclamation de la grandeur d'Allah)

Leurs vertus : Un arbre est planté au Paradis et obtenir la récompense d'une aumône.

Leurs preuves : *Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Dis : “Gloire à Allah, Louange à Allah, Il n'y a de divinité digne d'être adorée qu'Allah et Allah est le Plus Grand” pour

qu'un arbre te soit planté au Paradis chaque fois que tu les prononceras. »

[Rapporté par Ibn Mâjah (3920), authentifié par Al-Albânî].

* Abou Dharr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Chaque glorification d'Allah est une aumône, chaque proclamation de la grandeur d'Allah est une aumône, chaque louange d'Allah est une aumône, chaque attestation de l'unicité est une aumône. »

[Rapporté par Mouslim (1006)].

* Abou Dharr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Chaque articulation de votre corps est redevable d'une aumône chaque matin. Dire : "Gloire à Allah" est une aumône, dire : "Louange à Allah" est une aumône, dire : "Il n'y a de divinité digne d'être adorée qu'Allah" est une aumône, dire : "Allah est le Plus Grand" est une aumône. »

[Rapporté par Mouslim (1648)].

Butin n°203

Accompli



34- Dire : « Gloire à Allah l'Immense, et louange à Lui » (*Soubhânallâhi-l-'adhîm wa bi hamdih*)

Sa vertu : Un palmier est planté au Paradis.

Sa preuve : Jâbir رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque dit : "Gloire à Allah l'Immense, et louange à Lui", on lui plante un palmier au Paradis. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (3808) et An-Nasâ'î dans Al-Koubrâ (10594), authentifié par Al-Albânî].

Butin n°204

Accompli



35- Contenir sa colère alors que l'on peut lui laisser libre cours

Ses vertus : Le serviteur entrera au Paradis ; Allah appellera Son serviteur au milieu de tout le monde afin de choisir celles des houris

qu'il désire ; son cœur sera rempli d'espoir le Jour de la Résurrection.

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿وَسَارِعُوا إِلَىٰ مَعْفَرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَحَدِّثْهُ عَرْشَهَا السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ
أَعَدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ * الَّذِينَ يُنْفِقُونَ فِي السَّرَّاءِ وَالضَّرَّاءِ وَالْكُفْرِ وَالْإِيمَانِ وَالْغَيْظِ﴾

[آل عمران: ۱۳۳-۱۳۴]

* {Empressez-vous vers les œuvres qui vous vaudront le pardon de votre Seigneur et un jardin aussi large que les cieux et la terre préparé, pour ceux qui craignent Allah, ceux qui, dans la gêne comme dans l'aisance, offrent leurs biens par charité, sont capables de dominer leur colère.} [*Alou Imrân, v.134 – 133*].

* Mou'âdh ibn Anas رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui domine sa colère, alors qu'il peut lui laisser libre cours, sera appelé le Jour de la résurrection par Allah au milieu de toutes les créatures afin de choisir celles des houris qu'il désire. »

[Rapporté par Ahmad (15877), At-Tirmidhî (2021), Abouî Dâwoûd (4777) et Ibn Mâjah (4186), authentifié par Al-Albânî].

* Ibn 'Oumar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui domine sa colère, alors que s'il voulait la laisser éclater, il la laisserait, Allah remplira son cœur d'espoir le Jour de la Résurrection. »

[Rapporté par At-Tabarâni dans Al-Kabîr (13646), authentifié par Al-Albânî].

Butin n°205



36- Être faible et méprisé, et délaissier les meilleurs vêtements par humilité envers Allah alors que l'on en a les moyens

Ses vertus : **Le serviteur entrera au Paradis ; Allah l'appellera au milieu de toutes les créatures le Jour de la Résurrection pour le laisser choisir les vêtements de la foi qu'il voudra porter.**

Ses preuves : * Al-Hârihah ibn Wahb Al-Khouzâ'i رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte

avoir entendu le Prophète ﷺ dire : « Ne vous informerais-je pas des caractéristiques des gens du Paradis ? Tout faible méprisé. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (6657) et Mouslim (2853)].

* Sahl ibn Mou'âdh ibn Anas رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui délaisse les meilleurs vêtements par humilité envers Allah, alors qu'il en a les moyens, Allah l'appellera au milieu de toutes les créatures le Jour de la Résurrection pour le laisser choisir les vêtements de la foi qu'il voudra porter. »

[Rapporté par Ahmad (15798) et At-Tirmidhî (2685), authentifié par As-Souyoûti et Al-Albânî].



Butin n°206

37- Accorder un délai à celui qui éprouve des difficultés de paiement et faire preuve d'indulgence lorsque l'on est remboursé avec un léger manque

Ses vertus : Cela permet d'entrer au Paradis et d'être sous l'ombre [du Trône], le Jour de la Résurrection.

Ses preuves : * Houdhayfah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète ﷺ a dit : « Un homme est mort puis est entré au Paradis. On lui demanda : “Qu'as-tu œuvré ?” Il répondit : “Je vendais à des gens en leur facilitant [le paiement]. J'accordais un délai à celui qui éprouvait de la difficulté [à payer sa dette] et me montrais indulgent envers les gens aisés en acceptant qu'ils me remboursent avec une petite réduction de sa dette.” C'est ainsi qu'on lui pardonna. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (2391) et Mouslim (1560)].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui prolonge l'échéance d'une personne en difficulté ou qui l'acquitte de sa dette, Allah le placera sous l'ombre de Son Trône au Jour de la Résurrection, le Jour où il n'y aura d'autre ombre que la Sienne. »

[Rapporté par Ahmad (8832) et At-Tirmidhî (1306), authentifié par Al-Albânî].



Butin n°207

38- Le jeûne

Sa vertu : Il permet d'entrer au Paradis et Allah le récompense.

Ses preuves : * Aboû Oumâmah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate : « Je me suis rendu auprès du Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et lui ai demandé : “Ordonne-moi d'accomplir une œuvre avec laquelle qu'entrerais au Paradis.” Il répondit : “Jeûne souvent, car le jeûne n'a pas d'équivalent.” »

[Rapporté par Ahmad (22579) et Ibn Hibbân (3425) dont les termes du hadiths sont les siens, authentifié par Al-Albâni].

* Selon Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ, le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a rapporté qu'Allah a dit : « Toute œuvre [pieuse] du fils d'Âdam lui revient sauf le jeûne car il M'appartient, et c'est Moi qui le rétribue. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (1904) et Mouslim (1151)].



Butin n°208

39- Pardonner à ses prochains, à celui qui nous a causé un tort et réconcilier

Sa vertu : Ils permettent d'entrer au Paradis et Allah les rétribue.

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿ وَسَارِعُوا إِلَىٰ مَغْفِرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا السَّمَاوَاتُ وَالْأَرْضُ
 أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ ﴾ الَّذِينَ يُفْقَهُونَ فِي السَّرَّاءِ وَالصَّرَّاءِ وَالْكُتُومِ وَالْغَيْظِ
 وَأَلْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ ﴿ [آل عمران: ١٣٣-١٣٤]

* {Empressez-vous vers les œuvres qui vous vaudront le pardon de votre Seigneur et un jardin aussi large que les cieux et la terre, préparé pour ceux qui craignent Allah, dépensent dans la gêne comme dans l'aisance, sont capables de dominer leur colère et de pardonner à leur prochain.}

[Âlou 'Imrân, v.134 – 133].

﴿فَمَنْ عَفَا وَأَصْلَحَ فَأَجْرُهُ عَلَى اللَّهِ﴾ [الشورى: ٤٠]

* {Celui, toutefois, qui privilégiera le pardon et la réconciliation en sera récompensé par Allah.} [*Ach-Choûrà, v.40*].

Accompli



Butin n°209

40- Dépenser ses biens dans les moments d'aisance et de difficulté, au mendiant et au démuné, et ne pas faire preuve d'avarice

Sa vertu : Ils permettent d'entrer au Paradis, accordent la réussite et une bonne fin.

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿وَسَارِعُوا إِلَىٰ مَعْفِرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا السَّمَوَاتُ وَالْأَرْضُ
أَعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ * الَّذِينَ يُنْفِقُونَ فِي السَّرَّاءِ وَالضَّرَّاءِ﴾ [آل عمران: ١٣٣-١٣٤]

* {Empressez-vous vers les œuvres qui vous vaudront le pardon de votre Seigneur et un jardin aussi large que les cieux et la terre, préparé pour ceux qui craignent Allah et qui dépensent dans la gêne comme dans l'aisance.} [*Âlou 'Imrân, v.134 - 133*].

﴿فَأَمَّا مَنْ أَعْطَىٰ وَانْفَىٰ * وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَىٰ * فَسَنبَرُهُ لِلْيُسْرَىٰ﴾ [الليل: ٧٠]

* {À celui qui, par crainte du Seigneur, fait la charité dans l'espoir d'obtenir la récompense de l'au-delà, Nous faciliterons l'accomplissement du bien.} [*Al-Layl, v.7-5*].

﴿إِنَّ الْمُتَّقِينَ فِي جَنَّاتٍ وَعُيُونٍ * آخِذِينَ مَا آتَاهُمْ رَبُّهُمْ وَأَبْوَابُهُمْ كَانُوا فِي ذَلِكَ
مُحْسِنِينَ * كَانُوا قَلِيلًا مِّنَ اللَّيْلِ مَا يَهْجَعُونَ * وَلَا لَا سَمْعًا لَهُمْ بَسْتَعْفِرُونَ * وَفِي أَمْوَالِهِمْ حَقٌّ

لِلسَّائِلِ وَالْمَرْجُومِ﴾ [الذاريات: ١٩-١٥]

* {Ceux qui craignent leur Seigneur seront, quant à eux, au milieu de jardins et de sources, jouissant de tous les délices que leur Seigneur aura mis à leur disposition. Ils étaient, en effet, sur terre prompts à accomplir le bien, ne goûtant au sommeil qu'une petite partie de la nuit, implorant

le pardon de leur Seigneur peu avant l'aube, réservant une partie de leurs biens au mendiant et au démuné.} [Adb-Dhâriyât, v.19 – 15].

﴿ وَمَنْ يُوقِ شُحَّ نَفْسِهِ فَأُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ ﴾ [التغابن: ١٦]

* {Bienheureux sont ceux qui savent se préserver de leur propre avarice.} [At-Taghâboun, v.16].

Butin n°210



41- Prier la nuit pendant que les gens dorment, ne dormir qu'une petite partie de la nuit et réciter mille versets en prière

Sa vertu : **Cela permet d'entrer au Paradis et d'être parmi ceux qui obtiendront d'énormes récompenses.**

Ses preuves : * Allah le Très Haut dit :

﴿ إِنَّ الْمُسْلِمِينَ فِي جَنَّاتٍ وَعُيُونٍ * ءَأَخِذِينَ مَا ءَأَنَّهُمْ رُؤُوسَهُمْ كَانُوا قَبْلَ ذَلِكَ مُحْسِنِينَ * كَانُوا قَلِيلًا مِّنَ اللَّيْلِ مَا يَهْجَعُونَ ﴾ [الذاريات: ١٥-١٧]

* {Ceux qui craignent leur Seigneur seront, quant à eux, au milieu de jardins et de sources, jouissant de tous les délices que leur Seigneur aura mis à leur disposition. Ils étaient, en effet, sur terre prompts à accomplir le bien, ne goûtant au sommeil qu'une petite partie de la nuit.} [Adb-Dhâriyât, v.17 – 15].

* 'Abdoullah ibn Salâm رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Priez au moment où les gens dorment, vous entrerez au Paradis en toute sécurité. »

[Rapporté par Ahmad (24307), At-Tirmidhî (2485) et Ibn Mâjah (1334), dont les termes du hadith sont les siens, authentifié par Al-Albânî].

* 'Abdoullah ibn 'Amr ibn Al-'Âs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque prie la nuit et lit mille versets obtiendra d'énormes récompenses. »

[Rapporté par Abou Dâwoûd (1398), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°211

42- Lire la sourate *Al-Moulk*

Sa vertu : Elle permet d'entrer au Paradis et elle est une intercession [pour celui qui la lit].

Ses preuves : * Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Elle prendra la défense de celui qui la lit [régulièrement] jusqu'à le faire entrer au Paradis. »

[Rapporté par At-Tabarânî dans *Al-Awsat* (3654) et *As-Saghîr* (490). *Al-Haythamî* a dit : « Les rapporteurs de ce hadith font partie des rapporteurs du *Sahîh*. »].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Il est une sourate dans le Coran, composée de trente versets, qui a intercédé en faveur d'un homme jusqu'à ce qu'il fût pardonné :

﴿ تَبَرَّكَ الَّذِي بِيَدِهِ الْمُلْكُ ﴾ [المالك : 1]

{Gloire à Celui qui détient la Royauté dans Sa Main.} [*Al-Moulk*, v.1]. »

[Rapporté par Ibn Mâjah (3786), *An-Nasâ'i* dans *Al-Koubrâ* (10478), authentifié par *Al-Albânî*].

Accompli



Butin n°212

43- L'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul et sans associé ; que Mouhammad est Son serviteur et Messager...

Sa vertu : Elle permet d'entrer au Paradis par l'une des huit portes que désire le serviteur, quels que soient les actes qu'il aura accomplis.

Sa preuve : 'Oubâdah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

« Quiconque atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul et sans associé ; que Mouhammad est Son serviteur et Messager ; que 'Îsâ est le serviteur d'Allah, Son messager, Sa Parole qu'Il envoya à Maryam, et une âme provenant de Lui ; que le Paradis est vérité et que l'Enfer est vérité, Allah le fera entrer au Paradis quels que soient les actes qu'il aura accomplis. » Et dans la version d'Al-Boukhârî, il ajouta : « Par l'une des huit portes du Paradis qu'il voudra. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (3435) et Mouslim (28)].

Butin n°213



44- Un pèlerinage dument accompli

Sa vertu : Il permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le pèlerinage dument accompli n'a d'autre récompense que le Paradis. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (1773) et Mouslim (1349)].

Butin n°214



45- Un repentir sincère auprès d'Allah

Sa vertu : Il permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا تَوْبُوا إِلَى اللَّهِ تَوْبَةً نَّصُوحًا عَسَىٰ رَبُّكُمْ أَن يُكَفِّرَ عَنْكُمْ سَيِّئَاتِكُمْ وَيُدْخِلَكُم جَنَّاتٍ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ ﴾ [التحریم: ٨]

{Ô vous qui croyez ! Revenez à Allah en vous repentant sincèrement afin que votre Seigneur efface vos péchés et vous accueille dans des jardins traversés de rivières.} [At-Tahrim, v.8].

Accompli



Butin n°215

46- S'écarter des grands péchés

Sa vertu : Cela permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿إِنْ تَجْتَنِبُوا كَبَائِرَ مَا تُنْهَوْنَ عَنْهُ نُكَفِّرْ عَنْكُمْ سَيِّئَاتِكُمْ
وَنُدْخِلَكُمْ مُدْخَلَ كَرِيمًا﴾ [النساء: ٣١]

{Si vous évitez les péchés les plus graves qui vous sont interdits, Nous effacerons vos péchés véniels et vous réserverons un digne accueil au Paradis.} [An-Nisâ, v.31].

Accompli



Butin n°216

47- La piété envers les parents

Sa vertu : Elle permet d'entrer au Paradis.

Ses preuves : * Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « “Qu'il soit humilié ! Qu'il soit humilié ! Puis qu'il soit encore humilié !” On demanda : “Qui donc, ô Messager d'Allah ?” Il répondit : “Celui qui aura connu ses parents à l'état de vieillesse – l'un d'eux ou tous les deux – et qui, malgré cela n'entre pas au Paradis.” »

[Rapporté par Mouslim (2551)].

* 'Iyâd ibn Marthad ibn 'Iyâd Al-Âmirî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate qu'un homme questionna le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ au sujet d'une œuvre qui le ferait entrer au Paradis. Il répondit : « Est-ce que l'un de tes parents est encore en vie ? » – “Non”, répondit-il. Le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ réitéra sa question à trois reprises puis il dit : “Alors offre de l'eau ! Apporte-leur de l'eau s'ils ne sont pas là, et offre-leur de cette eau ce dont ils en ont besoin s'ils sont présents.” »

[Rapporté par At-Tabarânî dans Al-Kabîr (1014). Al-Haythamî a dit : « Les rapporteurs de ce hadith font partie des rapporteurs du Sahîh. »].

Abou Ad-Dardâ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Le père offre la meilleure opportunité d'entrer au Paradis. À toi de choisir si tu veux perdre cette opportunité ou bien en profiter. »

[Rapporté par *Almad* (28159) et *At-Tirmidhî* (1900) dont les termes du hadith sont les siens, authentifié par *Ibn Mâjab* (3663)].

Butin n°217

48- Patienter face à l'épreuve

Sa vertu : Cela permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : Ibn 'Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Si tu le souhaites, patiente, et tu auras le Paradis. »

[Rapporté par *Al-Boukhârî* (5652) et *Moulim* (2576)].



Butin n°218

49- Jeûner, participer à un convoi funéraire, nourrir un nécessiteux et visiter un malade, le tout en une journée

Sa vertu : Cela permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Ces quatre caractéristiques ne se réunissent pas chez une personne sans qu'elle n'entre au Paradis. »

[Rapporté par *Moulim* (1028)].



Butin n°219

50- Étudier la science légiférée

Sa vertu : Elle permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « À celui qui emprunte une voie en quête de savoir,



Allah lui facilitera une voie menant au Paradis. »

[Rapporté par Mouslim (2699)].

Accompli



Butin n°220

51- La véracité

Sa vertu : Elle permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : ‘Abdoullah ibn Mas’oùd رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « La véracité mène à la piété et la piété mène au Paradis. L’homme ne cesse d’être véridique jusqu’à ce qu’il soit inscrit, auprès d’Allah, comme un grand véridique. »

[Rapporté par Al-Boukhàrî (6094) et Mouslim (2606)].

Accompli



Butin n°221

52- Propager le salut

Sa vertu : Cela permet d'entrer au Paradis.

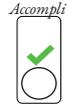
Ses preuves : * Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Vous n’entrerez au Paradis que lorsque vous aurez la foi et vous n’aurez véritablement la foi que lorsque vous vous aimerez les uns les autres. Voulez-vous que je vous indique une chose qui fera naître de l’amour entre vous ? Saluez-vous les uns les autres. »

[Rapporté par Mouslim (54)].

* ‘Abdoullah ibn Salâm رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Ô gens ! Saluez-vous les uns les autres, donnez à manger à celui qui est dans le besoin et priez au moment où les gens dorment, vous entrerez au Paradis en toute sécurité. »

[Rapporté par Al-hmad (24307) et At-Tirmidhî (2485), authentifié par Al-Al-bâni].

Butin n°222



53- Écarter un obstacle gênant le passage des musulmans,
comme couper un arbre gênant la route

Sa vertu : Cela permet d'entrer au Paradis.

Ses preuves : * Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Un homme passa devant un arbre dont l'une des branches gênait le passage. Il se dit : “Par Allah, je vais retirer cette branche pour qu'elle ne nuise plus aux musulmans.” Pour ce geste, il fut introduit au Paradis. »

[Rapporté par Mouslim (1914)].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « J'ai vu un homme jouissant des délices du Paradis pour avoir coupé un arbre qui gênait le passage des musulmans. »

[Rapporté par Mouslim (1914)].

Butin n°223



54- Accomplir soigneusement les ablutions, puis dire :
« J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah,
Seul, sans aucun associé, et que Mouhammad est Son
serviteur et Son messager » (*Ach-hadou an lâ ilâha illa-
Llah wahdabou lâ charîka lah, wa anna Mouhammadan
'abdouhou wa rasoûlouh*)

Sa vertu : Cela permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : 'Oumar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Pas un parmi vous n'accomplit soigneusement ses ablutions, puis dit : “J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé, et que Mouhammad est Son serviteur et Son messager” sans

que les huit portes du Paradis ne lui soient ouvertes, et il entrera par celle qu'il désire. »

[Rapporté par Mouslim (234)].



Butin n°224

55- Mémoriser quatre-vingt-dix-neuf des plus beaux Noms d'Allah

Sa vertu : Cela permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رضي الله عنه relate que le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم a dit : « Quiconque apprend quatre-vingt-dix-neuf Noms Allah, soit cent moins un, entrera au Paradis. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (6410) et Mouslim (2677)].



Butin n°225

56- Offrir de l'eau

Sa vertu : Cela permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : 'Iyâd ibn Marthad ibn 'Iyâd Al-Âmirî رضي الله عنه relate qu'un homme questionna le Prophète صلى الله عليه وسلم au sujet d'une œuvre qui le ferait entrer au Paradis. Il répondit : « Est-ce que l'un de tes parents est encore en vie ? » – “Non”, répondit-il. Le Prophète صلى الله عليه وسلم réitéra sa question à trois reprises puis il dit : “Alors offre de l'eau ! Apporte-leur de l'eau s'ils ne sont pas là, et offre-leur de cette eau ce dont ils en ont besoin s'ils sont présents.” »

[Rapporté par At-Tabarânî dans Al-Kabîr (1014). Al-Haythamî a dit : « Les rapporteurs de ce hadith font partie des rapporteurs du Sahîh. »].



Butin n°226

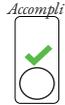
57- Donner à manger aux nécessiteux

Sa vertu : Cela permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : ‘Abdoullah ibn ‘Amr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « [...] **Donnez à manger à celui qui est dans le besoin et saluez-vous les uns les autres, vous entrerez au Paradis en toute sécurité.** »

[Rapporté par *Al-hmad* (6967) et *At-Tirmidhi* (1855), authentifié par *Al-Al-bâni*].

Butin n°227



58- La demande de pardon après avoir commis un péché et ne pas persister dans celui-ci

Sa vertu : Cela permet d’entrer au Paradis.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿وَسَارِعُوا إِلَىٰ مَعْفَرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَرَجَدَ عَرْشُهَا السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ
أَعَدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ * الَّذِينَ يُنْفِقُونَ فِي السَّرَّاءِ وَالضَّرَّاءِ وَالْكَبِيمِينَ الْعَظِيمِ
وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ * وَالَّذِينَ إِذَا فَعَلُوا فَحِشَةً
أَوْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ ذَكَرُوا اللَّهَ فَاسْتَغْفَرُوا الذُّنُوبَ بِهِمْ وَمَنْ يَغْفِرِ الذُّنُوبَ إِلَّا اللَّهُ
وَلَمْ يُصِرُّوا عَلَىٰ مَا فَعَلُوا وَهُمْ يَعْلَمُونَ﴾ [آل عمران: ١٣٣ - ١٣٥]

{Empressez-vous vers les œuvres qui vous vaudront le pardon de votre Seigneur et un jardin aussi large que les cieux et la terre, préparé pour ceux qui craignent Allah, dépensent dans la gêne comme dans l’aisance, sont capables de dominer leur colère et de pardonner à leur prochain. Allah aime les hommes de bien. Préparé aussi pour ceux qui, s’ils commettent un acte infâme ou se lèsent eux-mêmes, se rappellent Allah dont ils implorent le pardon plutôt que de persister délibérément dans leurs agissements, conscients qu’Allah seul peut pardonner les péchés.} [*Âlou Imrân*, v.135 - 133].

Butin n°228



59- Répéter, avec sincérité et certitude, ce que dit le muezzin

Sa vertu : Cela permet d’entrer au Paradis.

Ses preuves : * ‘Oumar ibn Al-Khattâb رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Si le muezzin dit : “Allah est Le plus Grand, Allah est Le plus Grand (*Allâhou Akbar, Allâhou Akbar*)”, et que l’un d’entre vous répète : “Allah est Le plus Grand, Allah est Le plus Grand” ; puis quand il dit : “J’atteste qu’il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah (*Ach-badou Allâ ilâha Illa Allah*)” et que l’autre répète : “J’atteste qu’il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah.” ; puis quand il dit : “J’atteste que Mouhammad est le Messager d’Allah (*Ach-badou Anna Mouhammadan RasoulouLlah*)” et que l’autre répète : “J’atteste que Mouhammad est le Messager d’Allah.” ; puis lorsque le muezzin dit : “Accourez à la prière (*Hayya ‘ala As-Salât*)” et que l’autre réponde : “Il n’y a de force et de puissance qu’en Allah (*Lâ Hawla wa Lâ Qouwwata illâ BiLlah*)” ; puis quand il dit : “Accourez au salut (*Hayya ‘ala Al-Falâh*)”, et que l’autre réponde de nouveau : “Il n’y a de force et de puissance qu’en Allah” ; puis quand il dit : “Allah est Le plus Grand, Allah est Le plus Grand (*Allâhou Akbar, Allâhou Akbar*)” et que l’autre répète : “Allah est Le plus Grand, Allah est Le plus Grand” ; et quand il dit : “Point de divinité digne d’adoration en dehors d’Allah (*Lâ Ilâha Illâh Allâh*)” et que l’autre répète : “Point de divinité digne d’adoration en dehors d’Allah” ; le tout sincèrement de son cœur, entrera au Paradis. »

[Rapporté par Mouslim (385)].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque répète ce qu’a dit le muezzin avec certitude, entrera au Paradis. » .

[Rapporté par Ibn Hibbân qu’il jugea authentique (1667), authentifié par Al-Albâni].

Accompli



Butin n°229

60- Lire le verset du « Marchepied » après chaque prière obligatoire

Sa vertu : Il permet d’entrer au Paradis.

Sa preuve : Aboû Oumâmah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui récite le verset du “Marchepied” à la fin de chaque prière obligatoire, la seule chose qui l'empêche d'entrer au Paradis, c'est qu'il ne soit pas encore mort. »

[Rapporté par An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (9848), authentifié par Ibn Hibbân, As-Souyoûtî et Al-Albânî].

Butin n°230



61- Prononcer, matin et soir, avec certitude, la meilleure demande de pardon : « Ô Allah ! Tu es mon Seigneur, point de divinité digne d'adoration que Toi... »

Sa vertu : Elle permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : Chaddâd ibn Aws رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « La meilleure demande de pardon est de dire : “Ô Allah! Tu es mon Seigneur, point de divinité digne d'adoration que Toi. Tu m'as créé et je suis Ton serviteur. Je me conforme à mon engagement et à ma promesse envers Toi autant que je peux. Je cherche refuge auprès de Toi contre le mal que j'ai commis. Je reconnais Tes bienfaits à mon égard et je reconnais mon péché. Pardonne-moi car nul ne pardonne les péchés excepté Toi.” (Allâboumma anta Rabbî, lâ ilâha illâ Anta, khalâqtani wa ana 'abdouk, wa ana 'alâ 'abdika wa wa'dika mastata't, a'ou'dhou bika min charri mâ sana't, abou'ou laka bi ni'matika 'alayy, wa abou'ou bi dhanbî faghfir-li fa innahou lâ yaghfirou-dh-dhounou'ba illâ Ant) » Le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ajouta : « Quiconque prononce ces paroles dans la journée, avec certitude, puis meurt avant la nuit, est promis au Paradis, de même que celui qui les prononce la nuit, avec certitude, puis meurt avant le lever du jour. »

[Rapporté par Al-Boukbârî (6306)].

Butin n°231



62- Implorer le pardon d'Allah peu avant l'aube

Sa vertu : Cela permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿إِنَّ الْمَتَّيِّينَ فِي جَنَّاتٍ وَعُيُونٍ * ءَأَخْذِينَ مَا ءَأَنَّهُمْ رِزْقُهُمْ إِتْمَمَ
كَانُوا قَبْلَ ذَلِكَ مُحْسِنِينَ * كَانُوا قَلِيلًا مِّنَ اللَّيْلِ مَا يَهْجَعُونَ * وَإِلَآءَ نَحَارِهِمْ

﴿سْتَغْفِرُونَ﴾ [الذاريات: ١٥-١٨]

{Ceux qui craignent leur Seigneur seront, quant à eux, au milieu de jardins et de sources, jouissant de tous les délices que leur Seigneur aura mis à leur disposition. Ils étaient, en effet, sur terre prompts à accomplir le bien, ne goûtant au sommeil qu'une petite partie de la nuit, implorant le pardon de leur Seigneur peu avant l'aube.}

[Adb-Dhâriyât, v.18 - 15]



Butin n°232

63- Abreuver les animaux assoiffés

Sa vertu : Cela permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Un homme trouva un puits dans lequel il descendit pour se désaltérer. Sur les bords du puits se trouvait un chien, haletant et assoiffé. Il fut pris de compassion et décida de retirer l'une de ses chaussures qu'il remplit d'eau et avec laquelle il l'abreuva. Allah l'en récompensa et le fit entrer au Paradis. »

[Rapporté par Ibn Hibbân qu'il jugea authentique (543)].



Butin n°233

64- La bienfaisance de celui qui rembourse sa dette et celui qui la réclame

Sa vertu : Elle permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : 'Abdoullah ibn 'Oumar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Un homme entra au Paradis en raison de sa

bienfaisance lorsqu'il remboursait sa dette et la réclamait au débiteur. »

[Rapporté par *Aḥmad* (7082), authentifié par *Aḥmad Châkir*].

Butin n°234

65- Rechercher la récompense d'Allah lors de la perte d'un proche

Sa vertu : Cela permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Allah, exalté soit-Il, a dit : “Lorsque j'enlève à Mon serviteur croyant un être cher de cette vie d'ici-bas, et qu'il endure la douleur pour Moi, Je n'ai d'autre récompense pour lui que le Paradis.” »

[Rapporté par *Al-Boukhâri* (6424)].



Butin n°235

66- La pudeur

Sa vertu : Elle permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « La pudeur fait partie de la foi, et la foi mène au Paradis. »

[Rapporté par *Aḥmad* (10661) et *At-Tirmidhî* (2009), authentifié par *Adh-Dhababî* et *Al-Albânî*].



Butin n°236

67- Aimer la sourate *Al-Ikhlâs*

Sa vertu : Cela permet d'entrer au Paradis.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate : « Un homme parmi les Ansârs dirigeait la prière des fidèles à la mosquée de Qoubâ ; avant qu'il



ne débute la récitation d'une sourate pour les fidèles, [après la Fâtiḥah], il récitait la sourate Al-Ikḥlās. Quand le Prophète ﷺ vint les voir, ils l'informèrent de cela. Le Prophète ﷺ demanda à l'Ansār : "Ô Untel ! Qu'est-ce qui te pousse à lire cette sourate à chaque unité de prière ?" Il répondit : "Ô Messager d'Allah ! J'aime cette sourate." Le Messager d'Allah ﷺ lui dit : "L'amour de cette sourate t'a fait entrer au Paradis." »

[Rapporté par At-Tirmidhî (2901), authentifié par Ibn Al-'Arabî et Al-Albânî].

Accompli



Butin n°237

68- Consoler l'éprouvé

Sa vertu : Être revêtu par les parures de la bienfaisance et de la générosité, le Jour de la Résurrection.

Sa preuve : Mouḥammad ibn 'Amr ibn Ḥazm رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète ﷺ a dit : « Pas un croyant ne console son frère éprouvé sans qu'Allah ne le pare de bienfaisance et de générosité, le Jour de la Résurrection. »

[Rapporté par Ibn Mâjah (1601), rendu bon par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°238

69- Demander trois fois le Paradis à Allah

Sa vertu : Le Paradis invoque Allah pour qu'Il nous y fasse entrer.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque demande trois fois à Allah le Paradis, le Paradis dira : "Ô Allah, fais-le entrer dans le Paradis !" »

[Rapporté par Aḥmad (13375), At-Tirmidhî (2572), An-Nasâ'î dans Al-Koubrâ (7907) et Ibn Mâjah (4340), authentifié par Ibn Ḥibbân (1013), As-Souyouṭî et Al-Albânî].



Butins n°239 au n°244

70 à 75- Être un dirigeant juste, grandir dans l'adoration d'Allah, avoir son cœur attaché aux mosquées, dire à une belle femme de haut rang qui nous sollicite : « Je crains Allah », cacher son aumône et pleurer loin des regards en se rappelant d'Allah

Leur vertu : Être protégé sous l'ombre d'Allah le Jour de la Résurrection.

Leur preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Il y a sept catégories de personnes qu'Allah protégera de Son ombre le jour où il n'y aura d'ombre que la Sienna : le dirigeant juste et équitable, le jeune homme qui a grandi dans l'adoration de son Seigneur, l'homme dont le cœur est attaché aux mosquées, deux hommes qui se sont aimés en Allah, se sont réunis en raison de cet amour et se sont séparés sur lui, l'homme qui, sollicité par une belle femme de haut rang, lui répond : "Je crains Allah", l'homme qui fait l'aumône si discrètement que sa main gauche ne sait pas ce que donne sa main droite, et enfin l'homme qui, loin des regards, fond en larmes en se souvenant d'Allah. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (660) et Mouslim (1031)].



Butin n°245

76- Ombrager la tête d'un combattant dans le sentier d'Allah

Sa vertu : Être protégé sous l'ombre d'Allah le Jour de la Résurrection.

Sa preuve : 'Oumar ibn Al-Khattâb رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Quiconque ombrage la tête d'un combattant, Allah le protégera de Son ombre le Jour de la Résurrection. »

[Rapporté par Al-hmad (128) et Ibn Mâjab, authentifié par Al-Arna'ouî].

Accompli



Butin n°246

77- Être équitable

Sa vertu : Être sur des chaires de lumière auprès du Tout-Miséricordieux.

Sa preuve : ‘Abdoullah ibn ‘Amr ibn Al-‘Âs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le Jour de la Résurrection, les justes seront sur des chaires de lumière, auprès du Tout-Miséricordieux, en raison de leurs jugements équitables ici-bas. »

[Rapporté *Alhmad* (6560), authentifié par *Alhmad Châkir*].

Accompli



Butin n°247

78- Rencontrer son frère musulman avec ce qu’Allah aime pour le rendre heureux

Sa vertu : Être heureux le Jour de la Résurrection.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque rencontre son frère musulman avec ce qu’il aime pour le rendre heureux, Allah le rendra heureux le Jour de la Résurrection. »

[Rapporté par *At-Tabarânî* dans *As-Saghîr* (1178), rendu bon par *Al-Haythamî*, *Ad-Dimyâtî* et *Al-Moundhirî*].

Accompli



Butin n°248

79- Dissimuler les défauts du musulman

Sa vertu : Ses défauts seront couverts le Jour de la Résurrection.

Ses preuves : * Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Nul serviteur ne couvre les défauts et les péchés d’un autre ici-bas sans qu’Allah ne couvre les siens le Jour de la Résurrection. »

[Rapporté par *Mousslim* (2590)]

* ‘Abdoullah ibn ‘Oumar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque couvre les défauts d’un musulman, Allah lui couvrira les siens le Jour de la Résurrection. »

[Rapporté par *Al-Boukhâri* (2442) et *Mousslim* (2580)].

Butin n°249



80- Marcher avec un frère en difficulté jusqu’à ce qu’il soit soulagé

Ses vertus : Les pas seront raffermis le Jour où les pieds vacilleront ; cette œuvre est meilleure que d’accomplir la retraite spirituelle dans la Mosquée de Médine pendant un mois.

Sa preuve : Ibn ‘Oumar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « [...] Que je marche avec un frère en difficulté m’est préférable que d’effectuer une retraite spirituelle dans cette Mosquée – celle de Médine – pendant un mois. Quiconque marche avec son frère en difficulté jusqu’à ce qu’il soit soulagé, Allah lui raffermira ses pas, le Jour où les pieds vacilleront. »

[Rapporté par *At-Tabarâni* dans *Al-Kabîr* (13646), authentifié par *Al-Albâni*].

Butin n°250



81- Dire avant de dormir : « Ô Allah ! Je me suis soumis à Toi... »

Sa vertu : Mourir sur la saine nature.

Sa preuve : *Al-Barâ* ibn ‘Âzib رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate : « Quand le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ allait au lit, il se plaçait sur son côté droit et disait : “Ô Allah ! Je me suis soumis à Toi, j’ai tourné mon visage vers Toi, je T’ai confié mon existence, et je m’en suis remis à Toi par désir et par crainte. Seul celui qui cherche refuge auprès de Toi peut échapper à Tes rigueurs. Je crois en Ton Livre que Tu as révélé et en Ton Prophète que Tu as

envoyé.” (*Allâhoumma aslamtoug nafsi ilayk, wa wajjahtoug wajhi ilayk, wa fawwadoug amri ilayk, wa alja'toug dhabri ilayk, raghbatan wa rabhatan ilayk, lâ malja'a wa lâ manjâ illâ ilayk, âmantoug bi kitâbika-l-ladhi anzalta, wa nabiyyika-l-ladhi arsalta*) Le Messager d'Allah ﷺ ajouta : « Quiconque prononce ces mots et meurt cette même nuit sera mort selon la saine nature. » »

[Rapporté par *Al-Boukhârî* (6315) et *Mousslim* (2710)].

Accompli



Butin n°251

82- Accomplir une 'Oumrah pendant le Ramadan

Sa vertu : La récompense d'un pèlerinage accompli en compagnie du Messager ﷺ, ou la récompense d'un pèlerinage.

Ses preuves : * Ibn 'Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Une 'Oumrah accomplie pendant le Ramadan a la récompense d'un pèlerinage, ou d'un pèlerinage en ma compagnie. » »

[Rapporté par *Al-Boukhârî* (1863) et *Mousslim* (1256)].

* Ibn 'Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Une 'Oumrah accomplie pendant le Ramadan équivaut à un pèlerinage, ou un pèlerinage en ma compagnie. » »

[Rapporté par *Al-Boukhârî* (1772) et *Mousslim* (1256)].

Accompli



Accompli



Butin n°252

83- Accomplir la prière de l'aube (*Al-Fajr*) en groupe, puis rester assis à évoquer Allah jusqu'au lever du soleil, puis accomplir deux unités de prière

Sa vertu : La récompense d'un pèlerinage et d'une 'Oumrah.

Sa preuve : Anas رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque accomplit la prière de l'aube en groupe, puis reste

assis à sa place en évoquant Allah jusqu'au lever du soleil, puis accomplit deux unités de prière, obtiendra la récompense d'un pèlerinage et d'une 'Oumrah. » Puis le Messager d'Allah ﷺ ajouta : « Une récompense complète et totale. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (586), authentifié par Al-Albânî].

Butin n°253

84- Se rendre à la mosquée, le matin, pour y apprendre le bien ou l'enseigner

Sa vertu : La récompense d'un pèlerinage.

Sa preuve : Aboû Oumâmah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque se rend à la mosquée, le matin, ne désirant uniquement apprendre un bien, ou l'enseigner, obtiendra la récompense d'un pèlerin ayant accompli pleinement son pèlerinage. »

[Rapporté par At-Tabarânî dans Al-Kabîr (7473) Al-Albânî a dit : « C'est un hadith bon et authentique »].

Butin n°254



85- Les œuvres pieuses durant les dix jours de Dhoû-l-Hijjah

Sa vertu : Elles sont meilleures que le combat dans le sentier d'Allah, sauf le cas d'un homme qui part au combat avec ses biens et n'en revient pas.

Sa preuve : Ibn 'Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Il n'y a pas de jours où les œuvres pieuses sont meilleures que pendant ces dix jours, pas même le combat dans le sentier d'Allah ; sauf dans le cas d'un homme qui part au combat avec ses biens et n'en revient pas. »

[Rapporté par Ahmad (1993) et Aboû Dâwoûd (2438), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°255

86- Entretenir les veuves et les nécessiteux

Ses vertus : Obtenir la récompense de celui qui lutte dans le sentier d'Allah, la récompense d'un jeûne continu, et la récompense de celui qui passe la nuit en prière sans se lasser.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui entretient la veuve et le nécessiteux est à l'image de celui qui lutte dans le sentier d'Allah. » Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ ajouta : « Je pense qu'il a également dit : "et de celui qui passe la nuit en prière sans se lasser et qui jeûne sans s'arrêter." »

[Rapporté par Al-Boukhâri (6007) et Mouslim (2982)].

Accompli



Butin n°256

87- Équiper un homme parti combattre dans le sentier d'Allah jusqu'à être pleinement équipé

Sa vertu : Avoir la récompense de celui qui lutte dans le sentier d'Allah.

Ses preuves : * : Zayd ibn Khâlid رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque équipe un homme qui part combattre dans le sentier d'Allah obtient la même récompense que ce dernier. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (2843) et Mouslim (1895)].

* 'Oumar ibn Al-Khattâb رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque équipe pleinement un homme qui part combattre dans le sentier d'Allah obtient la même récompense que ce dernier jusqu'à sa mort, ou son retour de combat. »

[Rapporté par Ahmad (128) et Ibn Mâjah (2758), authentifié par Al-Arna'out].

Accompli



Butin n°257

88- Prendre en charge honnêtement la famille d'un combattant

Sa vertu : **Avoir la récompense de celui qui lutte dans le sentier d'Allah.**

Sa preuve : Zayd ibn Khâlid رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque équipe un homme qui part combattre dans le sentier d'Allah obtient la même récompense que ce dernier, et quiconque prend en charge honnêtement la famille d'un combattant obtient la même récompense que lui. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (2843) et Mouslim (1895)].

Accompli



Butin n°258

89- Jeûner trois jours par mois

Sa vertu : **Obtenir la récompense d'un jeûne continu et dix fois la récompense d'une bonne action.**

Sa preuve : 'Abdoullah ibn 'Amr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ raconte : « Le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ vint me voir et me dit : "Il te suffit de jeûner trois jours par mois, car quiconque accomplit une bonne action obtient dix fois sa récompense. Ainsi, c'est comme si tu jeûnais tous les jours. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (6134) et Mouslim (3418)].

Accompli



Butin n°259

90- Jeûner six jours du mois de Chawwâl après le jeûne du Ramadan

Sa vertu : **La récompense d'un jeûne d'une année.**

Sa preuve : Aboû Ayyoûb Al-Anṣârî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager

d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui jeûne le mois de Ramadan et le fait suivre de six jours de jeûne durant le mois de Chawwâl, c'est comme s'il jeûnait toute l'année. »

Accompli



[Rapporté par Mouslim (1164)].

Butin n°260

91- Avoir un rapport charnel et accomplir les grandes ablutions le vendredi, se rendre tôt à la mosquée, à pied, se rapprocher de l'imam et l'écouter attentivement, sans être distrait

Sa vertu : Avoir la récompense de celui qui jeûne une année et prie une année.

Sa preuve : Ouways ibn Ouways Ath-Thaqafi رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ parler du vendredi : « Quiconque a un rapport charnel le vendredi et accomplit ses grandes ablutions, puis se rend tôt à la mosquée, à pied, sans monter sur une monture, puis se rapproche de l'imam et l'écoute attentivement, sans être distrait, obtient la récompense de celui qui jeûne une année et prie une année. »

[Rapporté par Ahmad (16426), An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (1697) et Abou Dâwoûd (345), authentifié par Al-Albâni].

Accompli



Butin n°261

92- Nourrir un jeûneur

Sa vertu : Avoir la récompense d'un jeûneur.

Sa preuve : Zayd ibn Khâlid Al-Jouhani رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque nourrit un jeûneur [pour la rupture du jeûne] aura la même récompense que lui sans que cela ne diminue en rien la récompense du jeûneur. »

[Rapporté par At-Tirmidhi (807), authentifié par As-Souyoûtî et Al-Al-

bâni].

Butin n°262

Accompli



93- Faire cent fois le *Tasbîh* (dire : *Soubhânallâh* :
Gloire et pureté à Allah)

Sa vertu : La récompense d'avoir affranchi cent esclaves musulmans et mille bonnes actions sont inscrites.

Ses preuves : * Oumm Hâni bint Abî Tâlib رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Proclame cent fois la gloire d'Allah (*Soubhânallâh*), car cela équivaut à cent esclaves de la descendance d'Ismâ'îl qui tu affranchis. »

[Rapporté par Ahmad (27553) et An-Nasâ'î dans Al-Koubrâ (10613), rendu bon par Al-Albâni].

* Sa'd ibn Abî Waqqâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ raconte : « Nous étions auprès du Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ lorsqu'il dit : "L'un de vous est-il capable d'accomplir mille bonnes actions chaque jour ?" L'un des hommes présents s'étonna : "Comment peut-on accomplir mille bonnes actions ?" Il répondit : "Celui qui proclame cent fois la gloire d'Allah se verra inscrire mille bonnes actions ou effacer mille péchés." »

[Rapporté par Mouslim (2698)].

Butin n°263

Accompli



94- Dire cent fois par jour : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent » (*Lâ ilâha illaLlâh waḥdahou lâ charîka lah, labou-l-mouk wa labou-l-hamdou, wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr*). Et dire cent fois « Point de divinité digne d'adoration que Lui ! » (*Lâ ilâha illaLlâh*)

Ses vertus : Obtenir la récompense de celui qui a affranchi dix esclaves, une récompense qui remplit le ciel et la terre, et cent bonnes actions.

Ses preuves : * Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui dit cent fois en un jour : “Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent”, aura la récompense de celui qui aura affranchi dix esclaves et cent bonnes actions lui seront inscrites. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (3293) et Mouslim (2691)].

* Oumm Hâni bint Abî Tâlib رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Proclame cent fois l’unicité d’Allah (*Lâ ilâha illaLlah*). » Ibn Khalaf pense qu’elle a dit : « car elle remplit ce qu’il y a entre le ciel et la terre. Ce jour-là, aucune œuvre semblable à la tienne sera élevée hormis celui qui aura fait la même chose que toi. »

[Rapporté par Ahmad (27553) et An-Nasâ’î dans Al-Koubrâ (10613), rendu bon par Al-Albâni].

Accompli



Butin n°264

95- Dire dix fois : « Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent » (*Lâ ilâha illaLlâh waḥdahou lâ charîka lah, labou-l-moulk wa labou-l-ḥamdou, wa bouwa ‘alâ koulli chay’in qadîr*)

Sa vertu : Obtenir la récompense de celui qui affranchit quatre musulmans.

Sa preuve : ‘Oumar ibn Maymoûn رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque prononce à dix reprises : “Il

n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent" obtient la récompense de celui qui affranchit quatre personnes parmi les fils d'Ismâ'îl. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (6404) et Mouslim (2693) dont les termes du hadith sont les siens].

Butin n°265



96- Accomplir sept tours autour de la Maison sacrée et prier deux unités de prière

Sa vertu : Obtenir la récompense de celui qui affranchit un esclave et une récompense pour chaque pas accompli.

Ses preuves : * Ibn 'Oumar رضي الله عنهما rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم dire : « Quiconque accomplit sept tours autour de la Maison sacrée, sans rien ajouter ou diminuer, obtient la récompense de celui qui affranchit un esclave. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (959) et Ahmad (4548), authentifié par Al-Albânî].

* Ibn 'Oumar رضي الله عنهما rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم dire : « Quiconque tourne [sept fois] autour de la Maison sacrée puis accomplit deux unités de prière, obtient la récompense de celui qui affranchit un esclave. »

[Rapporté par Ibn Mâjah (2956), authentifié par Al-Albânî].

* Ibn 'Oumar رضي الله عنهما rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم dire : « Chaque fois que celui qui accomplit sept tours autour de la Maison sacrée pose un pied et lève un autre, Allah lui absout une faute, lui écrit une bonne action et l'élève d'un degré. »

[Rapporté par Ahmad (4548), et Ibn Hibbân (3697), et At-Tirmidhî (959) dont les termes du hadith sont les siens, authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butins n°266 au n°268

97 à 99- Prêter un animal pour son lait, prêter de l'argent et indiquer le chemin

Leur vertu : Obtenir la récompense de celui qui affranchit un esclave.

Leur preuve : Al-Barâ ibn 'Azib رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Quiconque prête un animal pour son lait, accorde un prêt ou indique le chemin à celui qui est perdu, obtient la récompense de celui qui affranchit un esclave. »

[Rapporté par Ahmad (18810) et At-Tirmidhî (1957) dont les termes du hadith sont les siens, authentifié par Al-Albâni].

Accompli



Butin n°269

100- Louer Allah cent fois

Sa vertu : Obtenir la récompense de cent chevaux scellés et bridés que l'on monte dans le sentier d'Allah.

Sa preuve : Oumm Hâni bint Abî Tâlib رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Proclame cent fois la louange d'Allah (*Al-Hamdoulillah*), car cela équivaut à la récompense de cent chevaux scellés et bridés que tu montes pour la cause d'Allah. »

[Rapporté par Ahmad (27553) et An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (10613), rendu bon par Al-Albâni].

Accompli



Butin n°270

101- Dire : « La louange est à Allah autant de fois que ce qu'Allah a créé... »

Sa vertu : Cela est plus méritoire que d'évoquer Allah un jour entier.

Sa preuve : Aboû Oumâmah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate : « Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ m'a vu en train de murmurer quelque chose, il me demanda : "Que dis-tu, ô Aboû Oumâmah ?" Je répondis : "J'évoque Allah." Il me dit : "Aimerais-tu que je t'informe d'une parole qui est plus méritoire que d'évoquer Allah un jour entier ? Alors dis : La louange est à Allah autant de fois que ce qu'Allah a créé. La louange est à Allah, de quoi remplir tout ce qu'Allah a créé. La louange est à Allah autant de fois que toutes les créatures des cieux et de la terre. La louange est à Allah autant de fois que tout ce que renferme la Tablette gardée. La louange est à Allah, de quoi remplir tout ce que renferme la Tablette gardée. La louange est à Allah autant de fois que toute chose existante. La louange est à Allah, de quoi remplir toute chose existante. (Al-hamdoulillah 'adada mâ khalâq, wa-l-hamdoulillah mil'a mâ khalâq, wa-l-hamdoulillah 'adada mâ fi-s-samâwâti wa mâ fi-l-ard, wa-l-hamdoulillah 'adada mâ ahsâ kitâboubou, wa-l-hamdoulillah mil'a mâ ahsâ kitâboubou, wa-l-hamdoulillah 'adada koulli chay'in, wa-l-hamdoulillah mil'a koulli chay'in) Puis tu glorifies Allah (dire : soubhâna Allah) de la même manière." Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ajouta : "Tu enseigneras ces paroles à tes proches". »

[Rapporté par Ahmad (22573), An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (9921) et At-Tabarâ-nî dans Al-Kabîr (7956), authentifié par Al-Albânî].

Butin n°271

Accompli



102- Dire trois fois : « Gloire et louange à Allah autant de fois que le nombre de Ses créatures, jusqu'à Son agrément, autant que le poids de Son Trône et que l'encre qu'il faudrait pour écrire Ses paroles »
(Soubhânallâhi wa bi hamdih, 'adada khalqih, wa ridâ nafsih, wa zinata 'archih, wa midâda kalimâtih)

Sa vertu : Si on pesait ces paroles avec de nombreuses évocations, elles les dépasseraient.

Sa preuve : Jouwayriyah رَضِيَ اللهُ عَنْهَا rapporte que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

la quitta après avoir accompli la prière de l'aube en la laissant à l'endroit où elle avait prié. De retour dans la matinée, il la trouva assise au même endroit. Il demanda : « Es-tu restée à la même place depuis que je t'ai quittée ? » Elle acquiesça. Le Prophète ﷺ dit alors : « J'ai répété, après t'avoir quittée, à trois reprises quatre paroles qui, si elles étaient pesées, dépasseraient tout ce que tu as dit depuis ce matin. Ces paroles sont : "Gloire et louange à Allah autant de fois que le nombre de Ses créatures, jusqu'à Son agrément, autant que le poids de Son Trône et que l'encre qu'il faudrait pour écrire Ses paroles". »

[Rapporté par Mouslim (2726)].

Accompli



Butin n°272

103- Dire : « Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah »
(*Lâ hawla wa lâ qouwwata illâ biLlah*)

Sa vertu : C'est l'un des trésors du Paradis.

Sa preuve : Aboû Moûsâ Al-Ach'arî رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ lui a dit : « Veux-tu que je t'indique l'un des trésors du Paradis ? » Aboû Mousâ ayant répondu par l'affirmative, le Prophète ﷺ dit : « Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah. » »

[Rapporté par Al-Boukhârî (6384) et Mouslim (2704)].

Accompli



Butin n°273

104- Attendre la prochaine prière après l'accomplissement d'une prière, sans qu'il n'y ait de futilités entre les deux

Sa vertu : Le récompense est inscrite dans *Illiyyoûn*.

Sa preuve : Aboû Oumâmah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « La récompense d'attendre la prochaine prière après l'accomplissement d'une prière, sans qu'il n'y ait de futilités entre les deux, est inscrite au *Illiyyoûn*. » »

[Rapporté par Ahmad (22735) et Aboû Dâwoûd (1288), authentifié par Al-Arna'out].

(Il est dit que *‘Illyyoûn* est un livre regroupant toutes les œuvres de bien des Anges et des croyants, hommes et djinns. Il est aussi dit qu’il s’agit d’un endroit situé au septième ciel, au-dessous du Trône.)

Butin n°274



105- Demander sincèrement de mourir en martyr

Sa vertu : Obtenir la récompense de celui qui meurt en martyr dans le sentier d’Allah.

Ses preuves : * Sahl ibn Hounayf رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « À celui qui demande sincèrement à Allah le rang de martyr, Allah Très Haut le lui accorde même s’il meurt dans son lit. »
Aboû At-Tâhir n’a pas évoqué dans son hadîth le terme : sincèrement. .

[Rapporté par Mouslim (1909)].

* Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque demande sincèrement le martyr obtiendra sa récompense, même s’il ne tombe pas en martyr. »

[Rapporté par Mouslim (1908)].

Butin n°275



106- Se rendre, à pied, à une prière surérogatoire ou à la prière de la matinée (*Ad-Douhâ*)

Sa vertu : Obtenir la récompense d’une ‘Oumrah.

Ses preuves : * Aboû Oumâmah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque se rend, à pied, à une prière surérogatoire, obtiendra l’équivalent de la récompense d’une ‘Oumrah pleinement accomplie. »

[Rapporté par *Abmad* (22735), Aboû *Dâwoûd* (558), et *At-Tabarâni* dans *Al-Kabîr* (7578) dont les termes du hadîth sont les siens, rendu bon par *Al-Albânî*].

* Aboû Oumâmah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « [...] Quiconque sort pour accomplir la prière de la matinée, alors que rien ne l'a poussé à le faire, obtiendra l'équivalent de la récompense de celui qui accomplit la 'Oumrah. »

[Rapporté par Ahmad (22735), Aboû Dâwoûd (558) dont les termes du hadith sont les siens, rendu bon par Al-Albâni].

Accompli



Butin n°276

107- Prier à la mosquée de Qoubâ

Sa vertu : Obtenir la récompense d'une 'Oumrah.

Sa preuve : Sahl ibn Hounayf رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque se rend à cette mosquée – celle de Qoubâ – pour y effectuer la prière, obtiendra alors la récompense d'une 'Oumrah. »

[Rapporté par An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (780), authentifié par Al-Albâni].

Accompli



Butin n°277

108- Faire cent fois le *Takbîr* (dire : Allâhou Akbar)

Sa vertu : Obtenir la récompense du sacrifice de cent bêtes auxquelles on a mis un collier.

Sa preuve : Oumm Hâni bint Abî Tâlib رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Proclame cent fois la grandeur d'Allah (*Allâhou Akbar*), car cela équivaut à la récompense du sacrifice de cent bêtes auxquelles on a mis un collier. »

[Rapporté par Ahmad (28036) et An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (10613), rendu bon par Al-Albâni].

Butin n°278

Accompli



109- Ordonner le convenable et appeler à accomplir une bonne action

Sa vertu : **Obtenir la récompense d'une aumône et de tous ceux qui nous auront suivis.**

Ses preuves : * Abou Dharr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « [...] Inciter les autres au convenable est une aumône. »

[Rapporté par Mouslim (720)].

* Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque appelle les autres à accomplir une bonne action obtiendra la récompense de tous ceux qui répondront à son appel, sans que cela ne diminue en rien leur récompense. »

[Rapporté par Mouslim (2674)].

Butin n°279

Accompli



110- Condamner le vice

Sa vertu : **Obtenir la récompense d'une aumône.**

Sa preuve : Abou Dharr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « [...] Et condamner le vice est une aumône. »

[Rapporté par Mouslim (720)].

Butins n°280 et n°281

Accompli



111 et 112- Aider un homme à enfourcher sa monture ou l'aider à y charger ses affaires

Leur vertu : **Obtenir la récompense d'une aumône.**

Leur preuve : Aboû Dharr رضي الله عنه rapporte que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « Chaque articulation du corps est redevable d'une aumône quotidiennement. Aider un homme à enfourcher sa monture ou l'aider à y charger ses affaires est une aumône. »

[Rapporté par *Al-Boukhâri* (2891) et *Mouslim* (1009)].

Accompli



Butin n°282

113- Accomplir deux unités de prière dans la matinée
(*Ad-Doubâ*)

Sa vertu : Obtenir la récompense d'une aumône pour chaque articulation.

Sa preuve : Aboû Dharr رضي الله عنه rapporte que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « Chaque articulation de votre corps est redevable d'une aumône chaque matin. » Jusqu'à sa parole : « Et il vous suffit, à la place de tout cela, d'accomplir deux unités de prière dans la matinée. »

[Rapporté par *Mouslim* (720)].

Accompli



Butin n°283

114- Le prêt

Sa vertu : Obtenir la récompense de la moitié d'une aumône.

Sa preuve : Ibn Mas'oud رضي الله عنه relate que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « Le prêt équivalait à la moitié de l'aumône. »

[Rapporté par *Ahmad* (3988), authentifié par *Al-Albâni*].

Accomplis



Butins n°284 et n°285

115 et 116- Accomplir la prière de l'aube (*As-Soubh*)
et de la nuit (*Al-'Ichâ*) en groupe

Leur vertu : Obtenir la récompense de celui qui a passé toute la nuit en prière.

Leur preuve : ‘Outhmân ibn ‘Affân رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messenger d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Quiconque assiste à la prière en commun de la nuit est à l’image de celui qui a passé la moitié de la nuit en prière. Et quiconque assiste à la prière en commun de l’aube est à l’image de celui qui a passé toute la nuit en prière. » [Rapporté par Mouslim (656)].

Butin n°286



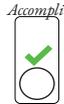
117- Prier dans la Mosquée sacrée

Sa vertu : Cela est meilleur que cent milles prières.

Sa preuve : ‘Oumar ibn Al-Khattâb رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messenger d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Une prière accomplie à la Mosquée sacrée est meilleure que cent milles prières faites dans n’importe quelle autre mosquée. »

[Rapporté Ahmad (14920) et Ibn Mâjah (1406) authentifié par Al-Albâni].

Butin n°287



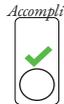
118- Prier dans la Mosquée Prophétique

Sa vertu : Cela est meilleur que milles prières.

Sa preuve : Abou Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Une prière accomplie dans ma Mosquée que voici, est meilleure que mille prières faites dans n’importe quelle autre mosquée, excepté la Mosquée sacrée. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (1190) et Mouslim (1394)].

Butin n°288



119- Prier en groupe ou avec l’imam dans un groupe

Ses vertus : La récompense est multipliée par vingt-sept ou vingt et quelques, et la récompense est vingt-cinq fois supérieure [à une prière individuelle].

Ses preuves : * ‘Abdoullah ibn ‘Oumar رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « La prière en commun est vingt-sept fois supérieure à celle que vous accomplissez individuellement. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (645) et Mouslim (650)].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « La prière avec l’imam est meilleure que vingt-cinq prières accomplies individuellement. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (648) et Mouslim (649), dont les termes du hadith sont les siens].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « La prière que l’un d’entre vous accomplit en groupe est supérieure à vingt et quelques prières accomplies dans sa boutique et sa demeure. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (648) et Mouslim (649)].



Butin n°289

120- Accomplir la prière surérogatoire de façon à ne pas être vu, et accomplir la prière chez soi

Sa vertu : La récompense est multipliée par vingt-cinq ; la prière obligatoire est meilleure que la surérogatoire.

Ses preuves : * Souhayb رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Un homme qui accomplit une prière surérogatoire de façon à ne pas être vu, la récompense de sa prière est vingt-cinq fois supérieure à celle qu’il accomplirait devant les gens. »

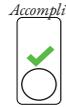
[Rapporté par Aboû Ya’lâ dans Al-Matâlib Al-‘Âliyah d’Ibn Hajar (574), authentifié par Al-Albâni].

* Souhayb ibn Nou‘mân رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le mérite de la prière que fait un homme chez lui comparée à celle qu’il fait devant des personnes, est identique au mérite qu’a la prière obligatoire sur la surérogatoire. »

[Rapporté par At-Tabarâni dans Al-Kabîr (7322), authentifié par Al-Albâni].

Butin n°290

121- Lire une seule lettre du Livre d'Allah (Lecture du Coran)



Ses vertus : Il y a une bonne action pour la lecture d'une lettre, la récompense est multipliée par dix et le Coran sera un intercesseur.

Ses preuves : * 'Abdoullah ibn Mas'ou'd رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui lit une seule lettre du Livre d'Allah accomplit une bonne action. Or, chaque bonne action est récompensée dix fois. Je ne dis pas que Alif-lâm-mîm est une lettre, mais Alif est une lettre, Lâm est une autre lettre et Mîm est encore une autre lettre. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (2910), authentifié par As-Souyouâtî et Al-Albâni].

* Abou Oumâmah Al-Bâhilî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Récitez le Coran car il viendra intercéder, le Jour de la Résurrection, auprès de ses adeptes. »

[Rapporté par Mouslim (804)].

Butin n°291

122- Prier sur le Prophète après avoir répété ce qu'a dit le muezzin



Sa vertu : La récompense est multipliée par dix.

Sa preuve : 'Abdoullah ibn 'Amr ibn Al-'Âs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Quand vous entendez le muezzin, répétez ce qu'il dit puis priez sur moi, car quiconque prie sur moi une seule fois sera, en récompense, loué dix fois par Allah. »

[Rapporté par Mouslim (384)].

Accompli



Butin n°292

123- L'immolation d'une bête

Sa vertu : Elle sera placée sur la balance, le Jour de la Résurrection, pesant soixante-dix fois son poids.

Sa preuve : 'Alī ibn Abī Ṭālib رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Ô Fâṭimah, lève-toi et assiste au sacrifice de ta bête ! Tous les péchés que tu as commis seront pardonnés dès que la première goutte de sang [coulera]. Le Jour de la Résurrection, on fera venir la bête immolée, en chair et en os, pesant soixante-dix fois son poids et on la déposera sur ta balance. » Abou Sa'īd Al-Khouḍrī رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ dit alors : « Ô Messager d'Allah ! Est-ce que cela est spécifique à la famille de Mouḥammad, car ils sont plus dignes du bien qui leur a été attribué ? Ou est-ce pour la famille de Mouḥammad et l'ensemble des gens ? » Le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ répondit : « Pour la famille de Mouḥammad et l'ensemble des gens. »

[Rapporté par Al-Bayhaqī dans *As-Sounan Al-Koubrā* (10336), rendu bon par *As-Souyouṭī*].

Accompli



Butin n°293

124- Dire : « Gloire à Allah l'Immense, gloire et louange à Allah »

(*Soubḥānallāhi-l-'Adḥīm, Soubḥānallāhi wa bi ḥamdih*)

Sa vertu : Ces paroles pèseront lourd dans la balance le Jour de la Résurrection.

Sa preuve : Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Deux paroles légères à prononcer pèseront pourtant lourd dans la balance et sont aimées du Tout-Miséricordieux : “Gloire à Allah l'Immense, gloire et louange à Allah.” »

[Rapporté par Al-Boukhārī (6406) et Mouslim (2694)].

Butin n°294

125- La patience

Sa vertu : **Allah récompense sans mesure.**

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿ إِنَّمَا يُوفَى الصَّابِرُونَ أَجْرَهُمْ بِغَيْرِ حِسَابٍ ﴾ [الزمر: ١٠]

{En vérité, ceux qui font preuve de patience seront rétribués sans mesure.} [Az-Zoumar, v.10].



Butin n°295

126- Implorer le pardon pour les croyants et croyantes

Sa vertu : **Une bonne action est inscrite pour chaque croyant et croyante.**

Sa preuve : ‘Oubâdah ibn As-Sâmit رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque implore le pardon pour les croyants et les croyantes, Allah lui inscrit une bonne action pour chaque croyant et croyante. »

[Rapporté par At-Tabarâni dans Mousnad Ach-Châmiyyîn (3/234), rendu bon par Al-Albâni].



Butins n°296 et n°297

127 et 128- Sortir de chez soi pour accompagner un cortège funéraire, assister à la prière funèbre puis à l’enterrement, ou assister uniquement à la prière funèbre puis repartir

Ses vertus : **Il y a une récompense de deux Qirât pour celui qui assiste à la prière funèbre et à l’enterrement, et un seul Qirât pour celui qui assiste uniquement à la prière funèbre puis repart.**



Ses preuves : * Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque accompagne un mort jusqu'à la prière funèbre obtient en récompense un Qîrât. Quant à celui qui l'accompagnera jusqu'à l'enterrement, il obtiendra deux Qîrât. » – “Que représentent ces deux Qîrât ?” Demanda-t-on au Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ qui répondit : “L'équivalent de deux immenses montagnes.” »

[Rapporté par Al-Boukhârî (1325) et Mouslim (945)].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Celui qui sort de chez lui pour suivre le cortège d'un musulman et assiste à la prière funèbre, puis à l'enterrement, reviendra avec une récompense de deux Qîrât, chaque Qîrât équivalant à la montagne d'Ouhoud. Quant à celui qui assiste à la prière funèbre, mais repart avant l'enterrement, il recevra un seul Qîrât. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (47) et Mouslim (945), dont les termes du hadith sont les siens].

Accompli



Butin n°298

129- L'invocation qui ne renferme aucun péché et aucune rupture du lien familial

Sa vertu : Elle préserve des soucis qui nous touchent.

Sa preuve : Aboû Sa'îd رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Il n'est pas un musulman qui demande quelque chose à Allah, sans qu'Allah ne lui donne l'une de ces trois choses et ceci, tant qu'il ne demande pas ce qui est un péché ou ce qui rompt les liens de parenté : soit Il s'empresse d'exaucer sa demande [ici-bas], soit Il lui réserve une récompense dans l'au-delà, soit Il lui écarte un mal équivalent. » Les Compagnons s'exclamèrent : “Nous devons donc demander beaucoup de choses !” Il leur répondit : “Et Allah est plus généreux encore !” »

[Rapporté par Ahmad (11302), authentifié par Al-Albâni].


Butin n°299

130- Instaurer une tradition louable

Sa vertu : Obtenir la récompense de celle-ci et de tous ceux qui l'imiteront.

Sa preuve : Jâbir ibn 'Abdillah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque instaure en Islam une tradition louable en obtiendra la récompense et celle de tous ceux qui l'imiteront après lui, sans que cela ne réduise en rien leur récompense. »

[Rapporté par Mouslim (1017)].


Butin n°300

131- Avoir l'intention d'accomplir une œuvre pieuse

Sa vertu : Obtenir la récompense de l'œuvre accomplie.

Sa preuve : Aboû Kabchah Al-Anmâri رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Il y a un homme à qui Allah a accordé richesse et savoir. Il agit ainsi dans ses richesses avec science et ne les dépense qu'en bon droit. Il y a ensuite celui à qui Allah a accordé le savoir, mais sans la richesse. Pourtant il dit : "Si je possédais la même chose, j'agisrais comme lui." » Le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit alors : « Ils ont tous les deux la même récompense. »

[Rapporté par Ahmad (18309) et Ibn Mâjah (4228), authentifié par Al-Al-bâni].


Butin n°301

**132- Faire l'appel à la prière et se tenir au premier rang
pour la prière**

Sa vertu : Obtenir une récompense qui mérite que l'on tire au sort pour y parvenir.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah

صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Si les gens connaissaient le mérite de faire l'appel à la prière et de se tenir au premier rang, et s'ils ne trouvaient d'autres moyens pour y parvenir que d'en venir au tirage au sort, alors ils le feraient certainement. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (652) et Mouslim (437)].



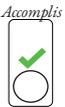
Butins n°302 et n°303

133 et 134- Tuer un gecko du premier coup, en deux coups ou en trois coups

Leur vertu : Cent bonnes actions sont inscrites s'il est tué du premier coup, un nombre inférieur de bonnes actions sont inscrites s'il est tué en deux coups, et un nombre encore inférieur s'il est tué en trois coups.

Leur preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Cent bonnes actions sont inscrites à celui qui tue un gecko du premier coup, un nombre inférieur à celui qui le tue en deux coups et un nombre encore inférieur à celui qui le tue en trois coups. »

[Rapporté par Mouslim (2240)].



Butins n°304 au n°306

135 à 137- Dire : « Que la paix soit sur vous, ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions », « Que la paix soit sur vous, ainsi que la miséricorde d'Allah » ou « Que la paix soit sur vous »

Leur vertu : Trente bonnes action, vingt bonnes actions ou dix bonnes actions sont inscrites.

Leur preuve : 'Imrân ibn Housayn رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate : « Un homme se présenta un jour au Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et lui dit : “Que la paix soit sur vous (*As-salâ mou 'alaykoum*).” Le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ lui rendit le salut et l'homme s'assit. Puis le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ajouta : “Dix.” Un autre vint et dit : “Que la paix soit sur vous, ainsi que la miséricorde d'Allah (*As-*

salâ mou ‘alaykoum wa rah̄matoullâh).” Le Messager d’Allah ﷺ répondit à son salut puis, après que l’homme se fut assis, ajouta : “Vingt.” Un troisième homme arriva et dit : “Que la paix soit sur vous, ainsi que la miséricorde d’Allah et Ses bénédictions (*As-salâ mou ‘alaykoum wa rah̄matoullâhi wa barakâ touh).*” Le Messager d’Allah ﷺ lui répondit puis, alors que l’homme s’était assis, ajouta : “Trente.” »

[Rapporté par *Ab̄mad* (20267), *Abou Dâwoûd* (5195), *At-Tirmidhî* (2689) et *An-Nasâ’î* dans *Al-Koubrâ* (10097), authentifié par *Al-Albânî*].

Butin n°307



138- Mourir en montant la garde dans le sentier d’Allah

Sa vertu : Son œuvre ne cesse de croître et d’être inscrite après sa mort jusqu’au Jour de la Résurrection.

Ses preuves : * *Fadâlah ibn ‘Oubayd* رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah ﷺ a dit : « Tout mort a ses œuvres scellées, sauf celui qui meurt en montant la garde dans le sentier d’Allah. En effet, les œuvres de ce dernier ne cessent de croître jusqu’au Jour de la Résurrection. »

[Rapporté par *Ab̄mad* (24584), *Abou Dâwoûd* (2500) et *At-Tirmidhî* (1621), authentifié par *Ibn Al-‘Arabi* et *Al-Albânî*].

* *Al-‘Irbâd ibn Sâriyah* رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d’Allah ﷺ a dit : « Tout œuvre a sa récompense interrompue, pour celui qui l’accomplissait, hormis celui qui monte la garde dans le sentier d’Allah ; son œuvre ne cesse de croître et sa subsistance lui sera attribuée jusqu’au Jour de la Résurrection. »

[Rapporté par *At-Tabarânî* dans *Al-Kabîr* (641), authentifié par *Al-Albânî*].

* *Salmân Al-Fârisî* رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d’Allah ﷺ dire : « Et quiconque meurt en montant la garde [dans le sentier d’Allah], son œuvre ne cesse de croître jusqu’au Jour de la Résurrection. »

[Rapporté par *At-Tirmidhî* (1665), authentifié par *Al-Albânî*].

* Salmân Al-Fârisî رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Et si celui qui monte la garde meurt, les œuvres qu'il avait l'habitude d'accomplir continueront de lui être inscrites après la mort. »

[Rapporté par Mouslim (1913)].

Butin n°308

139- Après avoir entendu l'appel à la prière, demander *Al-Wasilah* pour le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ en disant : « Ô Allah ! Seigneur de cet appel parfait ... »

Sa vertu : Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ intercédera pour lui le Jour de la Résurrection.

Ses preuves : * Jâbir ibn 'Abdillah رَضِيَ اللهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque, après avoir entendu l'appel à la prière, prononce ces mots : “Ô Allah ! Seigneur de cet appel parfait et de cette prière à accomplir, puisses-Tu accorder à Mouhammad *Al-Wasilah*, l'élever à un rang privilégié et le ressusciter. à la place d'honneur que Tu lui as promise (*Allâhoumma Rabba hâdhibi-d-da'wati a-tâmmah, wa-s-salâti al-qâimah, âti Mouhammadan al-Wasilata wa-l-fadîlah, wab'ath-hou maqâman mahmoudani alladhî wa'adtah*)”, bénéficiera de mon intercession le Jour de la Résurrection. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (614)].

* Abdoullah ibn 'Amr ibn Al-Âs رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Quand vous entendez le muezzin, répétez ce qu'il dit puis priez sur moi, car quiconque prie sur moi une seule fois sera, en récompense, loué dix fois par Allah. Puis implorez Allah de m'accorder *Al-Wasilah*, qui est un rang au Paradis réservé à un seul serviteur d'Allah. Et j'ai bon espoir d'être celui-là. Celui donc qui implore Allah de m'attribuer ce rang bénéficiera de mon intercession. »

[Rapporté par Mouslim (384)].

Butin n°309

140- Prier dix fois sur le Prophète ﷺ, matin et soir

Sa vertu : Le Prophète ﷺ intercèdera pour lui le Jour de la Résurrection.

Sa preuve : Aboû Ad-Dardâ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque prie sur moi à dix reprises, matin et soir, obtiendra mon intercession le Jour de la Résurrection. »

[Rapporté par At-Tabarânî avec deux chaînes de transmission : la première est bonne (Jayyid) et ses rapporteurs sont dignes de confiance, comme l'a évoqué Al-Haythamî dans Majma' Az-Zawâ'id (10/120) n°17022, rendu bon par As-Souyûtî].

Butin n°310

141- Lire les sourates *Al-Baqarah* et *Âlou 'Imrân*

Sa vertu : Elles intercèderont le Jour de la Résurrection.

Sa preuve : Aboû Oumâmah Al-Bâhilî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « Récitez le Coran car il viendra intercéder, le Jour de la Résurrection, auprès de ses adeptes. Lisez les deux lumineuses (*Az-Zabrawayn*), sourate : *Al-Baqarah* et sourate : *Âlou 'Imrân*. En effet, le Jour de la Résurrection, elles viendront sous la forme de deux nuages, ou de deux ombres, ou comme deux rangs d'oiseaux étendant leurs ailes pour défendre leurs détenteurs. »

[Rapporté par Mouslim (804)].

Butin n°311

142- Honorer les amis du père

Sa vertu : C'est le plus haut degré de la piété filiale.

Sa preuve : ‘Abdoullah ibn ‘Oumar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le plus haut degré de la piété filiale consiste à honorer les amis de son père. »

[Rapporté par Mouslim (2552)].



Butin n°312

143- Lire la sourate : {Lorsque la terre subira une secousse} (Az-Zalzalah)

Sa vertu : Obtenir la récompense de celui qui lit la moitié du Coran.

Sa preuve : Ibn ‘Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Lire la sourate débutant par : {Lorsque la terre subira une secousse}, équivaut à la récompense de celui qui lit la moitié du Coran. »

[At-Tirmidhî (3152), authentifié par Ibn Al-Qayyim et As-Souyoûtî].



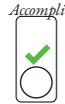
Butin n°313

144- Lire la sourate : {Dis : « Allah est la seule et unique divinité.} (Al-Ikhlâs)

Sa vertu : Obtenir la récompense de celui qui lit le tiers du Coran.

Sa preuve : Aboû Ad-Dardâ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « L’un de vous est-il capable de réciter le tiers du Coran en une seule nuit ? » Les Compagnons s’exclamèrent : “Et comment peut-on faire cela ?” Il répondit : “Lire la sourate débutant par : {Dis : Allah est la seule et unique divinité} équivaut à la récompense de celui qui lit le tiers du Coran. »

[Rapporté par Mouslim (811)].



Butin n°314

145- Lire la sourate : {Dis : « Ô vous les mécréants !}
(*Al-Kâfiroûn*)

Sa vertu : Obtenir la récompense de celui qui lit le quart du Coran.

Sa preuve: Ibn ‘Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Lire la sourate débutant par : {Dis : « Ô vous les mécréants !}, équivaut à la récompense de celui qui lit le quart du Coran. »

[*At-Tirmidhî (3152), authentifié par As-Souyouûti et Al-Albânî*].



Butin n°315

146- Se rendre tôt à la mosquée pour y réciter des versets du Livre d’Allah

Sa vertu : Le nombre de versets récités est meilleur que de posséder le même nombre de chamelles.

Sa preuve : ‘Oûqbah ibn ‘Âmir رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate : « Alors que nous étions dans la pièce au fond de la Mosquée du Prophète (*As-Souffah*), le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ sortit et nous demanda : “Qui d’entre vous aimerait partir tous les jours à Bouthân – ou : à Al-‘Aqîq – tôt le matin, et ramener deux chamelles aux grandes bosses sans commettre de péché ni rompre un lien de parenté ?” Nous répondîmes : “Ô Messager d’Allah, nous aimerions cela !” Il dit alors : “L’un d’entre vous ne sait-il pas qu’en se rendant tôt à la mosquée pour y apprendre ou réciter deux versets du Livre d’Allah عَزَّوَجَلَّ est meilleur que posséder deux chamelles ? Que trois versets valent mieux que trois chamelles ? Que quatre versets valent mieux que quatre chamelles et ainsi de suite ?” »

[*Rapporté par Mouslim (803)*].







Quatrième chapitre :

**Les butins qui permettent de réaliser ce
qui est demandé envers son âme**

(31 butins)







Butin n°316

1- La crainte pieuse d'Allah

Ses vertus : Les Anges annonceront la bonne nouvelle émanant d'Allah au moment de la mort ; obtenir la miséricorde d'Allah ; et tirer profit du Coran.

Ses vertus : Allah le Très Haut dit :

﴿ الَّذِينَ ءَامَنُوا وَكَانُوا يَتَّقُونَ * لَهُمُ الْبُشْرَىٰ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا
وَفِي الْآخِرَةِ لَا يَبْدِيلُ لِكَلِمَاتِ اللَّهِ ذَٰلِكَ هُوَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ ﴾

[يونس: ٦٣-٦٤]

* {Ce sont ceux qui, aujourd'hui, croient en leur Seigneur et Le craignent pieusement. Une heureuse annonce leur sera faite ici-bas et dans l'au-delà. La promesse d'Allah ne saurait être trahie. Voilà le bonheur suprême.} [*Yoûnous, v.64-63*].

﴿ وَأَتَّقُوا لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴾ [الأنعام: ١٥٥]

* {Gardez-vous de transgresser ses commandements dans l'espoir d'être touchés par Notre miséricorde.} [*Al-An'âm, v.155*].

﴿ وَرَحْمَتِي وَسِعَتْ كُلَّ شَيْءٍ فَسَأَكْتُبُهَا لِلَّذِينَ يَتَّقُونَ ﴾

[الأعراف: ١٥٦]

* {Ma miséricorde s'étend à tous les hommes. Je la destine à ceux qui craignent Allah.} [*Al-A'raf, v.156*].

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَءَامِنُوا بِرَسُولِهِ يُؤْتِكُمْ كِفَايَتٍ مِّنْ

رَحْمَتِهِ ﴾ [الحديد: ٢٨]

* {Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et croyez en Son Messager ! Il vous accordera une double part de Sa grâce.} [*Al-Hadîd, v.28*].

﴿ ذَٰلِكَ الْكِتَابُ لَا رَيْبَ فِيهِ هُدًى لِّلْمُتَّقِينَ ﴾ [البقرة: ٢]

* {Voici le Livre qui n'admet aucun doute et qui est un guide pour ceux qui craignent le Seigneur.} [Al-Baqarab, v.2].

﴿ وَإِنَّهُ لَلذِّكْرُ لَلْمُنْقِبِينَ ﴾ [الحاقة: ٤٨]

* {Le Coran, en vérité, est une exhortation pour ceux qui Nous craignent.} [Al-Hâqqab, v.48].

Accomplis



Butins n°317 et n°318

2 et 3- Se raser les cheveux ou les couper pendant le pèlerinage et la 'Oumrah

Leur vertu : Le Messager ﷺ a imploré la miséricorde d'Allah, deux ou trois fois, pour ceux qui se rasent les cheveux, mais qu'une seule fois pour ceux qui se les coupent.

Leur preuve : 'Abdoullah ibn 'Oumar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Ô Allah, fais miséricorde à ceux qui se rasent les cheveux ! » Ils demandèrent : « Et ceux qui se les coupent, ô Envoyé d'Allah ? » – Il dit alors : « Ô Allah, fais miséricorde à ceux qui se rasent les cheveux ! » Ils demandèrent : « Et ceux qui se les coupent, ô Envoyé d'Allah ? » Il dit : « Et à ceux qui se les coupent ! » » Al-Layth rapporte de Nâfi' [que le Messager d'Allah ﷺ] a dit une ou deux fois : « Qu'Allah fasse miséricorde à ceux qui se rasent les cheveux. » 'Oubaydoullah rapporte de Nâfi' que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Et il dit pour la quatrième fois : « Et à ceux qui se les coupent ! » ».

[Rapporté par Al-Boukhâri (1727) et Mouslim (1301)].

Accompli



Butin n°319

4- Accomplir quatre unités de prière avant la prière du 'Asr (l'après-midi)

Sa vertu : Le Messager ﷺ a imploré pour lui la miséricorde d'Allah.

Sa preuve : Ibn 'Oumar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah

صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Qu'Allah fasse miséricorde à celui qui accomplit quatre unités de prière avant la prière du *'Asr*. »

[Abou Dâwoûd (1271), At-Tirmidhî (430) et Ahmad (6088), authentifié par Ibn Hibbân (2453), As-Souyouâtî et Ibn Bâz].

Butin n°320



5- Se réunir pour évoquer Allah

Ses vertus : Allah fait miséricorde à ceux qui L'évoquent et les Anges les entourent de leurs ailes jusqu'au ciel.

Ses preuves : * Abou Hourayrah et Abou Sa'îd Al-Khoudrî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا rapportent tous deux que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Il n'y a pas un groupe de gens qui évoquent Allah l'exalté, sans que les Anges ne les entourent et que la miséricorde ne les enveloppe. »

[Rapporté par Mouslim (2700)].

* Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Allah a des Anges qui parcourent la terre à la recherche d'hommes et de femmes qui évoquent Son nom. Lorsqu'ils en trouvent qui L'évoquent, ils s'appellent les uns les autres en disant : “Venez, voilà ce que vous cherchiez.” Les Anges les entourent alors de leurs ailes, remplissant l'espace compris entre le ciel et la terre. Puis leur Seigneur les interroge – bien qu'Il le sache mieux qu'eux – : “Que disent Mes adorateurs ?” – “Ils célèbrent Ta gloire, Ta grandeur, Tes louanges et Ta majesté”, répondent les Anges. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (6408)].

Butin n°321



6- Se lever la nuit pour prier et réveiller l'épouse, même s'il faut pour cela passer un peu d'eau sur son visage

Sa vertu : Obtenir la miséricorde d'Allah.

Sa preuve : Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Qu'Allah fasse miséricorde à un homme qui se lève la

nuit pour prier et réveille sa femme, puis lui passe, si elle refuse, un peu d'eau sur le visage. Et qu'Allah fasse également miséricorde à une femme qui se lève la nuit pour prier et réveille son mari, puis lui passe, s'il refuse, un peu d'eau sur le visage. »

[Rapporté par Abou Dâwoud (1308) et An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (1302) authentifié par As-Souyoufî et Al-Albânî].

Accompli



Butin n°322

7- Être indulgent lors de la vente, l'achat et lorsque l'on réclame un remboursement de dette

Sa vertu : Obtenir la miséricorde d'Allah.

Sa preuve : Jâbir ibn 'Abdillah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Qu'Allah fasse miséricorde à celui qui se montre indulgent lorsqu'il vend, achète ou bien réclame le remboursement d'une dette. »

[Rapporté par Al-Boukhârî (2076)].

Accompli



Butin n°323

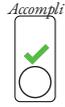
8- L'invocation qui ne renferme aucun péché et aucune rupture du lien familial

Sa vertu : L'invocation est exaucée rapidement.

Sa preuve : Aboû Sa'ïd رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Il n'est pas un musulman qui demande quelque chose à Allah, sans qu'Allah ne lui donne l'une de ces trois choses et ceci, tant qu'il ne demande pas ce qui est un péché ou ce qui rompt les liens de parenté : soit Il s'empresse d'exaucer sa demande [ici-bas], soit Il lui réserve une récompense dans l'au-delà, soit Il lui écarte un mal équivalent. » Les Compagnons s'exclamèrent : « Nous devons donc demander beaucoup de choses ! » Il leur répondit : « Et Allah est plus généreux encore ! » »

[Rapporté par Ahmad (11302), authentifié par Al-Albânî].

Butin n°324



9- Invoquer pour son frère en son absence

Sa vertu : L'invocation est exaucée et les Anges invoquent pour le serviteur.

Sa preuve : Aboû Ad-Dardâ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « L'invocation du musulman en faveur de son frère en son absence est exaucée. Au niveau de sa tête se trouve un ange en charge des invocations. Chaque fois que [le musulman] invoque un bien pour son frère, l'ange chargé de lui dit : "Amine ! Et que la même chose te soit accordée !" »

[Rapporté par Mouslim (2733)].

Butin n°325



10- Invoquer Allah, à un instant de la nuit, quand il ne reste que le dernier tiers de la nuit

Sa vertu : L'invocation est exaucée.

Ses preuves : * Jâbir رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Il y a, au cours de la nuit, un instant durant lequel tout musulman qui demande à Allah un bienfait de ce monde ou de l'au-delà est exaucé, et ce, toutes les nuits. »

[Rapporté par Mouslim (757)].

* Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Notre Seigneur, béni et exalté soit-Il, descend chaque nuit au ciel le plus bas, quand il ne reste que le dernier tiers de la nuit. Il déclare : « Qui M'invoque que Je l'exauce ? Qui Me demande que Je lui donne ? Qui implore Mon pardon que Je lui pardonne ? »

[Rapporté par Al-Boukhâri (1145) et Mouslim (758)].

Accompli



Butin n°326

11- Invoquer Allah le mercredi, entre la prière du midi
(*Adh-Dhouhr*) et celle de l'après-midi (*Al-'Asr*)

Sa vertu : L'invocation est exaucée.

Sa preuve : Jâbir ibn 'Abdillah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que « le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ invoqua [contre les coalisées] dans la mosquée Al-Fath pendant trois jours : lundi, mardi et mercredi ; il fut exaucé le mercredi, entre les deux prières (celles du midi et de l'après-midi). On put voir la joie s'exprimer sur son visage. » Jâbir poursuit : « Lors d'une affaire délicate, je n'ai jamais invoqué Allah en cette période sans voir l'exaucement de mes invocations. »

[Rapporté par Ahmad (14787), rendu bon par Al-Albâni].

Accompli



Butin n°327

12- Invoquer par l'invocation de l'homme au poisson : « Il n'est de divinité en droit d'être adorée que Toi. Gloire à Toi ! Je me suis comporté en homme injuste ! » (*Lâ ilâha illâ Anta, soubhânak, innî kountou mina-dh-dhâlimîn*)

Sa vertu : L'invocation est exaucée.

Sa preuve : Sa'd رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Pas un musulman n'invoque par l'invocation de l'homme au poisson, quand il implora son Seigneur dans le ventre du poisson : "Il n'est de divinité en droit d'être adorée que Toi. Gloire à Toi ! Je me suis comporté en homme injuste !" , sans qu'il ne soit exaucé. »

[Rapporté par An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (10417), At-Tirmidhî (3505) dont les termes du hadith sont les siens, et Ahmad (3505), authentifié par Al-Albâni].

Butin n 328



13- Invoquer Allah à un moment du vendredi, en se tenant debout, en prière

Sa vertu : L'invocation est exaucée.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ évoqua le vendredi et dit : « "Il y a, en ce jour, un instant durant lequel tout musulman qui implore Allah, debout, en prière, se voit exaucé." Puis il indiqua de la main la brièveté de cet instant. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (935) et Mouslim (852)].

Butin n°329



14- Lever les mains lors des invocations

Sa vertu : L'invocation est exaucée.

Sa preuve : Salmân Al-Fârisî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Certes Allah est Pudique et Généreux. Il éprouve de la pudeur, quand un homme lève ses mains vers Lui, de les lui rendre vides. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (3556), authentifié par As-Souyoûtî et Al-Albânî].

Butin n°330



15- Invoquer Allah entre l'appel à la prière et Al-Iqâmah

Sa vertu : L'invocation est exaucée.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « L'invocation faite entre l'appel à la prière et Al-Iqâmah n'est pas rejetée. »

[Rapporté par Aboû Dawoûd (521), authentifié par Al-Albânî].



Butin n°331

16- Demander ce que l'on veut après l'appel à la prière

Sa vertu : L'invocation est exaucée.

Sa preuve : ‘Abdoullah ibn ‘Amr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate qu'un homme a dit : « Ô Messager d'Allah ! Les muezzins ont plus de mérite que nous. » Le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ répondit : « Répète ce qu'ils disent, puis lorsque tu as fini, demande et tu seras exaucé. » »

[Rapporté par Abou Dâwoud (524) et An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (9789), authentifié par Ibn Hibbân (1695) et Al-Albânî].



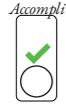
Butin n°332

17- Dire lorsque l'on se réveille la nuit : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé... », puis invoquer

Sa vertu : L'invocation est exaucée.

Sa preuve : ‘Oubâdah ibn As-Sâmit رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque se réveille la nuit et dit : “Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent. Louange à Allah ! Gloire à Allah ! Point de divinité digne d'adoration qu'Allah ! Allah est le Plus Grand ! Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah. » (Lâ ilâha illa Llâhou waḥdahou lâ charika lah, labou-l-moulk wa labou-l-ḥamdou, wa houwa ‘alâ koulli chay’in qadir, al-ḥamdoulillah, wa soubḥânallâbi, wa lâ ilâha illa Llâh, wa Allâhou Akbar, wa lâ ḥawla wa lâ qouwwata illâ billâh). Puis dit : “Ô Allah, pardonne-moi !” ou invoque, il sera exaucé. Et s'il accomplit ses ablutions, sa prière sera acceptée. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (1154)].



Butin n°333

18- L'invocation du jeûneur à la rupture de son jeûne, mais aussi durant son jeûne jusqu'à ce qu'il le rompe

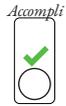
Sa vertu : L'invocation est exaucée.

Ses preuves : * 'Abdoullah ibn 'Amr ibn Al-'Âs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « L'invocation du jeûneur à la rupture de son jeûne n'est pas rejetée. »

[Rapporté par Ibn Mâjah (1753), authentifié par Ahmad Châkir].

* Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Trois types d'invocations ne sont pas refusées : celle du jeûneur jusqu'à ce qu'il rompe son jeûne, de l'imam juste et celle de l'opprimé. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (3598), Ibn Mâjah (1752) et Ahmad (9874), authentifié par Ibn Moulaqqin].



Butin n°334

19- L'évocation d'Allah

Sa vertu : L'invocation est exaucée.

Sa preuve : Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Il y a trois personnes dont leur invocation n'est pas rejetée : celui qui évoque Allah, l'opprimé et un dirigeant juste. »

[Rapporté en ces termes par Al-Bazzâr dans son Mousnad (15/271), n°8751, authentifié par Al-Albânî].



Butin n°335

20- Invoquer Allah

Sa vertu : L'invocation est exaucée.

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿ وَقَالَ رَبُّكُمْ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي
سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ ﴾ [غافر: ٦٠]

{Votre Seigneur a dit : « Invoquez-Moi, Je vous exaucerai. Quant à ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer, ils entreront couverts d'opprobre dans la Géhenne. »} [Ghâfir, v.60].

Accompli



Butin n°336

21- Invoquer Allah, nuit et jour, pendant le Ramadan

Sa vertu : L'invocation est exaucée.

Sa preuve : Aboû Sa'ïd Al-Khoudrî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Chaque jour et chaque nuit, Allah a des affranchis du Feu et tout musulman possède une invocation exaucée [durant le Ramadan]. »

[Rapporté par At-Tabarânî dans Al-Awsat (6401), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°337

22- Se montrer humble pour Allah

Sa vertu : Allah élève le rang du serviteur.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Nul ne fait preuve d'humilité pour Allah sans qu'Allah n'élève son rang. »

[Rapporté par Mouslim (2588)].

Accompli



Butin n°338

23- Tenir sa langue

Sa vertu : Ses défauts seront couverts.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah

صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Quiconque renonce à sa colère, Allah lui repousse Son châtime^{nt}. Et quiconque s'abstient de dire du mal, Allah couvre ses défauts. »

[Rapporté par Ad-Diyâ Al-Maqdisî dans Al-Moukhtârâh (2066), authentifié par Al-Albânî].

Butin n°339



24- Maintenir les liens de parenté

Sa vertu : La vie est prolongée.

Ses preuves : * Aboû Oumâmah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « [...] Le maintien des liens de parenté allonge la vie. »

[At-Tabarâni dans Al-Kabir (6401), authentifié par Al-Albânî].

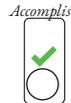
* Âichah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le maintien des liens de parenté, le bon comportement et le bon voisinage bénissent les demeures et allongent la vie. »

[Rapporté par Abîmad (25896), authentifié par Al-Albânî].

* Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Que celui qui souhaite que sa subsistance lui soit étendue et le terme de son existence prolongé maintienne les liens de parenté. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (5986) et Mouslim (2557)].

Butins n°340 et n°341



25 et 26- Le bon comportement et le bon voisinage

Leur vertu : La vie est prolongée.

Leur preuve : Âichah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le maintien des liens de parenté, le bon comportement et le bon voisinage bénissent les demeures et allongent la vie. »

[Rapporté par Abîmad (25896), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°342

27- S'appliquer du khôl stibine

Sa vertu : Il renforce l'œil.

Sa preuve : Ibn 'Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « L'un des meilleurs khôls est celui de stibine ; il renforce l'œil et fait pousser les cheveux. »

[Rapporté par Ahmad (2254), An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (9344), Abou Dâwoûd (3878) et At-Tirmidhî (1758), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



Butin n°343

28- Prier au premier rang

Sa vertu : Les Anges invoquent pour le serviteur.

Sa preuve : Al-Barâ ibn 'Âzib رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Allah fait l'éloge de celui qui prie au premier rang et les Anges invoquent pour lui. »

[Rapporté par An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (1622), authentifié par Al-Albânî].

Accompli



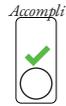
Butin n°344

29- Rester assis à la place où l'on a accompli sa prière

Sa vertu : Les Anges invoquent pour le serviteur.

Sa preuve : Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Les Anges prient pour l'un de vous tant qu'il reste assis à la place où il a accompli sa prière et qu'il n'a pas perdu ses ablutions. Ils disent : "Ô Allah ! Accorde-lui Ton pardon. Ô Allah ! Fais-lui miséricorde". »

[Rapporté par Al-Boukhârî (445) et Mouslim (649)].



Butin n°345

30- Visiter un musulman malade

Sa vertu : Les Anges invoquent pour le serviteur.

Sa preuve : ‘Alî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte avoir entendu le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Il n’est pas un musulman qui rende visite à un musulman malade, au matin, sans que soixante-dix mille anges ne prient sur lui jusqu’au soir ; et s’il le visite au soir, soixante-dix mille anges prient sur lui jusqu’au matin. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (969), authentifié par Al-Albânî].



Butin n°346

31- Accomplir l’appel à la prière

Sa vertu : Tous les êtres vivants et les éléments inertes témoigneront en sa faveur.

Sa preuve : Aboû Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le pardon est accordé au muezzin selon la portée de sa voix ; tous ceux qui l’entendent parmi les êtres vivants et les éléments inertes témoigneront en sa faveur [le Jour de la Résurrection]. »

[Rapporté par An-Nasâ’î dans Al-Koubrâ (1621), Ah̄mad (7726) et Aboû Dâwoûd (515), authentifié par Al-Albânî].



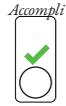


Cinquième chapitre :
Les butins qui permettent de réaliser ce
qui est demandé ici-bas
(10 butins)





Butin n°347



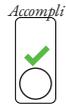
1- Pourvoir aux besoins de son frère

Sa vertu : Allah pourvoit à nos besoins.

Sa preuve : ‘Abdoullah ibn ‘Oumar رضي الله عنهما relate que le Messager d’Allah صلى الله عليه وسلم a dit : « Quiconque pourvoit aux besoins de son frère musulman, Allah pourvoit à ses besoins. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (2442) et Mouslim (2580)].

Butin n°348



2- Maintenir les liens de parenté

Ses vertus : C’est l’œuvre dont la récompense est la plus précipitée ; elle permet d’augmenter les biens et le nombre des membres d’une famille et de jouir des faveurs d’Allah.

Ses preuves : * Aboû Bakrah رضي الله عنه relate que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « L’œuvre dont la récompense est la plus précipitée est le maintien des liens de parenté. Et même si les membres d’une famille sont des pécheurs, leurs biens et leur nombre croissent s’ils entretiennent leurs liens de parenté. »

[Rapporté par Ibn Hibbân (440), authentifié par Al-Arna’oùt].

* Anas ibn Mâlik رضي الله عنه relate que le Messager d’Allah صلى الله عليه وسلم a dit : « Que celui qui souhaite que sa subsistance lui soit étendue et le terme de son existence prolongé maintienne les liens de parenté. »

[Rapporté par Al-Boukhâri (2067) et Mouslim (2557)].

Butin n°349



3- Ne cesser d’implorer le pardon d’Allah et se repentir à Lui

Sa vertu : Jouir du bonheur ici-bas.

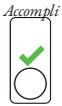
Ses preuves : * Allah le Très Haut dit :

﴿وَأَن أَسْتَغْفِرُوا رَبَّهُمْ ثُمَّ تُوبُوا إِلَيْهِ يُمْنِعْكُمْ مِّنَّا حَسَنًا إِلَىٰ أَجَلٍ مُّسَمًّى﴾ [هود: ٣]

{Implorez le pardon de votre Seigneur, puis revenez à Lui, pleins de repentir. Il vous fera jouir du bonheur jusqu'au terme, déjà fixé, de votre vie.} [Hoûd, v.3].

* Ibn 'Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Celui qui ne cesse d'implorer le pardon d'Allah se verra soulager de chacune de ses angoisses par Allah qui lui ménagera une issue à chaque difficulté et pourvoira de la manière la plus inattendue à ses besoins. »

[Rapporté par Abou Dâwoûd (1513), An-Nasâ'i dans Al-Koubrâ (10217) et Ibn Mâjah (3819), authentifié par 'Abd Al-Haqq Al-Ichbîlî et Ibn Bâz].



Butin n°350

4- La crainte pieuse d'Allah

Ses vertus : Elle permet d'obtenir des bénédictions du ciel et de la terre, une subsistance inattendue et une facilité dans nos affaires.

Ses preuves : Allah le Très Haut dit :

﴿وَلَوْ أَنَّ أَهْلَ الْقُرَىٰ ءَامَنُوا وَأَتَّقَوْا لَفَتَحْنَا عَلَيْهِم بَرَكَاتٍ مِّنَ السَّمَاءِ
وَالْأَرْضِ﴾ [الأعراف: ٩٦]

* {Si les habitants de ces cités avaient cru aux Messagers et craint Allah, Nous leur aurions offert toutes les bénédictions du ciel et de la terre.}

[Al-A'raf, v.96].

﴿وَمَن يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مَخْرَجًا * وَيَرْزُقْهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ﴾ [الطلاق: ٣-٢]

* {Et quiconque craint Allah, Allah lui ménagera toujours une heureuse issue et pourvoira, de la manière la plus inattendue, à ses besoins.} [At-Talâq, v.3 - 2].

﴿وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مِنْ أَمْرِهِ يُسْرًا﴾ [الطلاق: ٤]

* {Allah facilite toujours les choses à ceux qui Le craignent.}

[At-Talâq, v.4].

Butin n°351

5- Placer sa confiance en Allah

Sa vertu : **Obtenir de la subsistance.**

Sa preuve : ‘Oumar ibn Al-Khattâb رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا relate que le Messager d’Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Si vous vous en remettiez à Allah comme il se doit, il vous accorderait votre subsistance comme Il l’accorde aux oiseaux qui quittent leur nid le ventre creux le matin et y retournent le soir le ventre plein. »

[Rapporté par At-Tirmidhî (2344), Ibn Mâjab (4164) et Ahmad (210), authentifié par Al-Albâni].

Butin n°352

6- Donner de ses biens

Sa vertu : **Le don sera compensé.**

Ses preuves : * Allah le Très Haut dit :

﴿قُلْ إِنْ رَبِّي يَبْسُطُ الرِّزْقَ لِمَنْ يَشَاءُ مِنْ عِبَادِهِ، وَيَقْدِرُ لَهُ، وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ شَيْءٍ فَهُوَ يُخْلِفُهُ، وَهُوَ خَيْرُ الرَّازِقِينَ﴾ [سبأ: ٣٩]

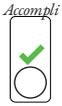
{Dis : « Mon Seigneur dispense Ses faveurs à qui Il veut parmi Ses serviteurs, comblant certaines de Ses créatures, accordant aux autres avec mesure. Tout don que vous ferez par charité vous sera remplacé par votre Seigneur, le plus généreux des pourvoyeurs. »} [Saba, v.39].

* Abou Hourayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Pas un jour ne passe pour les serviteurs sans que ne descendent deux



Anges. L'un d'eux invoque : “Ô Allah, accorde une compensation à celui qui donne.” Et l'autre de dire : “Ô Allah, accorde la ruine à celui qui s'abstient de donner.” »

[Rapporté par Al-Boukhâri (1442) et Mouslim (1010)].



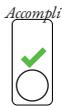
Butin n°353

7- Honorer un ancien en raison de son âge

Sa vertu : Quelqu'un l'honorera lorsqu'il atteindra la vieillesse.

Sa preuve : Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Pas un jeûne n'honore un ancien en raison de son âge sans qu'Allah ne lui apprête quelqu'un qui l'honorera quand il atteindra la vieillesse. »

[Rapporté par At-Tirmidhi (2022), rendu bon par As-Souyoûti].



Butin n°354

8- Dire lors d'une calamité : « Nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous retournerons. Ô Allah ! Veuille me récompenser dans mon malheur et compenser ma perte par un bienfait meilleur » (*Innâ lillahi wa innâ ilayhi râjî'oûn, Allâhoumma' jour-nî fi mousibatî wa akhlif lî khayran min-hâ*)

Sa vertu : La perte est compensée par un bienfait meilleur.

Sa preuve : Oumm Salamah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا, l'épouse du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, rapporte avoir entendu le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dire : « Tout serviteur qui a été frappé d'un malheur, puis dit : “Nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous retournerons. Ô Allah ! Veuille me récompenser dans mon malheur et compenser ma perte par un bienfait meilleur”, se verra récompensé par Allah dans son malheur et verra sa perte compensée par un bienfait meilleur. » [Rapporté par Mouslim (918)].

Butin n°355



9- Être véridique et clair lors d'une transaction

Sa vertu : La transaction est bénie.

Sa preuve : Hakîm ibn Hizâm رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Le vendeur et l'acheteur peuvent à tout moment se rétracter [de la transaction] tant qu'ils ne se sont pas séparés – ou : jusqu'à ce qu'ils se séparent. S'ils sont tous deux véridiques et que tout a été éclairci des deux côtés, leur transaction est bénie. Mais s'ils dissimulent quelque chose et mentent, toute bénédiction est retirée de la vente. »

[Rapporté par *Al-Boukhâri* (2079) et *Mousslim* (1532)].

Butin n°356



10- Lorsque l'on se couche, proclamer la grandeur d'Allah trente-quatre fois (*Allâhou Akbar*), Le glorifier trente-trois fois, (*Soubhânallâh*) et Le louer trente-trois fois (*Al-Hamdoulillah*)

Sa vertu : Ceci est meilleur que de posséder un servant.

Sa preuve : 'Alî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Lorsque vous vous mettez au lit, proclamez la grandeur d'Allah trente-quatre fois (*Allâhou Akbar*), glorifiez-Le trente-trois fois, (*Soubhânallâh*) et louez-Le trente-trois fois (*Al-Hamdoulillah*). Ceci est meilleur pour vous que de posséder un servant. »

[Rapporté par *Al-Boukhari* (3705) et *Mousslim* (2727)].







Sixième chapitre :

**Les butins qui permettent de réaliser ce qui
est demandé envers ton entourage**

(4 butins)





Butin n 357

1- Repousser un mal par un bien

Sa vertu : **L'ennemi se transforme en allié.**

Sa preuve : Allah le Très Haut dit :

﴿ وَلَا تَسْتَوِ الْحَسَنَةُ وَلَا السَّيِّئَةُ ادْفَعْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ فَإِذَا الَّذِي بَيْنَكَ
وَبَيْنَهُ عَدَاوَةٌ كَأَنَّهُ وَلِيٌّ حَمِيمٌ ﴾ [فصلت: ٣٤]

{La bonne action et la mauvaise ne sauraient être égales. Rends le bien pour le mal, tu verras alors celui qui te traitait en ennemi devenir l'être le plus amical.}

[Foussilat, v.34].

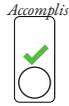
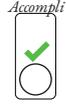
Butins n°358 au n°360

2 à 4- Le maintien des liens de parenté, le bon comportement et le bon voisinage

Leur vertu : **Les demeures sont remplies de bénédictions.**

Leur preuve : **صلى الله عليه وسلم** relate que le Prophète **رضي الله عنها** dit : « Le maintien des liens de parenté, le bon comportement et le bon voisinage bénissent les demeures. »

[Rapporté par Ahmad (25896), authentifié par Al-Albâni].





Sommaire

Préface par le chaykh ‘Abd Al-‘Aziz ibn Mouḥammad ibn ‘Abdillah As-Sadhân.....	5
Ma méthodologie dans « Les butins de toute une vie »	8
Première partie : Les butins qui permettent de réaliser la volonté d’Allah, se rapprocher de Lui et d’obtenir Sa grâce. (59 Butins)	13
Premier chapitre : Les butins qui réalisent la volonté d’Allah (25 butins)	15
1- L’invocation	17
2- La véracité	17
3- La crainte pieuse d’Allah.....	17
4-5- Dominer la colère et pardonner aux gens	18
6- La prière de la matinée (<i>Ad-Doubâ</i>) lorsque les chamelons se brûlent... 18	
7- Être présent lors du premier <i>Takbîr</i> de la prière en groupe pendant quarante jours.....	19
8- Le jeûne	19
9- L’évocation d’Allah le Très Haut	19
10- Dire : « Il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent » (<i>Lâ ilâha illa Llâh waḥdabou lâ charîka lah, labou-l-mouk wa labou-l-ḥamdou, wa bouwa ‘alâ koulli chay’in qadîr</i>), cent fois par jour.....	21

11- Dire : « Gloire et louange à Allah » (<i>Soubhânallâbi wa bi ḥamdih</i>) cent fois, matin et soir	20
12_13- Offrir de la nourriture et saluer ceux que l'on ne connaît pas.....	21
14_17- Apporter de la joie à un musulman, le sortir de son affliction, lui rembourser sa dette et assouvir sa faim	21
18- Le combat dans le sentier d'Allah, combattre une courte période dans le sentier d'Allah, monter la garde un jour et une nuit, ou passer un jour à combattre dans le sentier d'Allah.....	22
19- Œuvrer pendant la nuit du décret.....	23
20. Réconcilier les gens	23
21- Accomplir la prière de l'aube (<i>Al-Fajr</i>) du vendredi, en congrégation .	23
22- La prière surrogatoire à la maison	24
23- La prière nocturne et réciter cent versets	24
24- Jeûner le mois de Mouḥarram.....	25
25- Prier quatre unités de prière après la prière du soir (<i>Al-Ichâ</i>), sans les séparer par une salutation.....	25

Deuxième chapitre : Les butins qui permettent de se rapprocher d'Allah (13 butins)..... 27

26- La crainte pieuse d'Allah.....	26
27- La bienfaisance.....	30
28- L'évocation d'Allah.....	30
29- L'invocation d'Allah.....	30
30- Être utile aux gens.....	31
31- Placer sa confiance en Allah.....	31
32- Aimer et visiter quelqu'un pour Allah, s'aimer mutuellement, se conseiller	



et se visiter en Lui	31
33- Maintenir les liens avec les autres pour Allah	32
34- S'entraider pour Allah	32
35- Aimer les Ansârs	33
36- Se réjouir de rencontrer Allah	33
37- Maintenir les liens de parenté.....	33
38- Multiplier les invocations en prostration.....	34

Troisième chapitre : Les butins qui permettent d'obtenir Sa grâce (21 butins)

39- La crainte pieuse d'Allah.....	37
40- Louer Allah après avoir mangé et bu	37
41- L'utilisation du Siwâk.....	37
42- Dire, matin et soir : « Nous agréons Allah comme Seigneur, l'Islam comme religion et Mouhammad comme messager. (<i>Radîtou bi-llâhi rabban, wa bi-l-islâmi dînan, wa bi Mouhammadin rasoûlan</i>). »	38
43- Le repentir.....	38
44- Apprendre le Coran et l'enseigner.....	38
45- Dire trente-trois fois, après chaque prière : « Gloire et pureté à Allah, louange à Allah et Allah est le plus grand. » (<i>Soubhânallâh, wa-l- hâmdoulillâh, wa Allâhou akbar</i>).....	39
46- S'empresse de rompre le jeûne	39
47- Faire l'éloge du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ	39
48- Prier au premier rang.....	40
49- Abreuver les animaux assoiffés	40
50- Évoquer Allah dans une assise.....	40

51- L'évocation d'Allah.....	41
52- Évoquer Allah quand on est seul.....	41
53- Être en état de faiblesse et méprisé	42
54- Accomplir des prières [surérogatoire] dans sa maison après l'accomplissement d'une prière [obligatoire] à la mosquée.....	42
55- Réciter la sourate <i>Al-Baqarah</i>	42
56- Le repas pris par le jeûneur avant l'aube (<i>As-Souhoûr</i>).....	43
57- Repousser la mauvaise action par une bonne.....	43
58- Réciter la sourate <i>Al-Kahf</i> le vendredi.....	44
59- Reprendre son souffle à trois reprises lorsque l'on boit.....	44

Deuxième partie : Les butins qui dissipent les calamités d'ici-bas et de l'au-delà (91 Butins)..... 45

Premier chapitre : Les butins qui dissipent les maux qui touchent la religion (53 butins)..... 47

60- Dire cent fois : « Gloire et louange à Allah (<i>Soubhânallâhi wa bi hamdih</i>) »	49
61- Accomplir soigneusement les ablutions et les parfaire malgré les désagréments (tels que le froid, la douleur...)	49
62- Accomplir le pèlerinage sans obscénité ni péché	50
63- Se rendre à la Mosquée d'Al-Aqsâ pour y prier.....	50
64- Assister au sacrifice de la bête	51
65- Tomber en martyr dans le sentier d'Allah	51
66- Accomplir soigneusement ses ablutions, puis prier deux unités de prière sans être distrait, puis demander pardon à Allah.....	51

67-	Jeûner le mois de Ramadan avec foi et désir de la récompense	52
68-	Passer la nuit du décret [dans l'adoration] avec foi et désir de la récompense	52
69-	Dire « Âmîn », après l'imam, en même temps que les Anges.....	53
70-	Dire : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Allah est le Plus Grand, et il n'y a de force et de puissance qu'en Allah » (<i>Lâ ilâha illaLLâh, wa Allâhou akbar, wa lâ hawla, wa lâ qouwwata illâ billâh</i>).....	53
71-	Glorifier Allah (<i>Dire : «Soubhânallâbi »</i>), Le louer (<i>Dire : « Al-Hamdoulillah »</i>) et célébrer Sa grandeur (<i>Dire : « Allâhou Akbar »</i>) trente-trois fois après chaque prière, et dire à la centième fois : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent. » (<i>Lâ ilâha illaLLâh wahdabou lâ charika lah, labou-l-moulk wa labou-l-hamdou, wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr</i>).....	54
72-	Faire de nombreux pas en direction des mosquées après avoir soigneusement et parfaitement accompli les ablutions à la maison, et ne sortir que pour accomplir une prière obligatoire en groupe.....	54
73-	Attendre la prochaine prière après l'accomplissement d'une prière	55
74-	Prier en plein cœur de la nuit	56
75-	Faire des aumônes et des dépenses [dans la voie d'Allah] dans les moments d'aisance et de difficulté	56
76-	Alterner entre le pèlerinage et la 'Oumrah	57
77-	Le combat dans le sentier d'Allah	57
78-	Le repentir sincère.....	57
79-	La crainte pieuse d'Allah.....	58
80-	La demande de pardon, dire : « Je demande pardon à Allah ! Celui en dehors de Qui aucune divinité n'est digne d'être adorée, le Vivant, Celui	

qui se suffit à Lui-même et qui pourvoit aux autres, et je me repens à Lui ! (<i>Astaghfirou-Llâha al-ladhi lâ ilâha illâhou, Al-Hayyou-l-Qayyôûm, wa atoûbou ilayhi</i>) » et ne pas persister dans le péché	58
81- Endurer face aux calamités telles que la fatigue, la maladie, le souci, la tristesse, le mal ou l'angoisse	60
82- Accomplir une bonne action après une mauvaise	61
83- S'écarter des grands péchés	61
84- Consacrer toutes ses invocations à la prière sur le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ .	61
85- Lire la sourate <i>Al-Moulk</i>	62
86- Se réunir pour évoquer [Allah]	62
87- Demander pardon au dernier tiers de la nuit.....	63
88- Se serrer la main lorsque l'on se rencontre	63
89- Dire après la prière : « J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé, et que Mouhammad est Son serviteur et Son messager ; j'agréé Allah comme Seigneur, Mouhammad comme messager et l'Islam comme religion (<i>Ach-hadou an lâ ilâha illa-Llâh wahdâhou lâ charîka lah, wa anna Mouhammadan 'abdouhou wa rasoûloub, radîtou biLlâhi rabban, wa bi Mouhammadin rasoûlan, wa bi-l-islâmi dînan</i>)	63
90- Écarter un obstacle du chemin	64
91_92- Dominer sa colère et pardonner aux autres	64
93- L'appel à la prière	65
94- Abreuver les animaux assoiffés	65
95- Faire aumône avec l'argent du défunt en son nom	66
96- Accorder un délai à celui qui éprouve des difficultés de paiement et faire preuve d'indulgence lorsque l'on est remboursé avec un léger manque.	66

- 97- Les pas que l'on fait lors de la circumambulation autour de la Maison sacrée.66
- 98- Toucher le coin yéménite et le coin de la pierre noire [de la Ka'bah]
- 99- Se prosterner pour Allah67
- 100- Dire, lorsque l'on entre dans un marché : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange. Il est Celui qui donne la vie et la mort, Il est le Vivant qui ne meurt jamais et tout le bien se trouve dans Sa Main, et Il est sur toute chose Omnipotent » (*Lâ ilâha illa Llâhou waḥdabou lâ charîka lab, labou-l-moulk wa labou-l-ḥamdou, youḥyî wa youmît, wa houwa ḥayyoun lâ yamoût, bi yadibi-l-khayr, wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr*).....68
- 101- Jeûner le jour de 'Arafat68
- 102- Jeûner le jour de 'Âchoûrâ.....68
- 103- Faire suivre un 'Oumrah par une autre.....69
- 104- Dire cent fois : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent » (*Lâ ilâha illa Llâh waḥdabou lâ charîka lab, labou-l-moulk wa labou-l-ḥamdou, wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr*)69
- 105- Prononcer dix fois après la prière de l'aube (*Al-Fajr*), en étant toujours dans la position [*du Tachabboud*], avant de se lever : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. Il est Celui qui donne la vie et la mort, Il est le Vivant qui ne meurt jamais et tout le bien se trouve dans Sa Main. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent » (*Lâ ilâha illa Llâh waḥdabou*

	<i>lâ charîka lah, lahoul-moulk wa lahoul-hamdou, youhyî wa youmît, wa houwa hayyoun lâ yamoût, bi yadihi-l-kbayr, wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr).</i>	70
106-	Dire lorsque l'on quitte une assemblée : « Gloire et louange à Toi, ô Allah ! Je témoigne qu'il n'y a de divinité en droit d'être adorée que Toi. J'implore Ton pardon et reviens à Toi repentant. » (<i>Soubhânaka Allâhoumma wa bi hamdik, ach-hadou allâ ilâha illâ Anta, astaghfirouka wa atoûbou ilayk</i>).....	71
107-	Placer sa confiance en Allah.....	71
108-	Lire le verset du « Marchepied » avant de dormir	72
109-	Dire, lorsque l'on veut avoir des rapports avec son épouse : « Au nom d'Allah. Ô Allah ! Éloigne Satan de nous et éloigne-le de l'enfant que Tu nous accorderas » (<i>Bismillâh, Allâhoumma jannibna-ch-chaytân, wa jannibi-ch-chaytâna mâ razaqtanâ</i>)	72
110_111-	Caresser la tête de l'orphelin et nourrir le nécessiteux.....	72
112-	Lire dix versets durant la prière nocturne	73
	Deuxième chapitre : Les butins qui permettent de se protéger des maux après la mort (17 butins).....	75
113-	La crainte pieuse d'Allah et l'accomplissement de bonnes actions	77
114-	Jeûner un jour dans la voie d'Allah.....	78
115-	Assister au premier Takbîr de la prière en groupe durant quarante jours	79
116-	Accomplir assidument quatre unités de prière avant celle du midi (<i>Adh- Dhoub</i>) et quatre après	79
117-	Faire aumône, ne serait-ce qu'avec la moitié d'une dattes.....	79
118-	Avoir ses pieds couverts de poussière et sentir la poussière dans le combat	

dans la voie d'Allah	80
119- L'évocation d'Allah.....	80
120- Patienter sur les filles, les nourrir, les abreuver, les vêtir et être bon envers elles.....	81
121- Pleurer par crainte d'Allah.....	81
122- Être affable, doux et proche des gens	82
123- Préserver l'honneur d'un musulman quand une personne médit de lui en son absence.....	82
124- Monter la garde dans la voie d'Allah	82
125- Cœuvrer nuit et jour durant le Ramadan.....	83
126- Renoncer à la colère.....	83
127- Demander trois fois le refuge auprès d'Allah contre l'Enfer	83
128- Mourir en montant la garde dans le sentier d'Allah	84
129- Dissiper une affliction d'un musulman	84

Troisième chapitre : Les butins qui dissipent les calamités ici-bas (21 butins)

130- Dire en sortant de la maison : « Au nom d'Allah, je m'en remets à Lui, et il n'est de mouvement, ni de force que par Allah. » (<i>BismiLlâhi tawkkaltou 'alaLlâhi, wa lâ ḥawla wa la qouwwata illâ biLlâh</i>)	87
131- Réciter trois fois la sourate, matin et soir : {Dis : « Allah est la seule et unique divinité. »}	87
132- Dire trois fois, matin et soir : « Au nom d'Allah, Celui dont la mention empêche toute chose de nuire, tant sur la Terre que dans le Ciel. Et Il est Celui qui entend tout, Celui qui sait tout. » (<i>BismiLlâhi-l-ladhî lâ yadourroubou ma'a-s-mibi chay'oun, fi-l-ard wa lâ fi-s-samâ, wa bouwa-</i>	

- s-Sami'ou-l-'Alîm)*.....88
- 133- Lire le verset du « Marchepied » avant de dormir88
- 134- Dire lorsque l'on est touché par des soucis et la tristesse : « Ô Allah ! Je suis Ton serviteur, fils de Ton serviteur, fils de Ta servante. Mon toupet est dans Ta Main... »88
- 135- Prononcer dix fois après la prière de l'aube (*Al-Fajr*), en étant toujours dans la position [*du Tachabboud*], avant de se lever : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange. Il est Celui qui donne la vie et la mort, et Il est sur toute chose Omnipotent » (*Lâ ilâha illa Llâh waḥdabou lâ charika lah, labou-l-moulk wa labou-l-ḥamdou, youḥyî wa youmît, wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr*)89
- 136- Placer sa confiance en Allah.....90
- 137- Dire lorsque l'on voit une personne éprouvée : « La louange est à Allah qui m'a préservé de ce dont Il l'a éprouvé, et m'a préféré sur bon nombre de créatures. » (*Al-ḥamdouli Llâhi-l-ladhî 'âfânî mimma-b-talâhou bib, wa faddalanî 'alâ kathîr mimman kbalaqa tafdîlâ*)90
- 138- L'invocation qui ne renferme aucun péché et aucune rupture du lien familial.....91
- 139- Consacrer toutes ses invocations à la prière sur le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ91
- 140- Dire sept fois, matin et soir : « Allah me suffit ! Point de divinité digne d'adoration que Lui ! C'est à Lui que je me remets et Il est le Seigneur du Trône immense ! » (*Hasbiya-Llâhou lâ ilâha illâhou, 'alayhi tawakkaltou wa houwa Rabbou-l-'archi-l-'adhîm*).....92
- 141- Lire les deux derniers versets de la sourate *Al-Baqarah* dans une demeure

durant trois nuits.....	92
142- La crainte pieuse d'Allah.....	93
143- Ne cesser d'implorer le pardon d'Allah	93
144- Accomplir la prière de la matinée (<i>Ad-Douhâ</i>) en quatre unités de prière	94
145- Alterner entre le pèlerinage et la 'Oumrah	94
146- Endurer les épreuves	94
147- Réciter la sourate <i>Al-Baqarab</i>	95
148- Lorsque l'on a fait un rêve qui nous déplaît : souffler ou crachoter à sa gauche trois fois, rechercher refuge auprès d'Allah contre Satan trois fois, et s'allonger sur son autre côté.....	95
149- Dire lorsque l'on se réveille apeuré : « Je cherche refuge à travers les Noms et les Livres parfaits révélés d'Allah contre Sa colère, Son châtement, le mal de Ses serviteurs, les insufflations des démons et leur présence durant mes adorations. » (<i>A'ouðhou bi kalimâti-Llâbi at-tâmmati min ghadabihî, wa 'iqâbihî, wa charri 'ibâdihî, wa min hamazâti-chayâtîn, wa an yah-douroûn</i>).....	96
150- Mémoriser les dix premiers versets de la sourate <i>Al-Kahf</i>	96

Troisième partie : Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé ici-bas et l'au-delà (210 butins) 97

Premier chapitre : Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé dans la religion (5 butins) 99

151- Avoir une bonne opinion d'Allah	101
152- Accomplir deux unités de prière avant celle de l'aube (<i>Al-Fajr</i>)	101
153- La crainte pieuse d'Allah.....	101

154- L'aumône	102
155- Dire en sortant de la maison : « Au nom d'Allah, je m'en remets à Lui, et il n'est de mouvement, ni de force que par Allah. » (<i>BismiLlahi tawkkaltou 'alaLlab, wa lâ hawla wa la qouwwah illâ biLlab</i>).....	102
Deuxième chapitre : Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé dans les œuvres. (14 butins)..... 105	
156- La crainte pieuse d'Allah.....	107
157_160- Procurer de la joie à un musulman, lui dissiper son affliction, rembourser sa dette et le nourrir.....	107
161- Les œuvres pieuses accomplies durant les dix jours de Dhoû-l-Hijjah. 161	
162- Faire couler le sang de sa bête le jour du sacrifice.....	108
163- Dire : « Gloire à Allah ! Toutes les louanges reviennent à Allah ! Point de divinité digne d'adoration qu'Allah ! Allah est le plus Grand ! » (<i>Soubhânallah, wa-l-hamdoulillah, wa lâ ilâha illaLlab, wa Allâhou Akbar</i>)	108
164- Dire : « Gloire et louange à Allah » (<i>Soubhânallâhi wa bi hamdih</i>)	109
165- Dire : « Gloire à Allah l'Immense, gloire et louange à Allah » (<i>Soubhânallâhi-l-'Adhîm, soubhânallâhi wa bi hamdih</i>).....	109
166- Dire lorsque l'on se réveille la nuit : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé...», puis accomplir ses ablutions et prier	110
167- Rechercher la récompense d'Allah en dépensant pour sa famille	110
168- 168- Prier quatre unités de prière après que le soleil, à son zénith, commence à décliner, avant d'accomplir la prière du midi (<i>Adl-Dhoubr</i>)	
169- Dire trente-trois fois après chaque prière : « Gloire et pureté à Allah,	



louange à Allah et Allah est le plus grand. » (*Soubhânallah, wa-l-
hamdoulillab, wa Allâhou Akbar*)..... 111

**Troisième chapitre : Les butins qui permettent de réaliser ce qui est
demandé dans l'au-delà. (146 butins) 113**

170- L'évocation d'Allah..... 115

171- Dire lorsque l'on entre dans un marché : « Il n'y a de divinité digne
d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. Il est Celui qui donne la
vie et la mort, Il est le Vivant qui ne meurt jamais et tout le bien se trouve
dans Sa Main. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur
toute chose Omnipotent » (*Lâ ilâha illa Llâh waḥdahou lâ charîka lah,
lahou-l-moulk wa lahou-l-ḥamdou, youḥyî wa youmît, wa houwa ḥayyoun
lâ yamoût, bi yadîhi-l-khayr, wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr*)..... 115

172- Prononcer dix fois après la prière de l'aube (*Al-Fajr*), en étant toujours
dans la position [du *Tachabboud*], avant de se lever : « Il n'y a de divinité
digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la
souveraineté et la louange. Il est Celui qui donne la vie et la mort, et Il est
sur toute chose Omnipotent » (*Lâ ilâha illa Llâh waḥdahou lâ charîka
lah, lahou-l-moulk wa lahou-l-ḥamdou, youḥyî wa youmît, wa houwa 'alâ
koulli chay'in qadîr*) 116

173- Se purifier à la maison et marcher de nombreux pas en se rendant aux
mosquées pour y accomplir une prière obligatoire en groupe..... 117

174- Attendre la prière suivante après l'accomplissement d'une prière 118

175- Accomplir soigneusement les ablutions et les parfaire malgré les
désagréments (tels que le froid, la douleur...) 118

176- Se prosterner abondamment pour Allah..... 119

177- L'enfant qui implore le pardon d'Allah pour son père	119
178_181- Ne pas croire au mauvais sort, ne pas demander d'être exorcisé, ne pas se faire cautériser et placer sa confiance en Allah.....	120
182- Aimer le Messager صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ	120
183- Entretenir les filles et les sœurs jusqu'à leur mariage, ou jusqu'à ce que l'on meure	121
184- Entretenir l'orphelin	121
185- Parfaire ses ablutions, puis prier deux unités de prière en y consacrant son cœur et son visage	121
186- Combattre dans le sentier d'Allah, même un court instant	122
187- Se préserver du péché de la langue et du sexe.....	123
188- Dire le matin : « J'agréé Allah comme Seigneur, Mouhammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ comme messager et l'Islam comme religion » (<i>Radîtou bi-Llâhi rabban, wa bi Mouhammadan rasoulan, wa bi-l-islâmi dînan</i>).....	123
189- Rester attaché au groupe	123
190- Visiter un malade ou un frère musulman en Allah	124
191- S'aimer mutuellement en Allah.....	125
192- Le bon comportement	126
193- Lors d'une calamité, louer Allah et dire : « Nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous retournerons. Ô Allah ! Veuille me récompenser dans mon malheur et compenser ma perte par un bienfait meilleur » (<i>Innâ lillahi wa innâ ilayhi râji'oûn, Allâhoumma' jour-nî fî mousibatî wa akbliflî khayran min-hâ</i>).....	126
194- S'abstenir de mentir, même en plaisantant	127
195- Prier pour Allah quotidiennement douze unités de prière surérogatoire, en dehors des prières obligatoires.....	127



196- Construire une mosquée sincèrement pour Allah	128
197- Délaisser une dispute même si l'on a raison	128
198- La crainte pieuse d'Allah.....	129
199_202- Dire : “Gloire à Allah (<i>Soubhānallāh</i>) ” ou le <i>Tasbīh</i> (la glorification d'Allah) ; dire : “Louange à Allah (<i>Al-Ḥamdoulillāh</i>) ” ou le <i>Tabmīd</i> (la louange d'Allah) ; dire : “Il n'y a de divinité digne d'être adorée qu'Allah (<i>Lā ilāha illaLLāh</i>) ” ou le <i>Tablīl</i> (l'attestation de l'unicité d'Allah) ; dire : “Allah est le Plus Grand (<i>Allāhou Akbar</i>) ” ou le <i>Takbīr</i> (la proclamation de la grandeur d'Allah).....	133
203- Dire : « Gloire à Allah l'Immense, et louange à Lui » (<i>Soubhānallāhi-l-ādīm wa bi ḥamdih</i>).....	134
204- Contenir sa colère alors que l'on peut lui laisser libre cours.....	134
205- Être faible et méprisé, et délaiser les meilleurs vêtements par humilité envers Allah alors que l'on en a les moyens.	135
206- Accorder un délai à celui qui éprouve des difficultés de paiement et faire preuve d'indulgence lorsque l'on est remboursé avec un léger manque	136
207- Le jeûne.....	137
208- Pardonner à ses prochains, à celui qui nous a causé un tort et réconcilier.....	137
209- Dépenser ses biens dans les moments d'aisance et de difficulté, au mendiant et au démuné, et ne pas faire preuve d'avarice	138
210- 41- Prier la nuit pendant que les gens dorment, ne dormir qu'une petite partie de la nuit et réciter mille versets en prière.....	139
211- Lire la sourate <i>Al-Moulk</i>	140
212- L'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul et sans associé ; que Mouḥammad est Son serviteur et Messenger... ..	140

213- Un pèlerinage dument accompli.....	141
214- Un repentir sincère auprès d'Allah.....	141
215- S'écarter des grands péchés	142
216- La piété envers les parents.....	142
217- Patienter face à l'épreuve.....	143
218- Jeûner, participer à un convoi funéraire, nourrir un nécessiteux et visiter un malade, le tout en une journée.....	143
219- Étudier la science légiférée	143
220- La véracité	144
221- Propager le salut.....	144
222- Écarter un obstacle gênant le passage des musulmans, comme couper un arbre gênant la route.....	145
223- Accomplir soigneusement les ablutions, puis dire : « J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé, et que Mouhammad est Son serviteur et Son messenger » (<i>Ach-hadou an lâ ilâba illa-Llah waḥdabou lâ charîka lah, wa anna Mouhammadan 'abdoubou wa rasoûloub</i>).....	145
224- Mémoriser quatre-vingt-dix-neuf des plus beaux Noms d'Allah.....	146
225- Offrir de l'eau	146
226- Donner à manger aux nécessiteux.....	146
227- La demande de pardon après avoir commis un péché et ne pas persister dans celui-ci.....	147
228- Répéter, avec sincérité et certitude, ce que dit le muezzin	147
229- Lire le verset du « Marchepied » après chaque prière obligatoire.....	148
230- Prononcer, matin et soir, avec certitude, la meilleure demande de pardon :	

« Ô Allah ! Tu es mon Seigneur, point de divinité digne d'adoration que Toi... »	149
231- Implorer le pardon d'Allah peu avant l'aube.....	150
232- Abreuver les animaux assoiffés	150
233- La bienfaisance de celui qui rembourse sa dette et celui qui la réclame	150
234- Rechercher la récompense d'Allah lors de la perte d'un proche	151
235- La pudeur.....	151
236- Aimer la sourate Al-Ikhlâs.....	151
237- Consoler l'éprouvé	152
238- Demander trois fois le Paradis à Allah	152
239_244- Être un dirigeant juste, grandir dans l'adoration d'Allah, avoir son cœur attaché aux mosquées, dire à une belle femme de haut rang qui nous sollicite : « Je crains Allah », cacher son aumône et pleurer loin des regards en se rappelant d'Allah.....	153
245- Ombrager la tête d'un combattant dans le sentier d'Allah.....	153
246- Être équitable.....	154
247- Rencontrer son frère musulman avec ce qu'Allah aime pour le rendre heureux	154
248- Dissimuler les défauts du musulman	154
249- Marcher avec un frère en difficulté jusqu'à ce qu'il soit soulagé	155
250- Dire avant de dormir : « Ô Allah ! Je me suis soumis à Toi... »	155
251-Accomplir une 'Oumrah pendant le Ramadan	156
252- Accomplir la prière de l'aube (<i>Al-Fajr</i>) en groupe, puis rester assis à évoquer Allah jusqu'au lever du soleil, puis accomplir deux unités de prière	156
253- Se rendre à la mosquée, le matin, pour y apprendre le bien ou	

l'enseigner	157
254- Les œuvres pieuses durant les dix jours de Dhoû-l-Hijjah.....	157
255- Entretenir les veuves et les nécessiteux	158
256- Équiper un homme parti combattre dans le sentier d'Allah jusqu'à être pleinement équipé.....	158
257- Prendre en charge honnêtement la famille d'un combattant	159
258- Jeûner trois jours par mois.....	159
259- Jeûner six jours du mois de Chawwâl après le jeûne du Ramadan.....	159
260- Avoir un rapport charnel et accomplir les grandes ablutions le vendredi, se rendre tôt à la mosquée, à pied, se rapprocher de l'imam et l'écouter attentivement, sans être distrait	160
261 Nourrir un jeûneur.....	160
262- Faire cent fois le <i>Tasbîh</i> (dire : <i>Soubhânallâh</i> : Gloire et pureté à Allah).....	161
263- Dire cent fois par jour : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent » (<i>Lâ ilâha illaLlâh waḥdahou lâ charîka lah, labou-l-moulk wa labou-l-ḥamdou, wa bouwa 'alâ koulli chay'in qadîr</i>). Et dire cent fois « Point de divinité digne d'adoration que Lui ! » (<i>Lâ ilâha illaLlâh</i>).....	161
264- Dire dix fois : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé. À Lui appartient la souveraineté et la louange, et Il est sur toute chose Omnipotent » (<i>Lâ ilâha illaLlâh waḥdahou lâ charîka lah, labou-l-moulk wa labou-l-ḥamdou, wa bouwa 'alâ koulli chay'in qadîr</i>)	162
265- Accomplir sept tours autour de la Maison sacrée et prier deux unités de	

prière	163
266_268- Prêter un animal pour son lait, prêter de l'argent et indiquer le chemin.....	164
269- Louer Allah cent fois	164
270- Dire : « La louange est à Allah autant de fois que ce qu'Allah a créé... »	164
271- Dire trois fois : « Gloire et louange à Allah autant de fois que le nombre de Ses créatures, jusqu'à Son agrément, autant que le poids de Son Trône et que l'encre qu'il faudrait pour écrire Ses paroles » (<i>Soubḥānallāhi wa bi ḥamdih, 'adada khalqih, wa ridā nafsih, wa zinata 'arḥib, wa midāda kalimātih</i>).....	165
272- Dire : « Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah » (<i>Lā ḥawla wa lā quwwata illā biLlāh</i>)	166
273- Attendre la prochaine prière après l'accomplissement d'une prière, sans qu'il n'y ait de futilités entre les deux	166
274- Demander sincèrement de mourir en martyr	167
275- Se rendre, à pied, à une prière surérogatoire ou à la prière de la matinée (<i>Ad-Doubā</i>)	167
276- Prier à la mosquée de Qoubâ.....	168
277- Faire cent fois le <i>Takbîr</i> (dire : <i>Allāhou Akbar</i>)	168
278- Ordonner le convenable et appeler à accomplir une bonne action ...	169
279- Condamner le vice.....	169
280_281- Aider un homme à enfourcher sa monture ou l'aider à y charger ses affaires	169
282- Accomplir deux unités de prière dans la matinée (<i>Ad-Doubā</i>).....	170
283- Le prêt	170

284_285- Accomplir la prière de l'aube (<i>As-Soubh</i>) et de la nuit (<i>Al-'Ichâ</i>) en groupe	170
286- Prier dans la Mosquée sacrée	171
287- Prier dans la Mosquée Prophétique	171
288- Prier en groupe ou avec l'imam dans un groupe	171
289- Accomplir la prière surérogatoire de façon à ne pas être vu, et accomplir la prière chez soi	172
290- Lire une seule lettre du Livre d'Allah (Lecture du Coran).....	173
291- Prier sur le Prophète après avoir répété ce qu'a dit le muezzin	173
292- L'immolation d'une bête.....	174
293- Dire : « Gloire à Allah l'Immense, gloire et louange à Allah » (<i>Soubhânallâhi-l-'Adhîm, Soubhânallâhi wa bi hamdih</i>).....	174
294- La patience	175
295- Implorer le pardon pour les croyants et croyantes.....	175
296_297- Sortir de chez soi pour accompagner un cortège funéraire, assister à la prière funèbre puis à l'enterrement, ou assister uniquement à la prière funèbre puis repartir.....	175
298- L'invocation qui ne renferme aucun péché et aucune rupture du lien familial.....	176
299- Instaurer une tradition louable	177
300- Avoir l'intention d'accomplir une œuvre pieuse	177
301- Faire l'appel à la prière et se tenir au premier rang pour la prière.....	177
302_303- Tuer un gecko du premier coup, en deux coups ou en trois coups.....	178
304_306- Dire : « Que la paix soit sur vous, ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses	



bénédictions », « Que la paix soit sur vous, ainsi que la miséricorde d'Allah » ou « Que la paix soit sur vous »	178
307- Mourir en montant la garde dans le sentier d'Allah	179
308- Après avoir entendu l'appel à la prière, demander <i>Al-Wasilah</i> pour le Prophète ﷺ en disant : « Ô Allah ! Seigneur de cet appel parfait »	180
309- Prier dix fois sur le Prophète ﷺ, matin et soir	181
310- Lire les sourates <i>Al-Baqarah</i> et <i>Âlou 'Imrân</i>	181
311- Honorer les amis du père	181
312- Lire la sourate : {Lorsque la terre subira une secousse} (<i>Az-Zalzalah</i>)	182
313- Lire la sourate : {Dis : « Allah est la seule et unique divinité.} (<i>Al- Ikhlâs</i>)	182
314- Lire la sourate : {Dis : « Ô vous les mécréants !} (<i>Al-Kâfiroûn</i>)	183
315- Se rendre tôt à la mosquée pour y réciter des versets du Livre d'Allah .	183
Quatrième chapitre : Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé envers son âme (31 butins)..... 185	
316- La crainte pieuse d'Allah.....	187
317_318- Se raser les cheveux ou les couper pendant le pèlerinage et la 'Oumrah	188
319- Accomplir quatre unités de prière avant la prière du <i>Âyr</i> (l'après- midi)	188
320- Se réunir pour évoquer Allah	189
321- Se lever la nuit pour prier et réveiller l'épouse, même s'il faut pour cela passer un peu d'eau sur son visage.....	189
322- Être indulgent lors de la vente, l'achat et lorsque l'on réclame un	

remboursement de dette	190
323- L'invocation qui ne renferme aucun péché et aucune rupture du lien familial.....	190
324- Invoquer pour son frère en son absence	191
325- Invoquer Allah, à un instant de la nuit, quand il ne reste que le dernier tiers de la nuit.....	191
326- Invoquer Allah le mercredi, entre la prière du midi (<i>Aḍḥ-Dḥoubr</i>) et celle de l'après-midi (<i>Al-'Asr</i>).....	192
327- Invoquer par l'invocation de l'homme au poisson : « Il n'est de divinité en droit d'être adorée que Toi. Gloire à Toi ! Je me suis comporté en homme injuste ! » (<i>Lâ ilâha illâ Anta, soubḥânak, innî kountou minadḥ-dḥâlimîn</i>)	192
328- Invoquer Allah à un moment du vendredi, en se tenant debout, en prière	193
329- Lever les mains lors des invocations	193
330- Invoquer Allah entre l'appel à la prière et <i>Al-Iqâmah</i>	193
331- Demander ce que l'on veut après l'appel à la prière	194
332- Dire lorsque l'on se réveille la nuit : « Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul, sans aucun associé...», puis invoquer.....	194
333- L'invocation du jeûneur à la rupture de son jeûne, mais aussi durant son jeûne jusqu'à ce qu'il le rompe	195
334- L'évocation d'Allah.....	195
335- Invoquer Allah.....	195
336- Invoquer Allah, nuit et jour, pendant le Ramadan.....	196
337- Se montrer humble pour Allah.....	196

338- Tenir sa langue	196
339- Maintenir les liens de parenté.....	197
340_ 341- Le bon comportement et le bon voisinage	197
342- S'appliquer du khôl stibine.....	198
343- Prier au premier rang.....	198
344- Rester assis à la place où l'on a accompli sa prière.....	198
345- Visiter un musulman malade	199
346- Accomplir l'appel à la prière	199

Cinquième chapitre : Les butins qui permettent de réaliser ce qui est demandé ici-bas (10 butins) 201

347- Pourvoir aux besoins de son frère.....	203
348- Maintenir les liens de parenté.....	203
349- Ne cesser d'implorer le pardon d'Allah et se repentir à Lui.....	203
350- La crainte pieuse d'Allah.....	204
351- Placer sa confiance en Allah.....	205
352- Donner de ses biens	205
353- Honorer un ancien en raison de son âge.....	206
354- Dire lors d'une calamité : « Nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous retournerons. Ô Allah ! Veuille me récompenser dans mon malheur et compenser ma perte par un bienfait meilleur » (<i>Innâ lillabi wa innâ ilayhi râji'oûn, Allâhoumma' jour-ni fî mouṣibatî wa akblif lî khayran min-bâ</i>)	206
355- Être véridique et clair lors d'une transaction	207
356- Lorsque l'on se couche, proclamer la grandeur d'Allah trente-quatre fois	

(Allâhou Akbar), Le glorifier trente-trois fois, *(Soubhânallâh)* et *Le louer*
trente-trois fois (Al-Hamdoulillah)207

**Sixième chapitre : Les butins qui permettent de réaliser ce qui est
demandé envers ton entourage (4 butins)..... 209**

357- Repousser un mal par un bien211

358_360- Le maintien des liens de parenté, le bon comportement et le bon
voisinage.....211

Sommaire..... 213

